

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UN SERVICE PUBLIC DE CENTRE DE DESIGN COMMUNAUTAIRE POUR
UNE VILLE DURABLE À MONTRÉAL.

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
MAITRISE EN DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
ROBIN DIDIER CAGNON-CARBONNE

SEPTEMBRE 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie ma directrice de recherche, Anne-Marie Broudehous, pour son soutien et sa patience.

Ce mémoire n'aurait jamais pu se faire sans le support de ma mère, mon père et mon beau-père. Sans eux, rien n'aurait été possible. Je remercie toute ma famille qui m'a supporté durant mes études. Je remercie également mes amis et plus particulièrement Marion qui a, sans le vouloir, contribué à ma rigueur dans l'écriture de mon mémoire. Je remercie également Lise-Marie pour son soutien moral pendant toute la durée de ma maîtrise. Je remercie mes autres amis d'ici et de France.

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	X
RÉSUMÉ	XI
ABSTRACT	XII
INTRODUCTION	1
1. CHAPITRE I : LE DÉVELOPPEMENT URBAIN RATIONALISTE	10
1.1. L'avènement de la standardisation de l'habitat	10
1.1.1. La révolution industrielle et le mouvement hygiéniste	10
1.1.2. Le mouvement moderne	18
1.2. Critique du rationalisme et vers une action de l'utilisateur	23
1.2.1. L'international situationniste	23
1.2.2. Le droit à la ville de Henri Lefebvre.....	26
2. CHAPITRE II : L'ESPACE URBAIN DURABLE ET LE DESIGN COMMUNAUTAIRE	31
2.1. Définition du terme développement durable	32
2.2. La participation des usagers	35
2.2.1. La participation et ville durable.....	35
2.3. Le design communautaire	42
2.3.1. Historique des contextes sociaux aux États-Unis à partir des années 1950	43
2.3.1.1. Urban Renewal	45
2.3.1.2. Définition du terme design communautaire.....	49

2.3.2. La notion de l'advocacy planning	55
2.3.2.1. L'exemple de Architectural Renewal Committee in Harlem (ARCH).....	58
3. CHAPITRE III : SYSTÈME DE COLLABORATION UNIAIRE ET BINAIRE : ANALYSE	63
3.1. Approche de collaboration binaire : Community Design Center	65
3.1.1. Les Community Design Center aujourd'hui.....	73
3.2. Approche de collaboration trinaire : Municipal Community Design Center	79
3.3. Approches de collaboration uniaire : Placemaking et Urbanisme Tactique	83
3.4. Trois systèmes de collaboration et l'institutionnalisation	94
4. CHAPITRE IV : PRATIQUE COMMUNAUTAIRE ET ENJEUX DE DÉVE- LOPPEMENT DURABLE À MONTRÉAL	99
4.1. Le renouvellement urbain au caractère communautaire de Montréal	100
4.1.1. Renouvellement urbain à Montréal : Entre pratiques rationalistes et mixtes	100
4.1.2. Pointe-Saint-Charles : développement d'un fort caractère communau- taire	116
4.1.3. Lutte communautaire du quartier de Milton-Parc	121
4.2. Encadrement de la participation publique à Montréal	126
4.2.1. Office de consultation publique de Montréal	129
4.3. Urbanisme alternatif et enjeux de l'urbanisme montréalais.....	136
4.3.1. L'urbanisme tactique à Montréal et le cas des terrains vacants.....	138
4.3.2. Urbanisme transitoire et bâtiments vacants	146
4.3.3. Urbanisme éphémère et événement.....	151
4.4. Portait des initiatives citoyennes à Montréal.	152
5. CONCLUSION : UN CENTRE DE DESIGN COMMUNAUTAIRE POUR UN ENCADREMENT DURABLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À MONTRÉAL ?	159

5.1. Une proposition de structure et d'encadrement	164
5.1.1. Approche de middle-out design trinaire	167
ANNEXE A : ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE.....	173
ANNEXE B : COMPARAISON ENTRE L'ARCHITECTURE CONVENTION- NELLE ET LE COMMUNITY ARCHITECTURE	174
ANNEXE C : COMPARAISON ENTRE LE RATIONAL PLANNING ET L'AD- VOCACY PLANNING	177
ANNEXE D : TYPES DE PARTICIPATION PAR PARTOUNE.....	179
BILBIOGRAPHIE.....	180

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
2.1 Schéma du développement durable	34
2.2 Échelle de la participation selon Sherry Arnstein	37
2.3 Échelles de participation de Shivrani et Wulz et selon Toker	55
3.1 Pratiques après l'urbanisme rationaliste aux États-Unis	64
3.2 Système de collaboration binaire entre l'utilisateur et le professionnel	66
3.3 Approche des <i>Community Design Center</i>	66
3.4 Statistiques sur les <i>Community Design Center</i>	74
3.5 Sources de financement des CDC par type d'organisation	75
3.6 Article de journal sur le <i>Community Organizing Asian Resource Center</i> de San Francisco	78
3.7 Prospectus sur le <i>Design Démonstration Project</i>	78
3.8 Système de collaboration trinaire	80
3.9 Relation des trois sphères du développement durable et des types de <i>Community Design Center</i>	82
3.10 Approche de collaboration unaire de l'utilisateur	84
3.11 Méthode de travail du <i>Placemaking</i>	88
3.12 Type d'urbanisme tactique	90

3.13	Les différentes approches du design communautaire dans la construction de l'urbain	97
3.14	La popularité des trois approches de collaboration	98
4.1	Plan 5 A « Secteurs visités/Areas Inspected » dans Comité consultatif pour l'élimination des taudis et pour l'habitation à loyer modique, Projet de rénovation d'une zone d'habitat défectueux et de construction d'habitation à loyer modique,	102
4.2	Vue arrière du secteur rasé pour la construction des habitations Jeanne-Mance c. 1950	102
4.3	Frise chronologique des projets de revitalisation urbaine rationaliste et mixte à Montréal entre 1954 et 1973	106
4.4	Vue aérienne de 1964	109
4.5	Vue aérienne de la Maison de Radio-Canada en 1989	109
4.6	Bâtiments du quartier de Victoriatown vers 1947	109
4.7	Vue aérienne de l'Autostade et de l'autoroute Bonaventure en 1968	109
4.8	Pratiques de contestations d'urbanisme rationaliste	117
4.9	Vue axonométrique de Milton-Parc	123
4.10	Les coopératives d'habitations formées en 1979 dans le quartier de Milton-Parc	124
4.11	Cheminement d'avant consultation de l'OCPM	131
4.12	Cheminement de la consultation de l'OCPM	131
4.13	Urbanisme alternatif à Montréal	139

4.14	Participation spontanée et institutionnalisée dans la construction de l'urbain à Montréal	153
4.15	Réformes politiques et initiatives citoyennes États-Uniennes et Montréalaises d'après urbanisme rationaliste	157
4.16	Les différentes approches du design communautaire dans la construction de l'urbain à Montréal	158
5.1	Les différentes ères de l'urbain	160
5.2	Trois approches de collaboration	168

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.1 Création des <i>Municipal Community Design Center</i>	82
4.1 Nombre d'expropriation et perte nette du nombres de logements après reconstruction	121
4.2 Nombre de consultations publiques par année	133
4.3 L'appropriation d'espaces vacants à Montréal	139

RÉSUMÉ

Ce mémoire étudie le *design communautaire* depuis son origine jusqu'aux initiatives citoyennes présentes à Montréal aujourd'hui. Cette recherche permet de comprendre pourquoi et comment les citoyens ont contribué à la mise en pratique de leur participation dans la construction de l'espace urbain actuel. Afin de comprendre ces développements, nous parcourons l'histoire des pratiques urbaines des années 1950-1960. Nous mettons en parallèle le développement des pratiques participatives montréalaises et états-uniennes.

À travers plusieurs analyses d'initiatives, cette recherche fait un état des lieux des différentes approches dans la pratique du design communautaire. Nous différencions les pratiques binaires dans lesquelles le professionnel est présent et la pratique unaire autonome, où l'usage participe seul à l'élaboration de son espace.

L'analyse de divers organismes et des initiatives citoyennes permet de reconsidérer l'encadrement de la participation à Montréal. Nous relèverons les défauts des pratiques d'urbanisme alternatif présentes dans la ville et nous dresserons un état des lieux des recommandations en matière d'encadrement de la participation dans la pratique pour un développement urbain durable futur. Nous concluons en développant une nouvelle approche de design communautaire, plus égalitaire et qui prend en considération toutes les parties prenantes de la construction de l'urbain Montréalais. Notre recherche débouche sur une recommandation et une proposition de structure montréalaise de design communautaire.

Mots clés : urbanisme rationaliste, design communautaire, urbanisme alternatif, appropriation citoyenne, développement durable, Montréal, États-Unis, *top-down*, *bottom-up*, *middle-out*, nouvel urbanisme.

ABSTRACT

This thesis explores the notion of community design from its origin to the citizen projects present in Montreal today. This research helps understand why and how citizens have contributed to the implementation of their participation in the construction of the contemporary urban environment. We compare the development of participatory practices in Montreal and in the United States. To understand these developments, we explore the history of urban practices in the 1950s and 1960s.

Through several analyses of initiatives, this research presents an overview of the different approaches in the practice of community design. We distinguish between binary practices where the professional is present and the autonomous unary practice, where the user acts alone in the elaboration of his environment.

The analysis of citizen organizations and initiatives helps us rethink the structure of citizen participation in Montréal. We will identify the inadequacies of alternative planning practices in the city and make an inventory of the recommendations for guiding participation in practice for future sustainable urban development. We conclude with the development of a new approach to community design that is more egalitarian and considers all the actors involved in the construction of Montreal's urban environment. Our research leads to a recommendation and a proposal for a Montreal community design structure.

Keywords: rationalist planning, community design, alternative planning, citizen participation, sustainable development, Montreal, USA, top-down, bottom-up, middle-out, new urban planning.

INTRODUCTION

« Les villes ont la capacité de fournir quelque chose à tout le monde, seulement et seulement si elles sont créées par tout le monde. »

– Jane Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*.¹

¹ Jacobs, J., Parin, C., & Paquot, T. (2012). *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Marseille: Éd. Parenthèses.

En 1950², alors que la population vivant dans les espaces urbains ne représentait que seulement 30 % de la population mondiale, l'Organisation des Nations Unies estime que ce chiffre atteindra les 75 % en 2050.³ Pour répondre à cette forte augmentation, les villes devront s'adapter, se densifier et faire face à des enjeux de plus en plus complexes. Pour évoluer, les villes vont devoir faire face aux problématiques actuelles. L'urbaniste Edoardo Salzano soulève quelques problématiques que rencontre le citoyen face à l'évolution de la ville sous sa forme contemporaine :

La détérioration des conditions de l'environnement physique et du paysage; les conditions de la vie urbaine, étant donné la diminution des services communs et des espaces partagés par tous; la difficulté d'accès à un logement abordable et localisé proche de services et du lieu de travail; le statut précaire de l'emploi; la privatisation, la corporatisation et la commercialisation des biens publics, des services et des ressources essentiels comme l'eau, la santé et l'éducation [...] À celles-ci s'ajoutent des problématiques de droits civils : la liberté et la citoyenneté pour tous; une vraie équité à travers le libre accès à l'information, à la participation et aux processus de prise de décision; l'égalité des droits parmi les personnes menacées par une ségrégation culturelle, religieuse, ethnique de genre ou sociale.⁴

Prenant en considération ces problématiques, et afin de mieux répondre aux besoins de leurs citoyens, plusieurs villes ont déjà commencé à mettre en place des mesures de démocratie participative. En effet, depuis quelques années, la démocratie participa-

² Organisation des Nations Unies. (2001). *Le millénaire urbain*. Récupéré de <https://www.un.org/french/ga/istanbul5/kit2.pdf>

³ Organisation des Nations Unies. (2018). 2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050. Dans *Actualités*. Récupéré de <https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/2018-world-urbanization-prospects.html>

⁴ Salzano, E. (2013). The city as a common good building our future drawing from our history. Dans Boniburini, L., Smith, H. *Les cahiers de La Cambre - Architecture no9*. La ville comme bien commun. Planification urbaine et droit à la ville. Récupéré de https://www.academia.edu/30315706/The_right_to_the_city_The_city_as_common_good_Between_social_politics_and_urban_planning. Traduction de Mercenier, C. (2015). Comment les initiatives citoyennes de la ville peuvent-elles transformer la ville ?.

tive⁵ est de plus en plus présente dans les villes à travers le monde. Prenons l'exemple de villes comme Paris⁶, Porto Alegre^{7 8} ou de manière plus locale, Montréal, où certains arrondissements comme Rosemont La Petite-Patrie et le Plateau Mont-Royal⁹ ont déjà ouvert la voie en allouant une partie de leur budget à la participation. Alors que certaines se sont vu mettre en place un système de consultation citoyenne, comme la ville de Montréal¹⁰, d'autres mettent en place des référendums¹¹ ou des jurys citoyens^{12 13} pour intégrer les usagers dans la fabrication de la ville.

Faire participer les usagers dans les décisions politiques permet aux décideurs de mieux comprendre et de mieux solutionner certains problèmes dont les citoyens doivent faire face.¹⁴ La démocratie participative donne un droit de parole aux citoyens et permet à l'administration d'être mieux à même de trouver des réponses qui corres-

⁵ «La démocratie participative désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens dans le gouvernement des affaires publiques.» Récupéré de <http://www.participation-et-democratie.fr/it/dico/democratie-participative>

⁶ Ville de Paris. (2019). *Budget participatif*. Récupéré de <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

⁷ Garibay, D. (2015). Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la démocratie participative en Amérique latine ?. *Participations*, 11(1), 7-52. doi:10.3917/parti.011.0007.

⁸ Gauthier, È. (2006). *De Porto Alegre à Montréal : organismes communautaires et budget participatif*. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en études urbaines. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/7371/>

⁹ *Ibid*

¹⁰ Morin, R., & Latendresse, A. (2001). De l'information au partenariat dans les quartiers et arrondissements de Montréal: une contribution à la démocratie participative?/From information to partnerships in the neighbourhoods and boroughs of Montreal: a contribution to participative democracy?. *Géocarrefour*, 76(3), 181-190.

¹¹ Paoletti, M. (1996). Le référendum local en France. Variations pratiques autour du droit. *Revue française de science politique*, 46(6), 883-913.

¹² Blanco, I. (2001). Les jurys citoyens en Espagne: vers un nouveau modèle de démocratie locale? *Mouvements*, (5), 132-137.

¹³ Koehl, É., & Sintomer, Y. (2002). Les jurys de citoyens berlinois. *Berlin: Centre Marc Bloch*.

¹⁴ Biau V., Fenker M., Macaire E. (2013). *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville*. Cahiers Ramau n°6, Éditions de La Villette.

pondent aux besoins réels de la communauté.¹⁵ Elle permet aussi aux citoyens et usagers de se sentir compris et d'agir.¹⁶

Notre recherche s'intéresse à la participation du citoyen dans le processus de conception de l'espace urbain. Aujourd'hui, nous remarquons que dans cette démocratisation de la gestion de la ville, l'urbanisme et l'architecture intègrent, eux aussi, de plus en plus les citoyens et les usagers dans leur processus de conception de l'espace urbain. Les projets citoyens et communautaires initiés dans les villes à travers le monde sont de plus en plus nombreux dans les ouvrages, les magazines et les publications internet. Ces projets sont décrits dans des termes tels que *communs*; *citoyens*; *urbanisme temporaire*; *réappropriation citoyenne*, et ont tous un dénominateur commun : la participation de l'utilisateur. Ces formes d'urbanisme alternatif réapparaissent au moment où les villes tentent d'intégrer la notion de développement durable dans leurs pratiques. Pourtant cette notion n'est pas à l'origine de la volonté croissante des usagers de s'impliquer dans le développement de leur environnement. En réalité, la nécessité de faire participer les citoyens connaît un essor dans les années 1950 et 1960, lorsque les villes pratiquent l'urbanisme et l'architecture de façon autoritaire, sans égard pour les besoins particuliers de leurs groupes sociaux hétérogènes.¹⁷ C'est à cette même époque que les travaux de Jane Jacobs, des situationnistes et d'Henri Lefebvre sont écrits. Ils soulignaient déjà l'importance d'impliquer la population dans le développement des environnements urbains. Encore aujourd'hui, leurs œuvres résonnent comme une nécessité.

¹⁵ Bherer, L. (2006). La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'État. *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (2), 24–38. <https://doi.org/10.7202/013285ar>

¹⁶ Biau V., Fenker M., Macaire E. *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Op. cit.*

¹⁷ André, P. avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012). Participation citoyenne, dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca

Depuis la démocratisation des outils numériques et la multiplication des Fablab¹⁸, la participation dans la construction de la ville se diversifie et complexifie. Les usagers sont de plus en plus autonomes dans les processus de conception et le designer a tendance à s'écarter de son rôle initial de concepteur.¹⁹ Cette multiplication des typologies d'approches participatives démontre que la volonté de participation du citoyen se fait aujourd'hui de plus en plus pressante. Cependant, aujourd'hui on constate que cette volonté n'est pas toujours partagée par les municipalités ou les administrations.²⁰ La production de l'espace urbain est encore grandement hiérarchisée et les habitants se retrouvent très souvent exclus des décisions politiques.²¹

Alors que cette recherche s'intéresse à la participation des usagers dans le processus de conception et plus particulièrement dans l'espace urbain montréalais, nous ciblerons notre regard sur la vaste expérience de la pratique du design communautaire dans les villes états-uniennes. Étudier la pratique aux États-Unis permettra de mieux révéler les pratiques montréalaises.

Aux États-Unis, de nombreuses villes sont dotées de centres appelés *Community Design Center* qui permettent aux citoyens d'avoir une expertise dans leurs volontés de

¹⁸ «Le Fab Lab est un atelier de fabrication numérique collaboratif. Les Fab Labs (Fabrication Laboratory) sont un réseau mondial d'atelier de fabrication, qui rendent possible l'invention en ouvrant aux individus l'accès à des outils de fabrication numérique.» Il offre «[...] une collection de ressources libres et variées (machines-outils pilotées par ordinateur, connaissances, personnes...) pour fabriquer ses propres objets.» - Définition de Fab-labs Québec. (2019). *Les Fab labs*. Récupéré de https://fablabs-quebec.org/?page_id=122

¹⁹ Vachon, G., Rivard, É. & Boulianne, A. (2015). La micro-intervention pour comprendre, révéler et faire l'espace public. *Inter*, (120), 8–13.

²⁰ Mercenier, C. (2015). *Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville?* (Doctoral dissertation, Université de Liège, Liège, Belgique). Récupéré de <http://hdl.handle.net/2268/206508>

²¹ *Ibib*.

concevoir des projets de design. Dans ces centres, des professionnels travaillent en collaboration avec les usagers pour concevoir des projets urbains, des projets d'architectures ou de design. Montréal, quant à elle, n'est dotée d'aucune structure intégrant véritablement les usagers dans le processus de conception. L'*Office de Consultation Publique de Montréal*, seul organisme réglementaire de la ville, ne fait qu'émettre des avis et des recommandations.²² Comment expliquer qu'une ville progressive comme Montréal ne possède aucun organisme établi supportant une participation active citoyenne?

Alors que la dernière administration montréalaise tend à assouplir les réglementations qui régissent la participation et s'intéresse de plus en plus aux initiatives citoyennes, l'établissement d'un système semblable au *Community Design Center* pourrait, selon nous, être une prochaine étape dans l'encadrement futur de la participation citoyenne dans la construction de l'espace urbain durable montréalais. D'autant plus que depuis quelques années les initiatives de design éphémère et événementiel ainsi que des initiatives de réappropriation d'interstices urbains se multiplient à Montréal. Celles-ci répondent à un besoin de plus en plus affirmé de la part des citoyens de s'impliquer activement dans la fabrication de leur ville plutôt que d'accepter passivement les décisions des pouvoirs publics. En effet, la plupart des montréalais connaissent sans doute, au moins de noms, des projets participatifs comme le *Village au pied du courant*, le *Bâtiment 7*, *LANDE*, les *Ruelles Vertes*. Ces projets qui illustrent la multiplication des initiatives d'appropriations d'espaces délaissés, ne bénéficient toutefois pas du même niveau de support et n'emploient pas les mêmes acteurs dans leurs processus de conception. Alors que la participation citoyenne est un sujet de recherche vastement étudié, il n'existe aucune recherche concernant le design communautaire à

²² OCPM. (2019). Consultation publiques. Récupéré de <http://ocpm.qc.ca/fr/consultations-publiques>

Montréal, et encore moins traitant de son avenir. Face à ce constat, notre question est simple : Un modèle de structure de design communautaire, tel que les *Community Design Center* serait-il un outil applicable au contexte montréalais afin d'assurer un développement urbain durable et collectivement approprié?

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre la nécessité de faire participer le citoyen à travers l'étude des œuvres d'auteurs européens et nord-américains. Pour comprendre son émergence, cette recherche s'intéresse aux prémices de la participation dans l'urbanisme et l'architecture à travers la pratique du design communautaire en Amérique du Nord et plus précisément sur son application aux États-Unis et à Montréal. Alors que cette recherche touche les disciplines des études urbaines, de l'architecture et du design, nous employons le terme de *design communautaire* pour parler d'une approche égalitaire dans laquelle l'utilisateur est présent dans le processus de conception d'un projet de design. Nous exposons la pluralité de la participation en parcourant les différents degrés de participation et les différents systèmes de collaboration entre les acteurs qui composent l'espace urbain. Pour bien comprendre les initiatives citoyennes montréalaises, et pour savoir si la mise en place d'une structure est nécessaire, nous étudions l'émergence de la participation citoyenne dans l'espace urbain montréalais. Nous analysons également les différents organismes et initiatives responsables de la participation citoyenne à Montréal.

Chaque chapitre développe et traite d'une ou plusieurs notions. Ces notions seront nécessaires pour comprendre la complexité de la participation et pour construire notre proposition de modèle. Ainsi, dans le premier chapitre, nous tracerons l'historique de la construction de la ville depuis la révolution industrielle. Nous passons en revue le mouvement hygiéniste et moderniste pour mieux comprendre et mieux exposer l'accroissement de la participation des usagers dans la construction de l'espace urbain.

Puis nous mettrons en lumière les effets sur les citoyens des pratiques rationalistes à travers l'étude des œuvres de Henri Lefebvre et des situationnistes.

Dans le deuxième chapitre, nous définirons les termes qui sont présents tout au long de ce mémoire, à savoir, le développement durable et le design communautaire. Pour comprendre ce dernier, nous explorerons les pratiques rationalistes urbanistiques aux États-Unis dans les années 1950 et 1960. Pour finir, nous étudierons l'application de la participation aux États-Unis dans la construction de l'espace urbain par l'intermédiaire du design communautaire et de l'*advocacy planning*.

Dans le troisième chapitre, nous analyserons trois modèles de design communautaire présents en Amérique du Nord. L'étude des *Community Design Center* et du *Place-making* nous permettra d'extraire différents systèmes de collaboration dans le processus de conception et différentes approches dans le design communautaire. Cette étude permettra de mieux comprendre la complexité de la participation et du design communautaire à travers l'analyse de ces modèles. Nous mettrons en parallèle ces dernières avec les initiatives présentes à Montréal, étudiées dans le chapitre suivant.

Le quatrième chapitre permettra d'étudier le passé rationaliste dans la construction de l'urbain montréalais dans les années 1950 et 1960. Nous mettrons en parallèle son historique avec celui des États-Unis pour mieux comprendre leurs liens et leurs dissemblances. Nous tracerons l'historique des structures mises en place par l'administration pour rentrer les usagers dans la construction de l'urbain. Ces historiques sont primordiaux pour bien saisir les initiatives citoyennes actuelles et leurs besoins. Enfin, nous dresserons le portrait de ces dernières en fin de chapitre.

Enfin, lors de la conclusion, nous ferons le point sur les tendances montréalaises actuelles en termes de design communautaire. Pour finir, nous soumettrons une proposition de structure et de cadre à partir des constats des chapitres précédents.

Pour en savoir davantage sur le mouvement du design communautaire et pour pouvoir interroger plusieurs de ses acteurs, nous organisons un voyage d'études d'un mois et demi en automne 2017 à travers les États-Unis avec Marion Gosselin et Chloë Augat, elles aussi étudiantes à la maîtrise. Ce voyage aura permis de rencontrer certains de ces professionnels, de faire des entrevues et de visiter leurs installations. Visiter certains centres de design communautaire nous a également permis de comprendre leur contexte. Ces rencontres nous ont permis d'approfondir notre connaissance des *Community Design Center* et de mieux saisir l'environnement et les conditions dans lesquelles ils ont émergé.

1.

CHAPITRE I : LE DÉVELOPPEMENT URBAIN RATIONALISTE

Afin de comprendre la nécessité de faire participer les citoyens dans le processus de conception de l'espace urbain, et pour mieux comprendre l'émergence du design communautaire, nous devons en étudier leur origine. La ville de Montréal et sa culture étant depuis longtemps influencée par les courants et modes de pensée européens et états-uniens¹, nous allons nous intéresser dans ce premier chapitre à deux grands mouvements urbanistiques présent dans les deux continents; le mouvement hygiéniste et le modernisme. Alors que nous étudierons ceux-ci dans la première partie de ce chapitre, la seconde partie s'intéressa à leurs conséquences sociales sur les citoyens à travers les écrits des situationnistes et de Henri Lefebvre.

1.1. L'avènement de la standardisation de l'habitat

1.1.1. La révolution industrielle et le mouvement hygiéniste

À la fin du 18^e siècle, de nombreuses inventions telles que la machine à vapeur ou la machine à tisser de Crompton bouleversent les procédés de fabrication.² Au début du 19^e siècle, les artisans laissent petit à petit place aux machines, et la société agraire et

¹ Deschamps, Y. (2009). Architectures de Montréal, architectures des Amériques. *Mens: revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, 10(1), 9-50.

² Bairoch, P. (2017). *Révolution industrielle et sous-développement* (Vol. 9). Walter de Gruyter GmbH & Co KG.

artisanale devient commerciale et industrielle.³ Cette période, communément appelée révolution industrielle commence en Europe et vient changer complètement l'aspect des villes à cause du développement industriel.⁴ En effet, les industries s'installent dans les espaces périurbains et la création d'emploi qui en découle entraîne un exode rural dans certaines villes d'Europe.⁵ Les villes font face à une demande grandissante pour de nouvelles infrastructures et de bâtiments. Des entrepôts, des usines, des hôpitaux, des écoles, des grands magasins, sont ainsi érigés pour répondre aux besoins des nouveaux habitants.⁶

Au milieu du 19^e siècle, pour pouvoir transporter les marchandises fabriquées par les nouvelles usines, un vaste réseau de chemins de fer est développé à travers toute l'Europe.⁷ Ce premier usage massif du fer permettra d'en apprécier les propriétés et ouvrira la porte au développement de structures métalliques et de leur utilisation dans l'érection de grandes infrastructures, comme les ponts, les viaducs et les gares.⁸ En 1851, Londres accueille la première Exposition Universelle afin d'y exposer les dernières inventions mondiales au grand public.⁹ Le Crystal Palace est érigé pour accueillir cet événement. Ce vaste palais a pour originalité d'être exclusivement

³ Foura, M. (1999). Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Sciences & Technologie. A, sciences exactes*, (12), 89-105. Récupéré de <http://revue.umc.edu.dz/index.php/a/article/view/1643>

⁴ Teich, M., & Porter, R. (Eds.). (1996). *The industrial revolution in national context: Europe and the USA*. Cambridge University Press.

⁵ Rioux, J. P. (2014). *La Révolution industrielle (1770-1880)*. Points.

⁶ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. Cit.*

⁷ Bairoch, P. *Révolution industrielle et sous-développement* (Vol. 9). *Op. Cit.*

⁸ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. Cit.*

⁹ Piggott, J. (2004). *Palace of the people: the Crystal Palace at Sydenham 1854-1936*. Univ of Wisconsin Press.

construit avec des pièces standardisées de fonte et de verre.¹⁰ Il marque le début de la démocratisation de l'usage du métal dans l'architecture des bâtiments à travers toute l'Europe. Les usines commencent à produire des éléments de construction à la chaîne et la standardisation des matériaux de construction voit le jour.¹¹

L'installation des usines à proximité des villes engendre des problèmes dus à la pollution atmosphérique. Des grandes vagues d'épidémies s'abattent dans les grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Environ 10 millions de personnes sont atteintes de tuberculose à la fin du 19^e siècle.¹² Les villes arrivent mal à répondre aux demandes grandissantes qui exercent des pressions sur les infrastructures existantes¹³. Les travailleurs sont de plus en plus serrés dans les entrepôts et les systèmes d'égouts deviennent vite obsolètes. Le nombre de logements disponibles ne peut pas répondre à l'augmentation rapide de la population et les gens doivent s'entasser dans de petits logements, souvent insalubres.¹⁴

Après une série d'épidémies de choléra qui font de nombreuses victimes à travers le monde à partir de 1826¹⁵, une vague d'hygiénisme s'abat en Europe durant le XIX^e

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. Cit.*

¹² Henry, S. (2013). *Vaincre la tuberculose (1879-1939) : La Normandie en proie à la peste blanche*. Presses universitaires de Rouen et du Havre. p. 47.

¹³ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. Cit.*

¹⁴ Baud, J. P. (1981). Les hygiénistes face aux nuisances industrielles dans la première moitié du XIX^e siècle. *Revue juridique de l'environnement*, 6(3), 205-220.

¹⁵ Gillet M. (1958). *Le Choléra — La première épidémie du XIX^e siècle*, étude collective présentée par Louis Chevalier. In: *Revue du Nord*, tome 41, n°162, Avril-juin 1959. p. 228-229. Récupéré de [www.-persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1959_num_41_162_5557_t1_0228_0000_2](http://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1959_num_41_162_5557_t1_0228_0000_2)

siècle. Selon Simonnot¹⁶, l'hygiène devient un enjeu public : « la médecine et l'hygiénisme répondent aux questionnements des pouvoirs publics qui eux-mêmes y voient la possibilité de réaliser leur politique. Les finalités médicales ne se confondent pas avec les préoccupations des gestionnaires politiques : elles les rendent applicables en les indexant médicalement »¹⁷. Pour cela il faut régler les problèmes d'insalubrité des habitations, les problèmes d'égout, les problèmes de déchets et le manque de ventilation au sein même de la ville.

Paris ne déroge pas à la règle. La ville s'est elle aussi densifiée à cause de sa forte augmentation démographique. Les bâtiments deviennent de plus en plus insalubres. Ses égouts sont peu développés et les rues sont embouteillées.¹⁸ Face à l'insalubrité de la ville de Paris et au manque de logements, Napoléon III entreprend la transformation de la ville (1852-1870) à l'aide du Baron Haussmann, préfet de Seine. Ce dernier est mandaté « d'aérer, unifier et embellir la ville ».¹⁹ Pour pouvoir aérer un maximum les îlots, Napoléon et Haussmann élargissent les rues, décident de construire des bâtiments en hauteurs et construisent en dehors des remparts. Le baron amène également des parcs, un système d'égout moderne, une réglementation des façades, ainsi que de nombreux équipements et bâtiment publics²⁰. Les anciennes habitations vétustes sont détruites au détriment d'un habitat « type ». Il s'agit du premier plan type dans l'histoire de l'architecture, ainsi que de la première standardisation

¹⁶ Simonnot A.-L. (1999). *Hygiénisme et eugénisme au 20ème siècle à travers la psychiatrie française*. Paris : Seli Arslan, 173 pages.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ De Moncan, P. (2009). *Le Paris d'Haussmann*. Paris : éditions du Mécène. p. 30-31

²⁰ Rocher, B., Loyer, F. (1991). *Paris-Haussmann: «Le pari d'Haussmann»*. Paris; Edition du Pavillon de l'Arsenal; Paris; Picard.

architecturale de l'époque contemporaine.²¹ Cependant, ces rénovations influencent la hausse des loyers du centre-ville et le choix urbanistique « déséquilibre la composition sociale de Paris entre Ouest et Est ».²² Les classes sociales qui autrefois cohabitaient dans un même bâtiment, avec les bourgeois au rez-de-chaussée et les étudiants et ouvriers dans les combles, sont après les travaux d'Hausmann, réparties dans différents quartiers, avec au centre et à l'ouest, les bourgeois, et aux périphéries et à l'est, les plus pauvres.²³ ²⁴ À trop vouloir rationaliser la ville, on finit pas en tuer la mixité sociale et à engendrer une séparation des classes sociales. Presque un siècle plus tard, les modernistes commettront les mêmes erreurs.

Alors que la France, le Royaume-Uni et la Belgique sont les premiers pays à commencer leur révolution industrielle, il faudra attendre la deuxième partie de celle-ci pour voir des changements urbains majeurs en Amérique du Nord.²⁵ Durant la seconde moitié du 19^e siècle, les États-Unis connaissent une immigration ouvrière importante venant d'Europe.²⁶ Cette main-d'œuvre va aider le pays à développer son réseau de chemin de fer à travers tout le pays. De nombreuses usines métallurgiques s'ouvrent. Avec la découverte du grand nombre de gisements d'hydrocarbure, les

²¹ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. cit.*

²² Julia, Z. (2009, septembre). Haussmannisation : un modèle d'urbanisme initié par le Baron Haussmann. Dans *Architecture*. Récupéré de <http://projets-architecte-urbanisme.fr/haussmann-projet-dhaussmannisation/>

²³ Pinon, P. (2002). *Atlas du Paris haussmannien: la ville en héritage du Second Empire à nos jours*. Parigramme.

²⁴ Lavedan, P., & Association pour la Publication d'une Histoire de Paris. (1975). *Nouvelle histoire de Paris: Histoire de l'urbanisme à Paris* (Vol. 366). Hachette.

²⁵ Weil, F. (1994). Remarques sur les villes industrielles aux États-Unis (1820-1880). *Histoire, Économie et Société*, 501-506. DOI : <https://doi.org/10.3406/hes.1994.1709>

²⁶ Zolberg, A. (2005). Trois siècles d'immigration aux États-Unis. *Hommes & Migrations*, 1255(1255), 8-14. DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.2005.4344>

États-Unis battissent rapidement leurs économies autour de la production pétrolière.²⁷ Les surfaces agricoles se multiplient grâce aux nouvelles machines telles que les moissonneuses qui facilitent grandement le travail des agriculteurs.²⁸ Grâce à la diversification de ses méthodes de production, le pays devient l'une des premières puissances économiques mondiales.²⁹

À l'image des grandes villes états-uniennes et canadiennes, Montréal se voit être relié aux autres grandes villes grâce à l'installation d'un réseau de chemin de fer. La compagnie ferroviaire *Grand Trunk* construit ses ateliers dans le quartier de Pointe-Saint-Charles et relie la ville à celle de Toronto en 1853. Le *Canadian Pacifique*, qui traverse tout le Canada, installe son siège dans la ville. Avec la présence de ces deux compagnies, Montréal devient « la plaque tournante du réseau ferroviaire canadien »³⁰. Le développement industriel de la ville continue de s'accroître après l'ouverture du Canal de Lachine en 1825. Ce dernier est construit pour faciliter le passage entre les Grands Lacs et l'Hudson. Plus de six cents industries s'installent sur ses berges³¹ et les quartiers de Griffintown et Saint-Henri deviennent vite les pôles industriels les plus importants du Canada.³² Attirés par le besoin de main-d'œuvre à Montréal notamment, la population urbaine du Québec passe de 11,2 % en 1851 à

²⁷ Hirschman, C., & Mogford, E. (2009). Immigration and the American Industrial Revolution from 1880 to 1920. *Social science research*, 38(4), 897-920.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Linteau, P. (1975). Montréal 1850-1914. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, (1-75), 31-35. <https://doi.org/10.7202/1020580ar> p.32

³¹ Linteau, P. & Robert, J. (1985). Montréal au 19^e siècle : bilan d'une recherche. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 13 (3), 206-223. <https://doi.org/10.7202/1018103ar>

³² *Ibid.*

35,9 % en 1911.³³ Avec cette forte augmentation et avec l'installation des usines, Montréal connaît elle aussi des épidémies de choléra et de tuberculose. Outre les problèmes sanitaires, la ville connaît une grande disparité sociale durant la seconde moitié du 19^e siècle.³⁴ En effet, alors que les quartiers aisés jouissent d'un accès facilité aux services médicaux, les quartiers ouvriers en sont dépourvus. La mortalité infantile devient rapidement l'un des plus gros fléaux de la ville. Afin « d'abaisser la mortalité due aux maladies contagieuses »³⁵, le gouvernement met en place le *Conseil d'hygiène de la province du Québec* en 1887. De nombreuses associations et de nombreux mouvements sanitaires voient également le jour à la fin du 19^e siècle. Malgré les rapports des experts locaux, ainsi que la mise en place de mesure de la part du gouvernement, les conditions des ouvriers ne s'améliorent que lentement.³⁶ Les montréalais ne connaîtront pas réellement de grands changements architecturaux majeurs pour assainir leurs quartiers durant le 19^e siècle, à l'instar de certaines villes d'Europe.³⁷ Et pour cause, l'insalubrité des logements ouvriers n'intéresse pas réellement les pouvoirs publics :

L'accumulation du capital se fait sur le dos des travailleurs et les conditions de vie déplorables qui règnent à Montréal entre 1850 et 1914 sont le résultat d'une répartition inégale des bénéfices du développement économique.³⁸

³³ Mario Papillon, B. (2004). La concentration spatiale de l'urbanisation : un problème de développement ? L'émergence de Montréal au 19^{ème} siècle. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, avril(2), 223-238. doi:10.3917/reru.042.0223.

³⁴ Linteau, P. *Montréal 1850-1914. Op. Cit.*

³⁵ Rioux, G. (2013). *Le milieu de l'urbanisme à Montréal (1897-1941), histoire d'une "refondation"* Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en études urbaines. p.71

³⁶ Linteau, P. *Montréal 1850-1914. Op. Cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

Il faut dire que jusqu'à la fin du 19^e siècle, la ville est administrée par des hommes d'affaires influents qui se soucient peu des conditions de vie des ouvriers.³⁹ Alors que « Montréal, la ville la plus riche et la plus grande du Dominion, [est] la seule à ne pas manifester de fierté envers son environnement ou son bien-être »⁴⁰, elle finit par entreprendre des travaux d'aménagement de certains de ses parcs urbains à la fin du siècle. C'est notamment en 1874 que le Mont-Royal est aménagé par l'architecte Frederick Olmsted, concepteur du Central Park à New-York.⁴¹ Malgré ces efforts la *Commission Royale de la Tuberculose* démontre en 1909 que Montréal est l'une des villes les plus insalubres d'Amérique du Nord.⁴²

Au début du 20^e siècle, la ville se développe en dehors de ses limites. « Les familles ouvrières sont poussées en dehors des secteurs urbanisés »⁴³, encouragés par le développement du transport en commun. Quant aux familles plus aisées, elles quittent le centre-ville pour s'installer dans les Cités-Jardins⁴⁴, comme celle de la ville de Mont-Royal, entrepris en 1910. Dans la même décennie, la ville élargit certains de ses axes routiers et en fait construire des nouveaux.⁴⁵

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Reford, R. (1910). The Montreal daily Herald, 22 mars 1910. Traduis par Rioux, G. *Le milieu de l'urbanisme à Montréal (1897-1941), histoire d'une "refondation"*. Op. Cit

⁴¹ Rioux, G. « *Le milieu de l'urbanisme à Montréal (1897-1941), histoire d'une "refondation"* » Op. Cit p.109

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ « Zone résidentielle aménagée pour une vie saine, largement pourvue d'espaces verts. (Théorisée aux alentours de 1900 par l'urbaniste anglais Ebenezer Howard.) ». Définition récupéré de https://www.la-rousse.fr/dictionnaires/francais/cité-jardin_cités-jardins/16231

⁴⁵ Rioux, G. « *Le milieu de l'urbanisme à Montréal (1897-1941), histoire d'une "refondation"* » Op. Cit p.109

1.1.2. Le mouvement moderne

À la fin du 19^e siècle, le béton armé est créé dans un laboratoire.⁴⁶ Tout comme les pièces de construction métalliques, ce matériau permet la fabrication de pièces standardisées et ses propriétés permettent une plus grande flexibilité dans les formes que pouvaient l'être le fer ou la fonte. Des poutres, des revêtements, des planchers, des toitures et des couvertures peuvent être fabriqués dans des formes multiples.⁴⁷

Le mouvement de l'architecture moderne commence à être théorisé en Europe au moment où ces nouvelles techniques de construction apparaissent, mais aussi dans un contexte de changement social et culturel lié à la révolution industrielle.⁴⁸ Le béton armé est un matériau amplement employé dans toutes les théories et modèles du mouvement durant l'entre-deux-guerres.⁴⁹ ⁵⁰ L'un des architectes emblématiques du mouvement, Le Corbusier, estime en 1923 que les villes doivent être plus propres et posséder moins de « bâtiments tassés ».⁵¹ Après le *IV^e Congrès International d'Architecture Moderne* (CIAM) en 1933, qui réunit de nombreux architectes et urbanistes influents, Le Corbusier publie la « charte d'Athènes » en 1943. Cet ouvrage reprend les grands principes de ce que devaient être nos villes selon l'auteur et ses collaborateurs :

- concept de zonage qui permet de répartir les espaces urbains selon 4 fonctions : habiter/travailler/récréer/circuler

⁴⁶ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Zevi, B., & Hoyet, M. J. (1981). *Le langage moderne de l'architecture*. Dunod.

⁵¹ Le Corbusier. (1995). *Vers une architecture*. Paris : Flammarion. p.43.

- dissociation entre bâti et voirie
- voies hiérarchisées (voies rapides/dessertes locales puis voies d'accès aux bâtiments ou cheminements piétonniers
- bien-être accessible à tous, relatif égalitarisme : les constructions en hauteur sont privilégiées, la nécessité d'aérer l'espace urbain est affirmée, ainsi que sauvegarder les conditions d'ensoleillement et d'éclairage
- des équipements scolaires, sportifs et de loisirs doivent être implantés à proximité des habitations
- les zones industrielles ne doivent pas être trop éloignées des habitations pour limiter le temps de transport, elles sont séparées de la ville par des zones de verdure.⁵²

En clair, les modernistes tentent de changer la ville, en la hiérarchisant et la rendant fonctionnelle.⁵³ Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les modernistes commencent à concevoir les premiers projets, au moment où les villes se développent à une vitesse effrénée pour répondre aux besoins de la reconstruction.⁵⁴ Avec la standardisation des éléments de fabrication, une vague de fonctionnalisme apparaît à travers le monde. Tout comme Haussmann, les modernistes européens s'inspirent de l'architecte français J.N.L Durand, qui avait créé des typologies de bâtiments économiquement intéressants en proposant des combinaisons de façades et des plans types⁵⁵, mais en abandonnant les ornements de façades, pour une plus grande sobriété.⁵⁶ Le faible coût du béton armé lui permet de se démocratiser et permet de

⁵² Choay, F. (Ed.). (2002). *La Conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments (1931)*. Editions de l'Imprimeur.

⁵³ Benevolo, L., & Pittet-Faessler, E. (1988). *Histoire de l'architecture moderne: L'inévitable éclectisme: (1960-1980)*/trad. de l'italien par Edwige Pittet-Faessler et Jacques Vicari. Dunod.

⁵⁴ Mengin, C. (1999). La solution des grands ensembles. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 105-111.

⁵⁵ Foura, M. Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Op. cit.*

⁵⁶ *Ibid.*

standardiser la préfabrication des éléments de construction et cette standardisation amène les architectes à concevoir avec des formes identiques.⁵⁷ Elle permet également de réduire les délais de fabrications des bâtiments. Après la Seconde Guerre mondiale, les besoins en matière de logement sont importants. « Sur 14,5 millions de logements, la moitié n'a pas l'eau courante, les 3/4 n'ont pas de w.c., 90 % pas de salle de bain. On dénombre 350 000 taudis, 3 millions de logements surpeuplés et un déficit constaté de 3 millions ».⁵⁸

Avec l'urgence de la crise du logement, les professionnels produisent en masse sans porter une grande attention aux besoins spécifiques de la population et à l'environnement bâti. Selon l'architecte et écrivain Daniel Pinson⁵⁹ :

La préfabrication en usine d'éléments de construction a pu atteindre dans les années 1960-1970 une dimension significative qui a permis de faire face à une crise du logement : l'urgence et la quantité en viennent à justifier une standardisation qui élève la répétition au rang d'une raison esthétique à laquelle les architectes se rangent docilement.

C'est avec l'échec des pavillons en bande, les *logements économiques de première nécessité* (LEPN) construits après le terrible hiver de 1954 que les architectes commencent à concevoir des barres de béton pour l'habitat collectif.⁶⁰ Elles sont la solution choisie par le gouvernement français pour permettre, entre autres, de loger rapidement et confortablement les immigrants venant en Europe pour combler le manque

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ C'est la faute à Le Corbusier. (2012). *Les Grands Ensembles*. Dans *C'est la faute à Le Corbusier*. Récupéré de <https://lafautealecorbusier.wordpress.com/2012/10/16/les-grands-ensembles/>

⁵⁹ Pinson D. (1996). *Architecture et modernité*. Paris : Flammarion. p.41-42.

⁶⁰ Kamoun, P. (2005). Financement du logement social et évolutions de ses missions: De 1894 (loi Siegfried) à nos jours. *Informations sociales*, 123(3), 20-33. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-3-page-20.htm>.

de main-d'œuvre. Des grands ensembles germent dans toutes les périphéries des grandes villes d'Europe et reprennent tous les grandes lignes du fonctionnalisme du mouvement moderne, qui permettent de construire facilement et rapidement. Du début des années 1950 jusqu'au début des années 1970, on estime à 300 000 les logements construits chaque année en France.⁶¹

Nous voyons que le mouvement hygiéniste et le mouvement moderne se sont inspirés des travaux de l'architecte français Durand et de sa théorie des « plans types ». Malheureusement, cette rapidité de conception de construction et le rationalisme, tant dans l'esthétique que dans ses plans qui semblent identiques d'un bâtiment à un autre, relayent l'aspect social au second plan. Tout comme les bâtiments haussmanniens, les grands ensembles européens viennent séparer les personnes à revenu faible (les grands ensembles) des personnes à revenu élevé (banlieues)⁶² et un clivage social s'installe.

C'est suite à une critique de plus en plus marquée des impacts sociaux de la construction des grands ensembles modernistes que la notion de consultation et d'implication des usagers dans la construction de logements sociaux naîtra.⁶³

Outre-Atlantique, Philip Johnson et Henry Russell s'inspirent du mouvement moderne européen pour créer un nouveau style architectural, le *style International*.⁶⁴ Ce dernier reprend les idées du mouvement moderne européen et les techniques de construction nord-américaine déjà présentes. Chassés par les nazis, plusieurs archi-

⁶¹ C'est la faute à Le Corbusier. *Les Grands Ensembles*. *Op. cit*

⁶² Bouillant, J-B (2015). *Événement et construction durable : les actions temporaires participatives et constructives comme outil pour faire la ville*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/8404/1/M14143.pdf>

⁶³ Fourcaut, A. (2006). Qu'elle était belle la banlieue. *L'histoire*, (12), 75-75.

⁶⁴ Dubois, M. (2008). Modernisme architectural : simplicité volontaire. *Continuité*, (119), 51-54.

tectes européens issus du mouvement moderne viennent immigrer aux États-Unis pour venir enseigner dans plusieurs écoles d'architecture.⁶⁵ C'est notamment le cas de Mies Van Der Rohe, Ludwig Hilberseimer et Alvar Aalto.⁶⁶ Ils influenceront une génération de nouveaux architectes.

L'architecture canadienne est depuis longtemps inspirée par les courants de pensée états-uniens et européens.⁶⁷ À Montréal, son architecture commence à être influencée par le modernisme au milieu des années 1930⁶⁸ et ce dernier est à son apogée après la seconde guerre mondiale.⁶⁹ Comme aux États-Unis, de nombreux architectes viennent enseigner dans les écoles à travers tous le pays. L'idéologie du modernisme commence à apparaître dans les écoles d'architecture de la ville au début des années 1940, notamment par le biais de John Bland de l'université de McGill.⁷⁰ Plusieurs grands édifices de bureau ainsi que des bâtiments institutionnels de style international sont alors érigés dans le *downtown* et dans le reste de la ville. C'est le cas notamment de la Place Ville-Marie en 1962⁷¹ et du Westmount Square en 1967.⁷² Mais contrairement à l'Europe, et plus particulièrement la France, le Québec sera relativement épargné par

⁶⁵ Hitchcock, H. R., & Johnson, P. (2001). *Le style international*. Editions Parenthèses.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Crossman, K. (2016). Architecture - histoire de l'architecture : 1914-1967. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Récupéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/architecture-histoire-de-lar-chitecture-1914-1967>

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Dubois, M. Modernisme architectural : simplicité volontaire. *Op. Cit.*

⁷⁰ Crossman, K., Architecture - histoire de l'architecture : 1914-1967. *Op. Cit.*

⁷¹ Besner, J. (1997). Genèse de la ville intérieure de Montréal. Récupéré de <http://www.aftes.asso.fr/contenus/upload/File/Espace%20Souterrain/Documents/Jacques%20Besner.pdf>.

⁷² Baillargeon, S. (2019). Montréal, héritière Bauhaus, *Le devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/culture/560855/a-montreal-l-esprit-bauhaus-souffle-dans-le-design-les-immeubles-et-surtout-les-ecoles-de-formation-des-createurs?fbclid=IwAR0aM9lPrnFZqIHnZTzQdMZJkIQb49peuM8tkfa0-MONYVhhvRswirNOC0UE>

la construction de grands ensembles résidentiels issus du mouvement moderne.⁷³ Il faudra attendre la seconde moitié du 20e pour voir les grands projets urbains.

1.2. Critique du rationalisme et vers une action de l'utilisateur

1.2.1. L'international situationniste

Créé en 1957, l'*International Situationniste*, une organisation formée par des intellectuels socialistes, critique fermement le mouvement moderniste et le fonctionnalisme. Pour les situationnistes, l'architecture moderne est une architecture autoritaire, insipide, qui banalise les villes. « Une maladie mentale a envahi la planète : la banalisation. Chacun est hypnotisé par la production et le confort ».⁷⁴ En effet, la création d'un « bâtiment type » sous forme de barres de béton, réalisées sur un même plan quelle que soit la ville, impose une monotonie dans un mode de vie normalisé.⁷⁵

La volonté de Le Corbusier de reproduire un schéma d'habitation à l'identique sans égard aux spécificités du quartier, du climat, de la ville et du type d'habitant, engendre des environnements et des milieux de vie qui sont aliénants. Ils ne sont que fonctionnels. Ils ne sont pas viables socialement. Cette monotonie se retrouve également dans les projets urbains des modernistes, qui viennent rompre tout lien entre les différents éléments que compose un quartier. Tous les éléments qui donnaient du sens

⁷³ Dubois, M. Modernisme architectural : simplicité volontaire. *Op. Cit.*

⁷⁴ Ivain, G. (1958). Formulaire pour un urbanisme nouveau. *Internationale situationniste*, 1((June)), 15-20.

⁷⁵ Debord, G. (1985). *Potlatch (1954-1957)*. Paris: Gallimard. p. 25-26.

à la ville ont été éliminés des villes modernistes.⁷⁶ En effet, pour Khatib⁷⁷, les enjeux sociaux et économiques ont été oubliés et le milieu urbain « se découvre de jour en jour plus étroit. Il nous étouffe. »

Pour redonner, sens à la ville, Debord⁷⁸ pense que l'espace doit être élaboré selon la volonté individuelle ou collective, afin d'y construire des situations.

L'architecture de demain sera donc un moyen de modifier les conceptions actuelles du temps et de l'espace. Elle sera un moyen de connaissance et un moyen d'agir. Le complexe architectural sera modifiable. Son aspect changera en partie ou totalement suivant la volonté de ses habitants. (...)

Dans le *formulaire pour un urbanisme nouveau* des situationnistes, la notion de *psychogéographie* apparaît. Il s'agit d'une réflexion proche de la sociologie et la psychologie.⁷⁹ Les auteurs définissent la *psychogéographie* comme : « l'étude des effets précis du milieu géographique, consciemment aménagé ou non, agissant directement sur le comportement affectif des individus. »⁸⁰ Cette notion est directement liée avec la pratique de la dérive, que les situationnistes voient comme une « technique du passage hâtif à travers des ambiances variées »⁸¹. Pour les situationnistes la dérive est une exploration de l'urbain par la découverte et par la déambulation :

⁷⁶ Bonard Y., Capt V. (2009). Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes? *Journal of Urban Research*, Special issue 2. Récupéré de <https://journals.openedition.org/articulo/1111>

⁷⁷ Khatib, M. (1958). *Essai de description psychogéographique des Halles*

⁷⁸ Chtcheglov, I., Apostolidès, J. M., & Donné, B. (2006). *Ecrits retrouvés*. Editions Allia. Récupéré de https://www.editions-allia.com/files/pdf_229_file.pdf.

⁷⁹ Genty, T. (1998). *La critique situationniste ou la praxis du dépassement de l'art*, 31 et 32

⁸⁰ Ivain, G. *Formulaire pour un urbanisme nouveau*. *Op. cit*

⁸¹ Debord, G. (1958). Théorie de la dérive. *Internationale situationniste*, 2, 19-23.

Le concept de dérive est indissolublement lié à la reconnaissance d'effets de nature psychogéographique, et à l'affirmation d'un comportement ludique constructif, ce qui l'oppose en tous points aux notions classiques de voyage et de promenade. Une ou plusieurs personnes se livrant à la dérive renoncent, pour une durée plus ou moins longue, aux raisons de se déplacer et d'agir qu'elles se connaissent généralement, aux relations, aux travaux et aux loisirs qui leur sont propres, pour se laisser aller aux sollicitations du terrain et des rencontres qui y correspondent.⁸²

Ce que les situationnistes veulent montrer à travers l'exercice de la dérive, c'est que chaque citoyen perçoit son environnement différemment, selon ses goûts et ses sens. Chaque personne a une sensibilité singulière aux matériaux, à la lumière, aux températures et aux autres éléments qui composent son parcours⁸³. La perception est individuelle et « chacun doit chercher ce qu'il aime, ce qui l'attire »⁸⁴. La dérive est alors l'outil qui permet de comprendre l'essence d'un quartier, ses émotions et ses liens.

En effet, l'*habitation type* des modernistes ne peut pas être perçue individuellement, puisque sa perception est normalisée et l'environnement qu'est la ville ne peut pas être traité comme une « science royale »⁸⁵. Elle ne peut pas être fabriquée selon des règles préétablies. Les différentes caractéristiques qui composent une ville, comme son climat, son histoire, sa culture, son contexte socio-économique doivent tous jouer un rôle particulier dans la conception que ce soit en urbanisme comme en architecture.

⁸² Ivain, G. Formulaire pour un urbanisme nouveau. *Op. cit*

⁸³ Bonard, Y., & Capt, V. *Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes?* *Op. cit.*

⁸⁴ Debord, G. (1958). Problèmes préliminaires à la construction d'une situation. *Internationale situationniste*, 1, 11-13.

⁸⁵ Deleuze, G., & Guattari, F. (2013). Mille plateaux: Capitalisme et schizophrénie, 2. Minuit.

Les situationnistes voient dans le mouvement moderniste une erreur à ne pas reproduire. Plutôt qu'imposer, la pratique de la dérive est un premier pas vers l'action : l'action des citoyens. De plus, l'urbanisme situationniste « s'agit de formes d'urbanisme et d'appropriation de l'espace non planifiées et non contrôlées ».¹⁸⁶ D'autres théoriciens, comme Lefebvre et Jane Jacobs, critiquent fermement le mouvement moderne. Au-delà de demander une action de la part des citoyens pour comprendre l'espace urbain, il est pour eux nécessaire de faire participer les usagers directement dans le processus de conception, main dans la main avec les professionnels, comme une œuvre collective. On parle alors de participation.

1.2.2. *Le droit à la ville* de Henri Lefebvre

En 1968, le philosophe et sociologue Henri Lefebvre publie le manifeste « le droit à la ville ». Tout comme les situationnistes, il fait une forte critique des pratiques élaborées dans la création de l'urbain par les modernistes et veut réinventer le quotidien des usagers de la ville.⁸⁷ En plus de critiquer vivement le rationalisme dans l'urbanisme, il propose une conception plus sociale de la ville, un nouveau paradigme qui ralliera plusieurs adeptes et dont la vision alternative sera décrite tant comme une utopie qu'une véritable idéologie.

Pour Lefebvre, la ville est un « objet technique » et complexe où de nombreux paramètres doivent entrer en jeu lors de sa construction.⁸⁸ Comme les situationnistes, Le-

⁸⁶ Petrescu, D. (2010). Jardinières du commun. *Multitudes*, (3), 126-133. DOI : 10.3917/mult.042.0126

⁸⁷ Simay, P. (2008). Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes, *Métropoles*, 4 | 2008. Récupéré de <http://metropoles.revues.org/2902>

⁸⁸ Lefebvre, H. (2009). Septième Prélude : « Notes sur la ville nouvelle (avril 1960) ». *Cahiers philosophiques*, 118(2), 79-86. doi:10.3917/caph.118.0079.

febvre pense que la révolution industrielle a fait éclater la ville traditionnelle. Rationaliser celle-ci a mis à mal sa créativité et sa spontanéité. Les modernistes ont affaibli les pratiques sociales autonomes et ont dépossédé les citoyens de leurs droits à produire collectivement l'espace.⁸⁹ Aussi, pour l'auteur, « l'espace (social) est un produit (social)⁹⁰ ». Il est politique parce qu'il est le soutien, l'objet de luttes et de conflits⁹¹ entre l'espace dominé, celui des représentations de la vie et l'espace dominant, celui des représentations de l'espace créées par les concepteurs.⁹²

L'idéologie de Lefebvre critique l'existant pour le dépasser, mais ne propose pas de modèle autoritaire comme l'ont fait les modernistes. Il laisse place à toute interprétation dans la création de la ville et il est ouvert à la notion d'appropriation par les citoyens.⁹³ Il décrit sa conception de cette notion dans un de ses écrits :

L'appropriation s'oppose fortement à la propriété, mais le concept ne s'élucide pas complètement, de loin. [...] Seule l'étude critique de l'espace permet d'élucider le concept. D'un espace naturel modifié pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe, on peut dire que ce groupe se l'approprie. La possession (propriété) ne fut qu'une condition et le plus souvent une déviation de cette activité « appropriative » qui atteint son sommet dans l'œuvre d'art. Un espace approprié ressemble à une œuvre d'art sans qu'il en soit le simulacre. Souvent, il s'agit d'une construction, monument ou bâtiment. Pas toujours : un site, une place, une rue peuvent se dire « réappropriés ». De tels espaces abondent, encore qu'il ne soit pas toujours facile de dire en quoi et comment, par qui et pour qui ils furent appropriés. [...] Le détournement et

⁸⁹ Morange, M., Spire, A (2017). Droit à la ville. Récupéré de <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article698>

⁹⁰ Lefebvre H. (1974). *La Production de l'espace*. Paris : Anthropos.

⁹¹ Lefebvre H. (1973), *Le Droit à la ville II : Espace et politique*. Paris : Anthropos.

⁹² Lefebvre H. *La Production de l'espace*. *Op. cit.*

⁹³ Busquet, G. (2012). L'espace politique chez Henri Lefebvre: l'idéologie et l'utopie. *justice spatiale-spatial justice*, 5. Récupéré de <http://www.jssj.org/article/lespace-politique-chez-henri-lefebvre-lideo-logie-et-lutopie/>

l'appropriation d'espace ont un grand sens et peuvent servir d'enseignement pour la production d'espaces nouveaux.⁹⁴

Parce que les architectes et les urbanistes ne peuvent pas comprendre toute la complexité dont sont issus la ville ou le quartier, comme les modernistes portaient à le croire, il veut en finir avec l'« urbanisme technocratique » du capitalisme.⁹⁵ Il propose alors d'introduire les notions de *réappropriation collective* de la ville par la participation des usagers dans la conception de la ville. En effet, il avance que la ville ne doit pas être exclusivement façonnée par l'élite, mais par tous ses habitants comme une *œuvre collective* et pense que *le droit à la ville* devrait lui aussi faire partie d'un des droits humains fondamentaux : « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habité. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante), le droit à l'appropriation (bien distinct de la propriété) s'impliquent dans le *droit à la ville* »⁹⁶. En effet, la ville appartient à chacun et fait partie de la vie de chacun. Alors, pourquoi exclure ceux qui l'habitent quand il faut la créer?

Pour Lefebvre, le *droit à la ville* ne peut pas se faire dans la période capitaliste. Il veut amener la conception différemment et « raisonner plutôt [en] termes de représentations, d'usages, de pratiques et d'appropriation de l'espace ».⁹⁷ C'est ainsi que son idéologie se divise en trois moments : « la connaissance et la critique du réel, exploration des possibles et éventuellement, proposition d'un ailleurs ».⁹⁸

⁹⁴ Lefebvre H. *La Production de l'espace*. *Op. cit.*

⁹⁵ Lefebvre, H. (1961). Utopie expérimentale: pour un nouvel urbanisme. *Revue française de sociologie*, 2(3), 191-198.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Busquet, G. L'espace politique chez Henri Lefebvre: l'idéologie et l'utopie. *justice spatiale-spatial justice*, 5. *Op. cit.*

⁹⁸ *Ibid.*

On ne peut pas enlever le mérite aux modernistes d'avoir essayé d'innover à un moment critique de l'histoire urbaine. L'utopie qu'était le mouvement moderne durant l'entre-deux-guerres se retrouve très vite être la solution choisie et promue par les dirigeants politiques après la Seconde Guerre mondiale pour faire face à un problème que les villes n'ont pas connu depuis un siècle; le besoin d'accueillir. L'utilisation des éléments préfabriqués favorisés par les modernistes permet de construire vite, mais aussi à moindres frais. Sur le papier, la solution est idéale. Dans la réalité, elle est tout autre. En effet, la réalisation de ces « monstres de béton » laisse encore des fractures dans les villes à l'heure actuelle. Le clivage social qu'a provoqué la construction des grands ensembles dans la banlieue parisienne notamment, est encore au centre de nombreux débats aujourd'hui, jusqu'à être un sujet présent dans les programmes de certains candidats durant les dernières présidentielles françaises de 2017.⁹⁹ Plusieurs veulent une plus grande mixité sociale à l'intérieur des « cités »¹⁰⁰, d'autres font de leurs habitants les boucs émissaires en les accusant d'être la cause de l'insécurité des banlieues.

Lefebvre dit lors d'un entretien filmé en 1972¹⁰¹, que l'urbain est une problématique récente et qu'elle ne peut pas être complètement comprise. Alors que les situationnistes ont la volonté de faire agir les citoyens, Lefebvre, avec son idéologie, met le doigt sur le besoin de *réappropriation collective* dans la production sociale de l'espace urbain.

⁹⁹ de Boissieu, L. (2017, 13 février). Banlieues sensibles, que proposent les candidats ?, *La Croix*. Récupéré de <https://www.la-croix.com/France/Politique/Banlieues-sensibles-proposent-candidats-2017-02-13-1200824486>

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ ONF. (1972). *Urbanose (Chapitre 15)*. [Vidéo en ligne]. Récupéré de <https://youtu.be/0kyLooKv6-mU>

Au milieu du 20^e siècle, les villes européennes sont fragmentées et appauvries par les courants urbanistiques du début du siècle. Les professionnels commencent à mettre en doute les pratiques rationalistes de l'urbanisme et de l'architecture, et la volonté de Lefebvre de vouloir construire collectivement va être partagée par nombre d'entre eux. Ils se tournent vers les usagers, trop longtemps mis de côté, pour les impliquer dans la conception de leurs milieux de vie. Ces professionnels soutiennent la nécessité de rétablir l'équilibre du pouvoir entre les différents acteurs.

[...] l'architecture participative, c'est l'idéalisme, le refus des choses préétablis, la révolte anarchiste et la spontanéité qui vont guider les architectes et les habitants vers une co-conception de leur environnement.¹⁰²

Inspirés par Lefebvre et des situationnistes, les théoriciens et praticiens états-uniens Paul Davidoff, Henry Sanoff et Jane Jacobs militent pour une intégration des usagers dans la construction de l'espace urbain.

¹⁰² le Maire de Romsée, J. (2005). L'architecture participative, essai de chronologie. *Les Cahiers de la Cambre. Architecture*, 3, 123-132.

L'ESPACE URBAIN DURABLE ET LE DESIGN COMMUNAUTAIRE

Alors que de nombreux théoriciens européens critiquent l'architecture rationaliste dans les années 1950 et 1960, la nécessité de faire participer les citoyens dans la construction est remise en avant vingt ans plus tard, avec le *développement durable*. En effet, cette notion, largement utilisée aujourd'hui, est en parfaite corrélation avec la participation de l'utilisateur dans la conception de l'espace urbain. En effet, pour un environnement urbain durable, plusieurs théoriciens et institutions préconisent d'amener la participation des usagers dans les processus de conception.

C'est après avoir tracé l'origine et le contexte historique du *développement durable*, que nous ferons ressortir ses liens importants avec la *participation* de l'utilisateur. Il est d'autant plus important d'étudier leur corrélation, puisque ces deux notions feront partie de notre argumentaire tout au long de cette recherche. Ce chapitre sera aussi l'occasion de se pencher sur l'origine de la pratique du *design communautaire* aux États-Unis. Afin de comprendre l'une des concrétisations de la *réappropriation collective* de Lefebvre, nous allons nous intéresser aux contextes sociaux et aux projets rationalistes que connaît le pays dans les années 1950-1960. À travers plusieurs auteurs et praticiens états-uniens, nous définirons le terme de *design communautaire*, pratique largement présente aujourd'hui dans les différents mouvements de l'urbanisme alternatif. Nous terminerons ce chapitre par l'analyse de l'émergence de la pratique de l'*advocacy planning* par les professionnels du design — de l'objet à l'urbain

— qui travaillent au côtés des citoyens pour tenter de proposer des plans alternatifs à l'administration états-unienne pratiquant le rationalisme.

2.1. Définition du terme développement durable

Dans un premier temps appelé « *développement soutenable* »¹, le *développement durable* — traduction du terme anglais *sustainable development* —, est introduit dans la littérature scientifique au début des années 1980. Il apparaît, entre autres, à la suite du choc pétrolier à la fin des années 1970 et après la catastrophe de Tchernobyl en 1986.² Avec le rapport de plusieurs analystes, les gouvernements commencent à prendre conscience que le développement industriel traditionnel n'est pas viable sur le plan environnemental³ et que les ressources sont épuisables.^{4 5} Des grandes conférences sont alors organisées notamment à Stockholm en 1972, à Vancouver en 1976, à Rio en 1992, et à Aalborg en 1994, pour débattre des enjeux écologiques.⁶ À la suite de ces conférences, une entité de l'ONU va être créée pour statuer sur les questions du développement durable en 1983; la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (CMED). Le *Rapport Brundtland* reprend le terme et le définit :

¹ Dans l'édition française de 1989 du rapport Brundtland et même encore aujourd'hui dans certains documents européens qui utilisent simultanément les deux termes.

² Meadows, D. H., Randers, J., & Meadows, D. L. (1972). *The Limits to Growth*. New York : Universe Book.

³ *Ibid*

⁴ Bouhouix, P., De Guillebon, B. (2010). *Quel avenir pour les métaux ? Raréfaction des ressources : un nouveau défi pour la société*. EDP Sciences, p. 48

⁵ Notamment les précurseurs du Club de Rome, René Dumont, Ivan Illich, le sociologue Jacques Ellul, les économistes Nicholas Georgescu-Roegen et Serge Latouche, la physicienne et philosophe Vandana Shiva...

⁶ Brunel, S. (2012). *Le développement durable*.

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Ce que veut démontrer le développement durable c'est qu'il est possible d'allier l'écologie, l'économie et le social afin d'avoir un développement viable, vivable et équitable, et donc durable.⁷ [figure 2.1]

Il faut savoir que la notion du développement durable est très théorisée, étudiée et discutée. Elle est notamment décriée à cause de son concept parfois flou et qui se redéfinit sans cesse à travers les nombreuses conférences ou sommets.⁸ Mais une chose est certaine, c'est que l'espace urbain est intimement lié à la notion du développement durable, puisque la ville a été identifiée, notamment lors de la conférence de Vancouver en 1976, comme étant l'acteur-clé du développement durable. Et pour cause, environ 55 % de la population mondiale vit dans les villes aujourd'hui et ce chiffre ne cesse d'augmenter d'année en année. Au Canada par exemple, 69 % des habitants vivaient dans des lieux urbanisés en 1960, aujourd'hui ce chiffre a atteint les 81 %.⁹

⁷ Vaillancourt, J. (1998). *Evolution conceptuelle et historique du développement durable*. RNCREQ (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec), Rapport de recherche, mai.

⁸ Brunel, S. *Le développement durable*. Op. Cit.

⁹ Le groupe Banque Mondiale. (2019). Population urbaine (% du total). Dans *Données*. Récupéré de <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.urb.totl.in.zs>

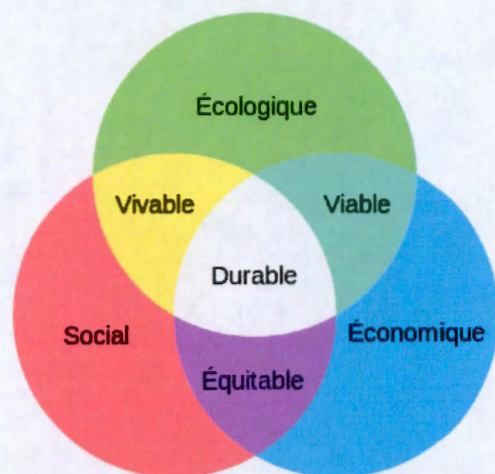


Figure 2.1 : Schéma du développement durable

Source : Wikipedia

Tout comme Berke¹⁰ et Wachter¹¹, nous pensons que la volonté de faire du développement durable peut être un critère pour changer les méthodes de conception dans l'urbanisme et dans la planification urbaine. Nous constatons une volonté de rendre les villes plus durables, puisque cette notion se retrouve de plus en plus présente dans les politiques municipales en matière d'urbanisme, comme c'est le cas de la ville de Montréal. D'ailleurs c'est la définition de la ville de Montréal publiée dans son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 — 2015¹², que nous retenons, car elle est au plus près de notre problématique, et qu'elle mentionne la participation :

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant

¹⁰ Berke, P. R. (2002). Does sustainable development offer a new direction for planning? *Journal of Planning Literature* 17 (1): 21-36.

¹¹ Wachter, S. et al., eds. (2002). *L'aménagement en 50 tendances*. La Tour d'Aigle : DATAR/Éditions de l'Aube.

¹² Ville de Montréal. (2010). *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015*. Récupéré de https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_-FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF

sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.¹³

2.2. La participation des usagers

L'urbanisme et l'architecture rationaliste ne sont pas des exceptions européennes, bien au contraire. L'administration états-unienne utilise également le rationalisme pour régler les problèmes dans lesquels elle doit faire face. En effet, au milieu du 20^e siècle, les villes nord-américaines doivent développer les infrastructures automobiles et dynamiser leurs centres-ville dépeuplés. Elles redéveloppent alors plusieurs de leurs quartiers, grâce à des subventions gouvernementales. Comme en Europe, les usagers sont mis de côté, et face aux différents théoriciens critiquant les ravages de ces pratiques, de nombreux professionnels se mettent au côté des citoyens pour faire valoir leurs droits. Les théoriciens et praticiens états-uniens interviennent et théorisent la pratique de collaboration entre eux et les usagers. La participation des usagers à travers les pratiques du *design communautaire* et de l'*advocacy planning* apparaît.

2.2.1. La participation et ville durable

La sociologue américaine Sherry Arnstein publie à la fin des années 1960, l'article *A ladder of citizen participation*¹⁴ dans une revue professionnelle d'urbanisme. Elle construit une échelle où elle présente les différents degrés de participation à travers trois niveaux. Dans chaque niveau, elle catégorise les différents types de pratique,

13 Extrait provenant de la Loi sur le développement durable du Québec. Loi sur le développement durable L.R.Q. 2006. c. 1 a. 1 Disponible en ligne : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

¹⁴ Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.

allant du plus participatif en haut de l'échelle jusqu'au moins participatif, au pied de l'échelle. Cette échelle [figure 2.2] permet de situer nos propos, pour la suite de ce mémoire, face aux innombrables degrés de participation utilisés par les professionnels et les politiques pour faire coopérer les usagers dans le processus de conception.

Tout d'abord, en bas de l'échelle, la catégorie *non-participation* regroupe les pratiques de *manipulation* et de *thérapie*. « Leurs objectifs, en réalité, ne sont pas de permettre aux gens de participer à la planification ou au suivi des programmes, mais de permettre à ceux qui ont le pouvoir de les « éduquer » ou de les « guérir ».¹⁵ Il ne s'agit donc pas là de participation.

Vient ensuite la deuxième catégorie de l'échelle; la *coopération symbolique*. Trois types de participation sont présents dans cette catégorie; l'*information*, la *consultation* et la *réassurance*. L'*information* a pour but d'informer les citoyens d'un projet futur. Il s'agit bien souvent d'un panneau d'affichage de promotion pour un nouveau bâtiment, ou un panneau de chantier sur lequel est indiqué le type de projet, la surface et le coût du futur projet. Il peut s'agir également de publicité ou des prospectus distribués aux citoyens dans les quartiers, mettant en avant les soi-disant bienfaits d'un renouvellement. La publicité fut notamment utilisée par le maire Moses dans des projets de renouvellement urbain à New York.¹⁶ Malheureusement, dans cette pratique le citoyen n'est absolument pas présent dans le processus de création et n'a même pas la possibilité de donner son avis. L'information est donnée en aval de la conception du projet, et la pratique se retrouve seulement informative et unilatérale.

¹⁵ Arnstein, S. U (1969). Une échelle de participation citoyenne. [Document électronique]. (Comité d'Évaluation et de Suivi. Trad.). ANRU (2006). p.3. Récupéré de <http://www.anru.fr/index.php/ces/Etudes/La-participation-des-habitants>

¹⁶ Committee on Slum Clearance, Columbus Circle, 6-7.

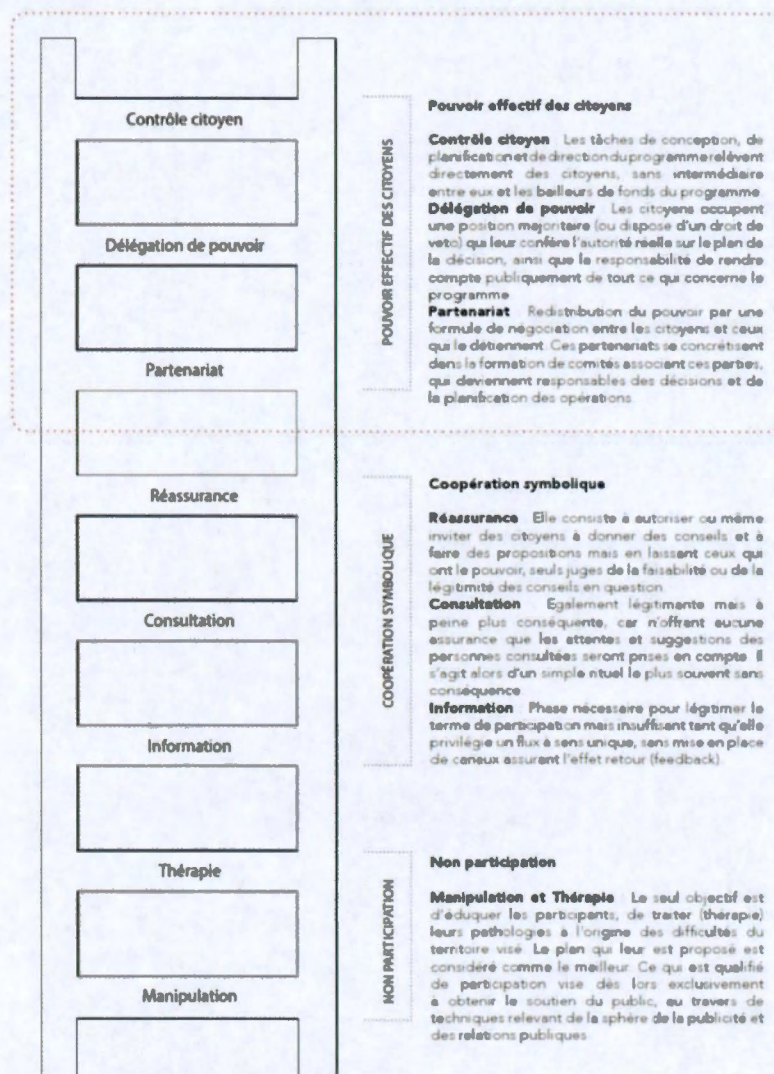


Figure 2.2 Échelle de la participation selon Sherry Arnstein

Source : http://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/fiche_32%20Echelle%20Participation.pdf

La *consultation* est une pratique factice qui fait croire au citoyen qu'il peut donner son avis. Il s'agit bien souvent d'une enquête d'opinion, de réunions de quartier, ou d'auditions publiques.¹⁷ En termes de résultat, la *consultation* est très similaire à l'in-

¹⁷ Arnstein, S. R. *Une échelle de participation citoyenne*. Op. cit.

formation hormis qu'elle demande — bien que factice — une action aux citoyens. Cependant, cette pratique n'est pas représentative de la population d'un quartier. En effet, on peut, par exemple imaginer que les enquêtes d'opinions, qui sont souvent effectuées en pleine journée, faussent les résultats et ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population du quartier, puisqu'en pleine journée les travailleurs ne sont pas présents dans le quartier. À l'inverse, les chômeurs, les personnes âgées sont plus susceptibles d'être présents dans leurs quartiers pendant ces enquêtes.

Le troisième type, la *réassurance*, consiste en des consultations publiques où les citoyens sont autorisés à intervenir avec les concepteurs et/ou avec les pouvoirs publics. Au moment opportun, ils sont invités à débattre afin de donner leurs avis et/ou poser des questions. Le citoyen pense alors que son intervention va influencer les décisions finales. En réalité, ce n'est qu'une pratique trompeuse qui permet d'augmenter l'opinion publique sur les projets. Comme le mentionne l'urbaniste et économiste Patrick Lacoste, les projets présentés lors des consultations publiques sont déjà décidés d'avance. En effet, bien souvent ces réunions sont organisées au moment où les projets sont déjà à des niveaux avancés, et qu'il est impossible de modifier quoi que ce soit.

L'aménageur et le pouvoir politique ne laissent qu'une place infime à la participation réelle des habitants. Les réunions sont totalement téléguidées et le résultat est pratiquement décidé d'avance.¹⁸

Enfin, au sommet de l'échelle, le dernier niveau appelé *pouvoir effectif des citoyens*. Il s'agit de l'unique niveau collaboratif de l'échelle de Arnstein. Dans ce niveau, elle différencie trois types de pratique; le *partenariat*, la *délégation de pouvoir* et le

¹⁸ La maîtrise d'usage: comment contribuer à la transformation de la cité? Rencontre avec le collectif ETC . (15 février 2015). Propos de Lacoste, P. Pensons le matin. [Article]. Récupéré le 31 août 2018 de <http://www.pensonslematin.fr/maitrise-dusage-comment-contribuer-a-la-transformation-de-la-cite/>

contrôle citoyen. Le *partenariat*, comme son nom l'indique, est un partenariat avec le professionnel et l'utilisateur. Les deux entités se partagent les responsabilités. Il s'agit d'une logique de donnant-donnant, où aucun changement unilatéral ne peut être effectué et « les acteurs sociaux autonomes acceptent de partager de l'information, de discuter des problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats ». ¹⁹ Dans la pratique de la *délégation de pouvoir*, l'utilisateur à une autorité dominante par rapport au professionnel. Et dans le *contrôle citoyen*, les décisions sont directement prises par les citoyens.

Deshler et Sock ²⁰ simplifient l'échelle de Arnstein en catégorisant les différentes pratiques de participation à travers deux catégories. Ils réunissent dans la catégorie *pseudoparticipation*, les pratiques de *domestication* qui regroupe *l'information*, la *thérapie*, et la *manipulation*, et l'*assistanat* qui regroupe la *placation* et la *consultation*. Et pour finir, la deuxième catégorie regroupe la *coopération* et *contrôle citoyen* dans la *participation véritable*.

La pratique de la *participation* se trouve être en parfaite corrélation avec le *développement durable*, puisque pour beaucoup d'auteurs ²¹ ²², la participation est l'outil né-

¹⁹ Bourque, D. (2008). Concertation et partenariat; entre levier et piège du développement des communautés. Québec: Presses de l'Université du Québec, 142 p

²⁰ Deshler, D., Sock, D. (1985). *Community Development Participation: A concept Review of the International Literature*, Papier présenté au International League for Social Commitment in Adult Education, Ljungskile, Suède.

²¹ Mormont, M, Mougnot, C, et Dasnoy, C. (2006). La participation composante du développement durable : quatre études de cas. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 2 | septembre 2006. Récupéré de : <http://journals.openedition.org/vertigo/2346> ; DOI : 10.4000/vertigo.2346

²² Pestre, D. (2011). Développement durable: anatomie d'une notion. *Natures Sciences Sociétés*, 19(1), 31-39.

cessaire pour la mise en place du développement durable dans nos villes. C'est le cas notamment de Brodhag, qui estime que la participation du citoyen est le noyau central du développement durable puisque la notion impose un « champ transdisciplinaire » et qu'elle appelle à la connaissance de chacun dans le processus.²³

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré²⁴

De plus, la participation des usagers permet aux projets de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants et des acteurs locaux et donner au citoyen un sentiment d'appartenance. Les projets sont donc plus aboutis et sont plus viables.²⁵ Elle permet également de mieux informer les citoyens des projets actuels et futurs et contribue à resserrer les liens entre les politiques et les citoyens.²⁶

²³ Brodhag, C. (1999). *Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable*. Université d'Été Francophone développement durable et système d'information, Saint-Étienne, France, 5-9 juillet 1999. Consulté le 16 novembre 2018. <http://www.ifdd.francophonie.org/docs/lef/LEF51final.pdf>

²⁴ Organisation des Nations Unies. (1992, juin). Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Dans *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*. Récupéré de <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

²⁵ Gouvernement du Québec. (2013). La participation publique : Objectifs et avantages d'une participation significative du public. Dans *Municipalité durable*. Récupéré de <https://www.mamot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/participation-publique/objectifs-et-avantages/>

²⁶ Institut du Nouveau Monde. (2015). *Pas de développement durable sans participation citoyenne*. (Mémoire sur le Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020). Récupéré de http://www.clic-bc.ca/Documents/E_CtreDoc/Developpement%20durable/Memoire_-_Pas_de_developpement_durable_sans_participation_citoyenne_INM_Strategie_DD_2015.pdf

Plusieurs gouvernements et municipalités ont inscrit cette notion dans les lois de développement durable, à l'instar du gouvernement du Québec²⁷ et de la ville de Montréal²⁸ qui s'accordent tous deux à dire que la participation est l'enjeu et la notion centrale du développement durable. En effet, elle s'inscrit dans le 5e principe de la *Loi québécoise du développement durable* à savoir : « la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et pour assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ».²⁹ Selon le ministère municipal et habitation du Québec, faire participer les citoyens permet de « mieux répondre aux besoins et intérêts locaux en donnant la possibilité aux décideurs de connaître dès le début les valeurs, les préoccupations, les intérêts et les attentes du milieu. »³⁰

Pour la suite de cet écrit, nous retiendrons un seul niveau de l'échelle de Arnstein; à savoir celui du *pouvoir effectif aux citoyens* ou de la *participation sincère* de Deshler et Sock. En effet, comme bien d'autres, nous considérons la co-crédation comme être la vraie définition de la participation et c'est ainsi que nous inscrirons la participation de l'utilisateur par la suite.

Alors que la co-crédation commence à être extrêmement théorisée aux États-Unis, le pays connaît des luttes sociales dans les années 1960. Jusqu'à aujourd'hui, le *design*

²⁷ Gouvernement du Québec. *La participation publique : Objectifs et avantages d'une participation significative du public*. Op. cit.

²⁸ Ville de Montréal. (2010). *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015*. Op. cit.

²⁹ Gouvernement du Québec. (2006). *D-8.1.1 - Loi sur le développement durable, article 6*. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/D-8.1.1?code=se:6&pointInTime=20161108>

³⁰ Gouvernement du Québec. *La participation publique : Objectifs et avantages d'une participation significative du public*. Op. cit.

communautaire reste la plus grande démonstration d'intégration des usagers dans l'histoire de l'urbanisme.

2.3. Le design communautaire

Malgré le foisonnement des nouvelles théories européennes et françaises en termes d'urbanisme, les États-Unis multiplient les réformes d'opérations de zonage élitistes et brutales au début de la seconde moitié du 20^e siècle. De nombreux gouvernements tentent, injustement, pendant près de trente ans de déloger les Afro-Américains des centres-villes. Plusieurs groupes de citoyens se fédèrent autour d'une cause commune, celle de contester les réformes urbaines inégalitaires et racistes. Les professionnels états-uniens commencent eux aussi à douter des pratiques rationalistes en urbanisme³¹ et la participation s'impose vite comme l'alternative aux pratiques traditionnelles. Le *community design* apparaît.

Mais avant de commencer à exposer le design communautaire, il est important de préciser que le terme *community* en anglais n'a pas la même signification qu'en français. En anglais, le terme *community* a plusieurs définitions. Il peut avoir un sens géographique et signifie alors « le quartier »³². Il s'agit également d'un terme social qui peut vouloir être synonyme d'un groupe de personne qui ont un intérêt commun ou qui vivent ensemble. En France le terme est plutôt péjoratif et fait référence à

³¹ Ghorra-Gobin C. (1989). La planification aux États-Unis. Questions de méthodes. Interrogations des professionnels américains. *Les Annales de la recherche urbaine*, 44-45, p. 225-230.

³² Cilliers, E-J., Timmermans, W. (2014). The importance of creative participatory planning in the public place-making process. *Environment and Planning B: Planning and Design*, volume 41, pages 413 – 429 doi:10.1068/b39098

l'ethnicité ou à la religion.³³ C'est d'ailleurs pour cette raison que le terme *design communautaire* est encore que très peu utilisé dans les recherches en langue française. En effet, la plupart des écrits sur le *design communautaire* sont écrits par des auteurs français et utilisent plus facilement les termes *co-design*, *co-conception*, ou *design participatif*. Quant au Québec, le terme *communautaire* est courant et n'a pas de connotation péjorative.

Pour étudier un phénomène, il est habituel d'en retrouver le point de départ. C'est donc pour cela que dans un premier temps nous passerons en revue les contextes sociaux des É-U à partir des années 1950. Cette revue est d'autant plus importante, car elle nous permettra plus tard d'établir un parallèle avec l'historique urbain et communautaire de Montréal.

2.3.1. Historique des contextes sociaux aux États-Unis à partir des années 1950

Malgré l'abolition de l'esclavage en 1865, la ségrégation raciale est bien présente aux États-Unis depuis 1875.³⁴ C'est lors de son discours de l'acceptation de l'investiture de son parti en 1960 que le futur président John Fitzgerald Kennedy tente de mettre fin aux inégalités sociales et ethniques à travers une nouvelle vision de son pays appelé le « *New Frontier* » :

Mais je vous dis que nous sommes devant une Nouvelle Frontière [...], que nous le voulions ou non. Au-delà de cette frontière, s'étendent les domaines inexplorés de la science et de l'espace, des problèmes non résolus de paix et

³³ Kirszbaum, T. (2013). *Rénovation urbaine et équité sociale: Choice Neighborhoods aux États-Unis* (Doctoral dissertation, ISP; CNRS; Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective; Secrétariat général du Comité interministériel des villes).

³⁴ Weil, P., & Dufoix, S. (2005). *L'Esclavage, la colonisation, et après.... Audrey Célestine, 977.*

de guerre, des poches d'ignorance et de préjugés non encore réduits, et les questions laissées sans réponse de la pauvreté et des surplus.³⁵

Il réforme notamment le droit du travail en 1963, pour interdire la discrimination entre les hommes et les femmes en matière de salaires³⁶. Il sera assassiné trois ans après son investiture. Le vice-président Lyndon B. Johnson, lui succédera à la présidence. Durant son début de mandat, de nombreuses et violentes émeutes raciales éclatent. C'est notamment à cette époque que l'assassinat de Malcolm X (1965) et de Martin Luther King (1968) sont perpétrés.

C'est à travers une « guerre à la pauvreté », la *War on poverty*, que Johnson continue le travail entamé par son prédécesseur en présentant au début l'année 1964 une liste de réformes sociales connues sous le nom de *Community Action Program* et *Great Society*.³⁷ Cette dernière soutient les mouvements communautaires et renforce les mesures prises par Kennedy dans son appui au mouvement des droits civiques. Le *Community Action Program*, créé par l'*Economic Opportunity Act* en 1964 sera l'une des plus grandes réformes du *War on poverty*. Elle vise à améliorer les services publics dans les ghettos des grandes villes américaines en finançant massivement les organisations à but non lucratif, les conseils d'administration locaux (*local governing boards*), les équipes hétérogènes composées de professionnels du travail social, les

³⁵ Papers of John F. Kennedy. Presidential Papers. President's Office Files. Special Events Through the Years. Convention acceptance speech, "The New Frontier," 15 July 1960

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Flanagan, R. M. (2001). Lyndon Johnson, community action, and management of the administrative state. *Presidential Studies Quarterly*, 31(4), 585-608.

théoriciens, les paraprofessionnels ainsi que par la création d'agences locales, publiques ou privées.^{38 39}

2.3.1.1. Urban Renewal

Tout comme les pays européens, les É-U se mettent à développer de nouveau les quartiers et les villes après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, la politique du renouvellement urbain aux États-Unis n'est pas nouvelle, puisque dès 1901 les États-Unis entreprennent déjà de grands projets urbains afin d'améliorer ses habitations et gérer au mieux l'expansion de ses villes. Ils veulent eux aussi éradiquer la pauvreté dans les villes en transformant des quartiers qui connaissent le plus grand taux de pauvreté.⁴⁰ C'est d'ailleurs ce que tentent de faire les renouvellements depuis Haussman, à travers la reconstruction de la ville sur elle-même.⁴¹ Mais avec la démocratisation de la voiture, les É-U multiplient les réformes de renouvellement urbain. Les premières banlieues se développent et celles-ci voient s'installer de nombreuses familles à l'extérieur des villes, laissant les centres-villes fragmentés par les autoroutes toutes récentes aux Afro-Américains.⁴² Selon certains experts⁴³, les impacts sociaux sur les populations n'ont pas été étudié. L'installation d'autoroutes à l'intérieur des

³⁸ *Community Action Program*. (2013) Dictionary of American History. De encyclopedia.com. Récupéré de <https://www.encyclopedia.com/history/dictionaries-thesauruses-pictures-and-press-releases/community-action-program>

³⁹ Flanagan, R. M. Lyndon Johnson, community action, and management of the administrative state. *Op. Cit.*

⁴⁰ Moulaert, F. (2009). Le développement territorial intégré: le rôle des rapports sociaux. *Canadian Journal of Regional Science*, 32(1), 43-60.

⁴¹ Gravel, F. (2012). *La revitalisation de Pointe-Saint-Charles à Montréal. Un cas de transformation des quartiers ouvriers péricentraux*. (mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/4893/1/M12566.pdf>

⁴² Kirszbaum, T. (2013). *Rénovation urbaine et équité sociale: Choice Neighborhoods aux Etats-Unis*. Récupéré de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01265144/>

⁴³ Allen, I. (1984). The ideology of dense neighborhood redevelopment. In J. Palen, & B. London, (Eds.), *Gentrification, displacement, and neighborhood revitalization*. 27-42. Albany: State University of New York.

quartiers fragmente les quartiers et les populations ne vont faire que se déplacer vers d'autres quartiers défavorisés.⁴⁴ Cette « chasse » déguisée, dans laquelle les citoyens sont relayés au second plan, a des répercussions sociales puisque les liens sociaux sont aussi fragmentés.⁴⁵

Harry S. Truman lance en 1959 la réforme du *Housing Act* qui a pour but de financer les programmes de démolitions des bidonvilles en rénovant des quartiers des villes américaines.⁴⁶ À partir des années 1950, le pays a pour projet de construire 810 000 unités sur six ans, soit 135 000 unités par an.⁴⁷ Cette réforme va être un cuisant échec, puisque seulement un sixième de l'objectif est atteint et le congrès sous contrôle républicain réussit à contourner la plupart des projets afin d'y construire des logements de luxe et des centres commerciaux à la place des logements sociaux.⁴⁸ Ces projets « [transforment] des quartiers entiers en quelques années, au détriment souvent d'une population locale pauvre et noire. »⁴⁹ Encore une fois, la réforme est décriée, car les projets sont très souvent réalisés dans des quartiers où vivent les minorités ethniques et ont des impacts sociaux considérables. On s'aperçoit que les quartiers revitalisés sont victimes de gentrification⁵⁰ puisqu'en 1963, 62,3 % des nouveaux logements vont être destinés aux personnes aux revenus modiques et élevés, alors que seulement

⁴⁴ Recoquillon, C. (2009). Les enjeux de la revitalisation urbaine : Harlem, du ghetto au quartier chic. *Hérodote*, 132,(1), 181-201. doi:10.3917/her.132.0181

⁴⁵ Kirszbaum, T. *Rénovation urbaine et équité sociale: Choice Neighborhoods aux Etats-Unis. Op. Cit.*

⁴⁶ Freeman, R. (1996). The 1949 Housing Act versus 'urban renewal', *EIR Volume 23, Number 50*. Récupéré de https://larouchepub.com/eiw/public/1996/eirv23n50-19961213/eirv23n50-19961213_027-us_housing_policy_the_1949_housi.pdf

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Recoquillon, C. Les enjeux de la revitalisation urbaine : Harlem, du ghetto au quartier chic. *Op. cit.*

⁵⁰ Rose, D. (1984). Rethinking gentrification: beyond the uneven development of Marxist urban theory. *Environment and planning D: Society and Space*, 2(1), 47-74.

41 850 logements vont s'adresser à une population démunie.⁵¹ La réforme de *Housing act* permet, jusqu'à la fin des années 1950, au président du Comité du maire de New York, Robert Moses, d'entreprendre le plus important programme de démolition des zones désignées comme « bidonvilles » aux États-Unis, le *Slum Clearance plan*.⁵² La réforme lui permet de construire dix-sept des trente-sept projets prévus à la base dans lequel un montant 65,8 millions de dollars lui sera consacré entre 1949 et 1960.⁵³ Afin de promouvoir les projets de démolitions, Moses utilise des brochures attractives, mettant en valeur des statistiques, des photos, des schémas, des cartes alléchantes à des fins thérapeutiques afin d'orienter un maximum les lecteurs en faveur des démolitions.⁵⁴

La volonté de la ville à vouloir éradiquer la pauvreté est un puissant échec, puisqu'une étude démontre que 60 % des locataires sont relogés dans d'autres bidonvilles.⁵⁵ Tout comme les grands ensembles qui sont construits en France par les modernistes, l'étude sur les impacts sociaux qu'engendre ce genre de projet est encore une fois reléguée au second plan dans les stratégies de renouvellement urbain.

⁵¹ Rose, D. Rethinking gentrification: beyond the uneven development of Marxist urban theory. *Op. Cit.*

⁵² Chronopoulos, T. (2014). Robert Moses and the visual dimension of physical disorder: efforts to demonstrate urban blight in the age of slum clearance. *Journal of Planning History*, 13(3), 207-233.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Ballon, H. (2007). Robert Moses and Urban Renewal. Robert Moses and the Modern City: The Transformation of New York, 94-115.

⁵⁵ "Urban Redevelopment." *Dictionary of American History*. Retrieved February 27, 2019 from Encyclopedia.com: <https://www.encyclopedia.com/history/dictionaries-thesauruses-pictures-and-press-releases/urban-redevelopment>

Face à la volonté de déplacer les populations afro-américaines dans plusieurs villes⁵⁶, on observe beaucoup de contestations de la part des usagers avec notamment la création de nombreux comités qui luttent contre les différents projets pour lesquels ils n'ont pas eu le droit de débattre et qu'ils ne comprennent pas.⁵⁸ On s'aperçoit que cette approche rationaliste n'a fait qu'éloigner la vision des politiques et des gouvernements de celle des citoyens et un rapport de force s'établit entre les trois entités.

C'est à cette période qu'on observe une prise de conscience qui commence à se former chez les professionnels aux É-U. C'est le cas notamment de la militante, philosophe en architecture et en urbanisme, Jane Jacobs, qui elle-même est engagée dans un groupe de citoyens, et qui tente de contrer un projet d'autoroute dans le quartier du *Washington Square Village*⁵⁹. En 1961, à travers son livre « *Déclin et survie des grandes villes américaines* », elle critique avec fermeté les pratiques des politiciens et des urbanistes qui détruisent « la vitalité urbaine »⁶⁰ et prône pour réintroduire la ville traditionnelle, la mixité de fonctions, et la revalorisation des bâtiments anciens.

Ce livre fera écho à travers toute la profession aux É-U et c'est à cette période qu'on commence à apercevoir la multiplication des professionnels critiquer vivement les

⁵⁶ Hyra, D. (2012). Conceptualizing the new urban renewal: Comparing the past to the present. *Urban Affairs Review*, 48 (4), 498-527. Récupéré de <http://uar.sagepub.com/content/48/4/498.full.pdf+html>

⁵⁷ Carte, F. (2016). *Urban Renewal and Effects on Poverty*. Récupéré de <http://hdl.handle.net/11021/33413>

⁵⁸ Plott, C. R. (1968). Some organizational influences on urban renewal decisions. *The American Economic Review*, 58(2), 306-321.

⁵⁹ Laurence, P. (2007). Jane Jacobs Before Death and Life. *Journal of the Society of Architectural Historians*, 66(1), 5-15. doi:10.1525/jsah.2007.66.1.5

⁶⁰ Jacobs, J. (1961). *Death and Life of Great American Cities*, Random House.

pratiques rationalistes de construire la ville.⁶¹ Ceux-ci s'inspirent notamment des différents auteurs européens pour réintégrer les usagers dans le processus de conception, en voulant les faire participer davantage. Encore aujourd'hui, l'ouvrage de Jane Jacobs demeure l'un des livres phares d'un nouvel urbanisme égalitaire et démocratique dans lequel le citoyen est au centre des décisions. Inspirés par le livre de Jacobs et face à l'injustice sociale et raciale des programmes de renouvellements, les professionnels du design commencent à théoriser le *design communautaire*.

2.3.1.2. Définition du terme design communautaire

Aujourd'hui, plusieurs auteurs^{62 63 64}, qu'ils soient européens ou états-uniens, s'accordent à dire que le *design communautaire* intègre la volonté de l'utilisateur de co-crée avec le professionnel du design, rejoignant les méthodes qu'illustre Arnstein au sommet de son échelle. Pour Comerio, cette pratique se distingue de l'approche traditionnelle, car elle est centrée sur la plus-value qu'apporte la collaboration de l'utilisateur.

Community design can be distinguished from traditional professional practice because it is client-process-, and value-specific, yet remarkably nonspecific in terms of its professional tasks. These characteristics provide a framework for evaluating community design as a new area of professional activity.⁶⁵

⁶¹ Ghorra-Gobin, C. La planification aux Etats-Unis, questions de méthode. Interrogations des professionnels américains. *Op. cit.*

⁶² Comerio, M. (1984). Community Design: Idealism and Entrepreneurship. *Journal of Architectural and Planning Research*, 1(4), 227-243. Récupéré de <http://www.jstor.org/stable/43028704>

⁶³ Sanoff, H. (2000). *Community Participation Methods in Design and Planning*. New York : Wiley.

⁶⁴ Mark, F. (1983). Community Design, *Journal of Architectural Education*, 37:1, 14-19, DOI: [10.1080/10464883.1983.11102642](https://doi.org/10.1080/10464883.1983.11102642)

⁶⁵ Comerio, M. Community Design: Idealism and Entrepreneurship. *Op. Cit.*

Toutefois, il est clair que les notions de *transdisciplinarité* et de *participation* sont le centre et le sens mêmes du *design communautaire*.⁶⁶

En énumérant les éléments clés de la pratique dans *Community Participation Methods in Design and Planning*, Sanoff nous démontre, sans le vouloir, que la pratique rejoint les notions de développement durable. Tout d'abord en termes d'équité parce que l'expert doit être hiérarchiquement au même niveau que les citoyens ou les usagers. En effet, l'utilisateur ne joue plus un rôle passif dans le processus de prise de décision, il prend part au projet dès le début du processus, et développe, décide, et crée en collaboration avec l'expert. Le rôle de ce dernier n'est plus élitiste et ne manipule plus pour faire entrer l'utilisateur dans un système — le système capitaliste —, mais devient un éducateur et un facilitateur qui manie le système dans lequel il fait entrer l'utilisateur — le système anticapitaliste. Selon Sanoff, le professionnel doit effectivement participer, échanger avec les usagers pour trouver la meilleure solution de design. Son expertise doit être une plus-value pour le groupe dans la conception du projet et ne doit en aucun cas être en autorité. Elle doit compléter celle des autres participants.

Les alternatives doivent être envisagées par les experts et les usagers doivent communiquer avec le reste du groupe à chaque étape de la conception, pour que chacun puisse réagir. Les commentaires renforceront le projet, afin que celui-ci corresponde au mieux aux attentes des usagers. Il précise même que les réunions devraient se tenir dans des lieux ouverts au public, pour attirer le plus grand nombre de personnes. Les usagers pourront ainsi communiquer leurs opinions et en discuter avec d'autres. Le projet, quant à lui, doit être en constante évolution durant tout le processus de concep-

⁶⁶ Brodhag, C. Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable. *Op. cit.*

tion. Il n'est jamais figé et le produit n'est pas la fin du processus. L'auteur suggère que ce soit les usagers qui gèrent, réévaluent et adaptent les besoins durant ce processus⁶⁷.

Ces éléments clés qu'identifie Sanoff nous permettent également d'affirmer que la pratique du *design communautaire* fait aussi partie d'une volonté de démocratie participative, puisqu'elle rejoint tous les points qui la définissent, à savoir⁶⁸ :

- Favoriser l'expression et la participation des habitants dans la vie de la collectivité, de la cité;
- Faire connaître et comprendre les aspirations des citoyens aux dirigeants et aux décideurs;
- Faire connaître et comprendre les enjeux des politiques publiques aux citoyens, aux habitants, aux usagers;
- Améliorer la conception, la prise de décision et la mise en œuvre des projets d'intérêt général grâce au débat et l'échange;
- Modifier les rapports entre acteurs « agissants » et usagers « subissants » de manière à trouver les solutions durables que les acteurs s'approprient;
- Créer un lieu de convivialité, d'échange, de médiation, renouvelant le lien social entre les parties prenantes d'un projet.

D'autres objectifs vont également inscrire la pratique dans cette notion de développement durable.

En effet, divers autres aspects qui différencient la pratique traditionnelle et le design communautaire soutiennent nos propos. Globalement, les projets communautaires sont de plus petites échelles que la pratique traditionnelle et se situent plus fréquem-

⁶⁷ Sanoff, H. *Community Participation Methods in Design and Planning*. Op. Cit.

⁶⁸ Desvallées, S. (2013, septembre). La démocratie locale, outil du Développement Durable. Dans *Développement Durable*. Récupéré de https://www.notre-planete.info/ecologie/developpement_durable/democratie-locale.php#textes

ment dans le milieu urbain ou dans les périphéries des zones urbaines. Pour ce qui est du critère écologique, les projets de design communautaire mettent en corrélation le style et l'environnement physique en mettant l'accent sur les traditions régionales de construction, des matériaux locaux, des styles architecturaux locaux. Ils privilégient les artisans et les artistes locaux pour ériger les bâtiments. Le recyclage est également un critère important dans le design communautaire. Du point vu de la viabilité, le design communautaire tente au maximum de créer des produits flexibles et extensibles, pour que les bâtiments puissent évoluer dans le temps, s'adaptant ainsi aux différents besoins au fil du temps.

Bien que la plupart des grands auteurs écrivant sur le design communautaire soient en accord sur la méthodologie de la pratique^{69 70 71 72 73}, les avis divergent sur son champ d'application. Pour Henry Sanoff⁷⁴, qui écrira de nombreux articles sur la discipline depuis les années 1970, le *design communautaire* est un terme qui englobe différentes disciplines; le *community planning*, le *community architecture*, le *social architecture*, le *community development*, et le *community participation*. Sa définition rejoint celle de Francis⁷⁵, qui affirme que le terme regroupe quatre labels, à savoir; le *participatory design*, le *social architecture*, le *social design*, et *architecture for people*.

⁶⁹ Sanoff, H. *Community Participation Methods in Design and Planning*. Op. cit.

⁷⁰ Comerio, M. *Community Design: Idealism and Entrepreneurship*. Op. cit.

⁷¹ Francis, M. (1983). Community design. *The Journal of Architectural Education* Vol.36 No 5

⁷² Davidoff, P. (1965). Advocacy and Pluralism in planning, *Journal of the American Institute of Planners*, 31:4

⁷³ Toker, Z. (2007). Recent trends in community design: the eminence of participation. *Design Studies*, 28(3), 309-323. doi:10.1016/j.destud.2007.02.008.

⁷⁴ Sanoff, H. *Community Participation Methods in Design and Planning*. Op. cit.

⁷⁵ Francis, M. *Community design*. Op. Cit.

Finalement nous retiendrons la définition de Comerio qui est plus globale et qui regroupe l'idée générale que se font Sanoff et Francis de la pratique :

[...] Community design pratique identifies and solves particular environmental problems in which the client is a special-interest group and the problem is social, economic, and/or political, as well as physical.⁷⁶

D'ailleurs, les nombreux autres termes que nous retrouvons dans les projets actuels comme ceux de *codesign*, la *cocréation*, *co-conception*, s'inscrivent également dans cette définition puisqu'ils font référence à un acte de conception dans une volonté de résolution d'un problème social, économique et/ou politique, mais aussi physique.⁷⁷

Bien que chaque auteur ait sa propre définition du terme, ils se rejoignent sur les grandes notions du *Community Design*, à savoir : une équité sociale et environnementale, une participation de l'utilisateur dans une approche ascendante, un processus d'apprentissage mutuel, une durabilité et un bénéfice à long terme.⁷⁸ Ces caractéristiques correspondent parfaitement à l'aspect social, écologique et économique du développement durable.⁷⁹

On pourrait résumer que le design communautaire est une pratique visant à construire ensemble, égalitairement, sans rapport hiérarchique entre les différents intervenants et acteurs. Cependant, il n'existe pas de méthode de participation prédéfinie. En effet, selon Christina Heximer, « There is no such thing as a perfect community engage-

⁷⁶ Comerio, M. *Community Design: Idealism and Entrepreneurship*. *Op. cit.*

⁷⁷ Sanders, E. B. N., & Stappers, P. J. (2008). Co-creation and the new landscapes of design. *Co-design*, 4(1), 5-18. doi:10.5040/9781474282932.0011.

⁷⁸ Comerio, M. *Community Design: Idealism and Entrepreneurship*. *Op. cit.*

⁷⁹ Sanoff, H. *Community Participation Methods in Design and Planning*. *Op. cit.*

ment process », ⁸⁰ les méthodes sont multiples et fluctuent selon les projets, les enjeux, le nombre de participants. On s'aperçoit au milieu des années 1950, que les habitants des quartiers touchés par la revitalisation urbaine aux États-Unis se fédèrent très vite autour d'un but commun (*community development*) pour lutter et faire valoir leurs droits de contester ces politiques. À l'époque, les premiers groupes de citoyens apparaissent et sont très vite rejoints par des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme qui partagent leurs opinions. Ces derniers viennent en aide aux groupes de citoyens et proposent leurs services gratuitement en adoptant une approche *bottom-up* (approche ascendante). Avec l'aide des citoyens, ils contestent et présentent des plans alternatifs aux municipalités. Mais le refus des décideurs d'intégrer les usagers dans le processus de conception aux États-Unis amène les citoyens à lutter contre les réformes discriminatoires.

Avec l'arrivée des professionnels aux côtés des citoyens dans la lutte contre les décideurs amènent l'activisme à la pratique de design. Cette pratique, que les auteurs états-uniens appellent l'*advocacy planning* apparaît au milieu des années 1960. ⁸¹ L'échelle réalisée par Toker ⁸² [figure 2.3] illustre bien cette notion à travers les points de vue de deux auteurs; Shirvani ⁸³ et Wulz ⁸⁴. Le *continuum 2* représente les sept étapes de la participation selon Wulz. Les étapes; *dialogue*, *alternative*, *co-decision* et *self-decision* de Wulz rejoignent les différentes catégories présentes dans l'échelle de Arnstein, passant de la non-participation (representation) à la pleine autonomie des

⁸⁰ Grunow, F. (2014, avril). Designing with Detroiters: DCDC turns 20. *Model D*. Récupéré de <http://www.modeldmedia.com/features/20yrsdc4114.aspx>

⁸¹ Davidoff, P. *Advocacy and Pluralism in planning*. Op. Cit. p.331-338. (Traduction libre)

⁸² Toker, Z. *Recent trends in community design: the eminence of participation*. Op. Cit.

⁸³ Shirvani, H. (1985). *The urban design process*. Van Nostrand Reinhold Company.

⁸⁴ Wulz, F. (1986). The concept of participation. *Design studies*, 7(3), 153-162.

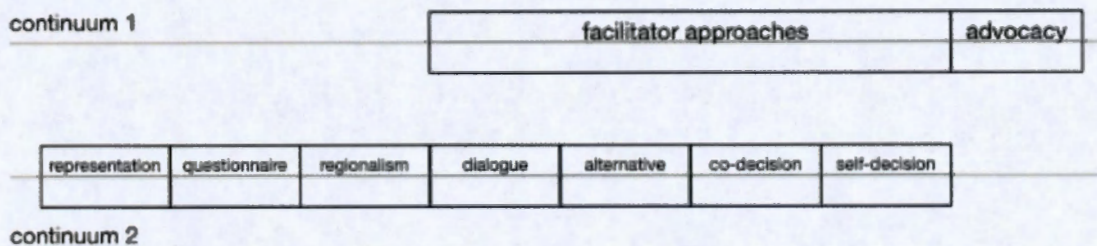


Figure 2.3 Échelles de participation de Shivrani et Wulz et selon Toker

utilisateurs (self-decision). De son côté, Shivrani intègre la notion politique dans le *continuum 1*. En effet, il y identifie deux types d'approches au sein de la pratique du design communautaire, les *approches facilitatrices* dans lesquelles il regroupe les étapes de *dialogue*, *alternative*, *co-decision* et *self-decision* qui représentent la vraie participation et ajoute l'*activiste politique (advocacy)*. Cette notion constitue la contribution des théoriciens et les praticiens états-uniens à la pratique.

2.3.2. La notion de l'*advocacy planning*

On s'aperçoit qu'avec les différentes initiatives de réhabilitation, les gouvernements états-uniens ne font qu'accentuer les clivages raciaux et de nombreux groupes contestent ces choix et essayent tant bien que mal de faire valoir leurs droits. Face au désarroi des habitants, les professionnels commencent à partager ce sentiment d'injustice. Ils assistent techniquement les groupes communautaires en proposant leurs services gratuitement pour créer des contre-projets. C'est ainsi que la notion d'*advocacy* apparaît dans le *design communautaire*.

Comme le démontre Matthew, le « mouvement de l'*advocacy planning* est né à la fois en réponse aux efforts de planning *top-down* (approche descendante) des années 1940 et 1950 et dans l'esprit de changement social qui a englouti la société américaine dans

les années 1960. »⁸⁵ Il s'agit de travailler avec la population qui n'était pas prise en compte auparavant⁸⁶, mais aussi de travailler différemment, avec eux, en faisant valoir et défendre leurs droits et leurs pouvoirs, face aux autorités. Des professionnels de l'architecture, mais aussi des analystes financiers, des planificateurs sont disponibles gratuitement pour les besoins des citoyens dans leurs luttes contre les pouvoirs publics. Selon Le Maire, « ils reconnaissent à l'usager le droit de participer à l'élaboration de son environnement »⁸⁷

Tout d'abord, un article de Davidoff et Reiner, publié en 1962, dénonce et remet en cause la formation des urbanistes et la façon dont les urbanistes « *white middle-class men* » travaillent aux États-Unis. Ils considèrent que les choix que doit prendre l'urbaniste dans un projet ne doivent pas être pris par un seul expert d'après des critères techniques ou scientifiques, mais doivent être choisis démocratiquement.

La notion de l'*advocacy planning* est notamment amenée par Davidoff, alors professeur de planification urbaine à l'université de Pennsylvanie. Son article, « *Advocacy and Pluralism in Planning* » publié en 1965, sera le premier d'une longue série d'articles écrits par de nombreux autres auteurs qui prennent conscience du problème de la pratique traditionnelle et rationaliste⁸⁸. Dans ce dernier article, l'auteur initie et théorise la pratique en remettant en cause le modèle de *rational planning* qui domine chez les urbanistes à l'époque. Le plan unique, pratiqué dans l'urbanisme, ne prend

⁸⁵ Rao, M. V. (2012). Paul Davidoff and Planning Education: A Study of the Origin of the Urban Planning Program at Hunter College. *Journal of Planning History*, 11(3), 226-241: 226-41. doi:10.1177/1538513212436518.

⁸⁶ Thomas, H. (1999). Leonie Sandercock, Towards Cosmopolis: planning for multicultural cities. *Planning Perspectives*, 14, 118-120. Récupéré de <http://lien.uqam.ca/s5wXE1F>

⁸⁷ Le Maire de Romsée, J. *L'architecture participative, essai de chronologie. Op. Cit.*

⁸⁸ Davidoff, P., & Reiner, T. A. (1973). *A Choice Theory of Planning. A Reader in Planning Theory*. doi:10.1016/b978-0-08-017066-4.50007-2.

pas en compte les intérêts et les besoins divergents des différents groupes de la société. Il décourage la pleine participation des citoyens. Davidoff démontre que la prise en compte des citoyens générerait un plan complètement différent. « Le pluralisme et le plaidoyer sont des moyens de stimuler la prise en compte des conditions futures par tous les groupes de la société. »⁸⁹ Ce plan pluriel permet d'intégrer toutes les communautés et les groupes d'intérêt, en proposant plusieurs alternatives. Pour Davidoff, ce plan pluriel incite les municipalités à revoir leurs plans et à proposer plusieurs alternatives à la communauté. Il permet également d'informer les citoyens des différentes alternatives et des projets envisagés par la ville. Il n'y aurait donc pas un seul plan qui constituerait le « bon plan » pour tous.

Le professionnel qui pratique l'*advocacy planning* est donc un professionnel qui propose ses compétences aux citoyens des quartiers qui sont touchés par une décision *top-down*.⁹⁰ Il fait également en sorte que les demandes des usagers soient prises en compte dans la conception des projets, « en [examinant] les besoins des citoyens, et [en développant] avec eux des alternatives »⁹¹. En plus de travailler directement avec la population, il joue également un rôle de médiateur entre les citoyens et des autorités locales. Il informe les citoyens des objectifs des municipalités, des « tenants et des aboutissants et les conséquences »⁹² des intentions de planification qui viennent des pouvoirs publics. Son rôle de plaideur oppose systématiquement les décisions arbitraires des services publics. Cette opposition n'est pas sans impasse, il propose des alternatives avec l'aide des citoyens. Afin de trouver d'autres solutions, il s'informe

⁸⁹ Davidoff, P. *Advocacy and Pluralism in planning. Op. Cit.* (Traduction libre)

⁹⁰ Top down également appelé descendante, est radicalement opposé à la gestion « bottom-up ». Le projet d'architecture ou d'urbanisme, dans le schéma du top down, est organisés, créer par les autorités compétentes. À l'inverse, le bottom-up, est initié par les citoyens.

⁹¹ Petrescu, D. *Jardinières du commun. Op. Cit.*

⁹² *Ibid.*

des besoins des usagers et traduit ces envies en langage technique pour créer nouvelles solutions mieux adaptées aux besoins.

L'*advocacy planning* symbolise cette pratique de contestations des professionnels face au déterminisme politique :

The catchword "advocacy" has come to symbolize the involvement of the typically middle class professional in the urban crises. The serious problems of urban blight and decay in the nation's slums beckon the architect. Personal commitment to bettering the socio-physical environment, feelings of guilt for the sorry state of urban affairs and paternalism for the ensnared population are all potential motivating forces.⁹³

De nombreux autres auteurs se mettent à théoriser la pratique de contestation sociale et d'activisme en urbanisme. Ils révèlent une nouvelle fois les limites de l'approche rationaliste de construire la ville. « L'*advocacy planning* est une approche politisée, un concept idéaliste, orienté vers l'économie, dite "entrepreneunariale" de la conception communautaire. »⁹⁴

2.3.2.1. L'exemple de *Architectural Renewal Committee in Harlem (ARCH)*

En 1963, l'*Architectural Renewal Committee in Harlem (ARCH)* est créée pour contrer la proposition de construction d'une autoroute passant par le quartier d'Harlem dans le cadre du *Highway Act*. Le groupe est composé de jeunes professionnels, dont Davidoff, et partagent leurs connaissances techniques pour le bien de la communauté. L'ARCH fut d'ailleurs la première organisation à proposer des services d'architecture et d'urbanisme gratuitement aux États-Unis. Au début de l'activité du

⁹³ Barker, M. B. (1970). Advocacy and the Architect. *AIA Journal*, July, 54.

⁹⁴ Question de Roberta Feldmam dans l'entretiens avec Henry Sanoff dans On Consensus, Equality, Experts and Good Design

groupe, les professionnels travaillent bénévolement, mais très vite l'ARCH reçoit un financement privé et permet au personnel de devenir permanent. Le groupe va mettre en place « un processus de conception démocratique dans lequel l'architecte n'impose pas son esthétique blanche aux Noirs, qui sont si fatigués de l'oppression dans toutes ses formes. »⁹⁵

Cependant, les habitants de Harlem se rendent compte que le comité n'est pas représentatif de la population du quartier. En effet, aucun professionnel n'est afro-américain, alors que le quartier de 4500 habitants est composé à l'époque à 70 % d'Afro-Américains, 20 % de Portoricains et 10 % de Caucasiens.⁹⁶ Très vite l'organisation remédie à ce problème et en plus de continuer son rôle d'assistance technique en s'occupant des problèmes d'habitats dans Harlem, l'organisation s'agrandit petit à petit et se dote d'organisateurs, d'animateurs et de sociologues et développe à l'aide des habitants, des institutions qui auront un contrôle direct sur les plans d'aménagement qui leur seront destinés.⁹⁷

En 1967, les professionnels de l'ARCH se rendront compte que leurs activités sont quelque peu superficielles, et qu'ils devraient également travailler pour atteindre un maximum de personnes, à travers le savoir et l'enseignement. Ils décident de créer un journal, le *Harlem News* afin d'informer et initier les citoyens à faire pression sur la ville de New York. Ils vont également initier un programme dans les écoles du quartier afin de sensibiliser les enfants aux problèmes de planification communautaire. Ils créent un programme pour les personnes afro-américaines n'ayant pas terminé leurs

⁹⁵ Cheney, R. H. (1968). *ARCH: Black Advocates, Advocacy Planning, Progressive Architecture*. (traduction personnelle)

⁹⁶ Architects' Renewal Committee in Harlem. (1968). *East Harlem triangle plan*. Récupéré de : <https://archive.org/details/eastharlemtriang00arch/page/n1>

⁹⁷ Hermanuz, G. (1971). ARCH ou l'urbanisme contestataire. *Architecture d'aujourd'hui*, no.157.

études en donnant accès à des cours de dessin technique et de construction pendant l'été. Puis ils les aident financièrement en leur proposant un emploi de dessinateur et pour qu'ils puissent accéder à l'École d'architecture (*architects in the neighborhoods*). Peu à peu des problèmes surviennent, notamment dus aux financements. L'autre problème est la taille de leur équipe (dix à vingt professionnels). Étant le seul organisme de ce genre dans le quartier, ils ne peuvent pas s'occuper de tous les projets et ils ont des problèmes à décider où porter leurs efforts. Le centre fermera ses portes au milieu des années 1970.

On pourrait croire que les gouvernements et les municipalités n'avaient à la base aucune intention d'augmenter le clivage social et racial entre le décideur et sa population. En effet, revitaliser les quartiers, s'ils avaient été entrepris autrement, aurait pu considérablement améliorer le bien-être dans les villes, que ce soit par l'habitat, mais aussi à travers le développement social. Cependant, on s'aperçoit qu'aucune amélioration n'a été faite, puisque pendant plus de vingt ans, de nombreux citoyens et professionnels se battent contre ce modèle rationaliste et l'approche descendante,⁹⁸ avec la formation des groupes citoyens et la politisation des professionnels. Et pourtant de nombreux auteurs européens ont tenté de mettre en lumière les effets négatifs de la pratique rationaliste de l'urbanisme en démontrant les désastres sociaux qu'ont créés les grands ensembles en France. Pourtant les gouvernements américains ont quand même choisi d'imposer un urbanisme rationaliste aux populations pauvres et principalement afro-américaines.

Malgré les luttes, rien qu'avec la réforme du *Highway Act*, le gouvernement va entre 1949 et 1973, permettre la construction de plus de deux mille projets de construction.

⁹⁸ Descendant

Au total, deux millions d'habitants sont contraints de déménager et à New York, cent mille Afro-Américains sont déracinés de leurs quartiers, détruisant ainsi l'économie et le tissu social dans les quartiers.⁹⁹

L'*advocacy planning* sera finalement la réponse à la crise sociale et identitaire des années 1960 aux États-Unis. On pourrait conclure que le *design communautaire* est une pratique de construire ensemble dans un but commun, alors que l'*advocacy planning* est la notion politique de faire du design communautaire. Si aucun obstacle, tel que les gouvernements, n'empêchait les professionnels et les citoyens à coproduire ensemble, l'*advocacy planning* n'aurait pas lieu d'être puisqu'il n'y aurait aucun rapport de force.

Il semble donc que l'intégration de la participation de l'utilisateur dans le processus de conception en urbanisme n'est pas utopique, puisque le design communautaire aux États-Unis est encore aujourd'hui le plus gros témoignage de participation des citoyens. En effet, le *design communautaire* est encore pratiqué aujourd'hui à travers les *Community Design Center* (CDC), puisque les gouvernements à partir des années 1980 vont finalement financer massivement les centres de design communautaire. Le modèle s'est même exporté au Royaume-Uni. En effet, au Royaume-Uni, le terme *design communautaire* fut employé pour la première fois, au début des années 1980, par Fred Pooley, président du *Royal Institute of British Architects* (RIBA), pour désigner la prestation d'architecture pour la communauté par les autorités locales.

⁹⁹ "Urban Redevelopment." *Dictionary of American History*. . *Encyclopedia.com*. 27 Feb. 2019 <<https://www.encyclopedia.com>>.

On s'aperçoit aussi qu'à chaque fois que les décideurs ont voulu essayer de reconstruire l'urbain, ils se sont mis à le déconstruire et il y a eu contestation. Il est vrai que, comme le disait Lefebvre, la rénovation de la ville n'est une problématique que récente, mais avec le recul de plus d'un siècle de rupture avec le rationalisme, doit-on continuer à exclure les habitants de sa fabrication? Il semble que non. L'enjeu de l'urbain est trop important pour écarter les citoyens de sa construction alors que la ville est au cœur de la vie humaine. D'autant plus qu'aujourd'hui l'enjeu qu'est le *développement durable* semble être partagé par les gouvernements et les scientifiques. Sa définition est peut-être encore floue parce son champ d'application est très vaste, mais on sait qu'aujourd'hui la ville est son principal enjeu. En effet, les nombreux documents sur le développement durable nous le confirment.

SYSTÈME DE COLLABORATION UNAIRE ET BINAIRE : ANALYSE

Comme le mentionne Blanc¹, trois acteurs rentrent en jeu dans le processus de conception de l'espace urbain; l'administration — appelé traditionnellement le décideur, qui peut être une municipalité ou un gouvernement selon les cas —, le professionnel et l'utilisateur, formant ainsi un trio d'expertise. Quand l'administration pratique des projets rationalistes, les usagers sont mis de côté et subissent les décisions. Nous l'avons vu, pendant le renouvellement urbain aux États-Unis, de nombreux professionnels qui revendiquent l'*advocacy planning* ouvrent l'accès du processus de conception aux citoyens, créant ainsi des pratiques alternatives dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Les pratiques d'urbanisme rationaliste par l'administration, la création de comités de citoyens par les usagers et la pratique de l'*advocacy planning* par les professionnels, donnent naissance à une structure, celle des *Community Design Center* et un mouvement, celui du *Placemaking* [Figure 3.1].

Après avoir défini le design communautaire ainsi qu'étudié les échelles de participation définie par Sherry Arnstein lors du chapitre précédent, c'est à travers trois modèles que nous allons illustrer deux systèmes de collaboration entre les trois acteurs dans le design communautaire. En effet, en parcourant les différents mouvements et projets de design communautaire, on remarque trois systèmes de collaboration; l'approche unaire, binaire et trinaire. En plus d'illustrer le rôle de chaque acteur présent

¹ Blanc M. (1999). Participation des habitants et politique de la ville. Dans *CURAPP, CRAPS, La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris, Presses universitaires de France, p. 177-196.

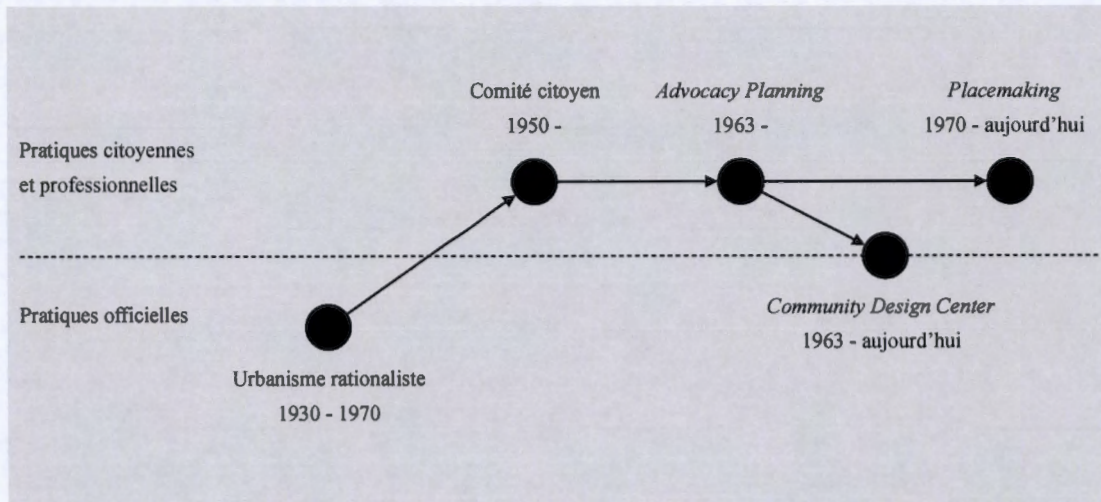


Figure 3.1 : Schéma des pratiques après l'urbanisme rationaliste aux États-Unis

Source : Robin Cagnon-Carbonne

dans chaque modèle, nous analyserons l'approche de participation par l'administration pour connaître la fonction qu'elle occupe dans le processus.

Pour ce faire, nous étudierons les différentes typologies, ainsi que les sources de financement des *Community Design Center*, la procédure que l'initiateur du mouvement du *Placemaking* propose aux usagers désirant développer un projet. Extraire des typologies d'approches à partir de ces modèles nous permettra, dans le chapitre suivant, de mieux documenter les initiatives présentes à Montréal et de les mettre en parallèle.

Pour mieux documenter le mode de participation des designers dans nos analyses, nous reprenons les deux modes d'action de Macaire. Bien que son sujet ne soit pas spécifiquement lié à la pratique du design communautaire, l'auteur² rapporte deux modes d'action dans les ateliers d'architecte; la médiation urbaine et la concertation.

² Macaire, E. (2009). *Des architectes à l'épreuve de la participation. Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éd. de l'Oeil d'Or, Paris. Récupéré de <https://www.let.archi.fr/IMG/pdf/ED-emacaire-web.pdf>

Ces deux modes de participation de l'architecte s'appliquent également au design communautaire. Pour Macaire, la *médiation urbaine* est une démarche initiée par une administration ou un organisme.³ L'architecte répond à leur commande ou contribue à la « fabrique de la commande ». Dans le cas de la concertation, l'architecte est placé aux côtés des citoyens.⁴ Il est présent tout au long du processus et l'architecte n'a aucun rapport hiérarchique avec l'utilisateur. Il est dans la même « équipe » que l'utilisateur.

3.1. Approche de collaboration binaire : *Community Design Center*

Le système de collaboration binaire emploie deux acteurs et donc deux expertises dans le processus de conception, celui de l'utilisateur et du professionnel du design. Souvent, l'utilisateur est l'initiateur et fait appel au designer pour conceptualiser le projet. Ce dernier apporte de l'expertise professionnelle aux utilisateurs, rendant le projet plus viable, plus adapté aux besoins et moins superficiel [figure 3.2].

Cette approche binaire est notamment utilisée par les *Community Design Center* (CDC) aux États-Unis. Ces derniers se veulent être une ressource professionnelle pour les utilisateurs désirant développer un projet. En effet, Henri Sanoff, l'un des auteurs du design communautaire compare les centres états-uniens à des cliniques de médecine ou à des cliniques juridiques bénévoles.⁵ La pratique est le fruit d'initiative professionnelle voulant combler un besoin dans une pauvreté de solution en termes d'expertise.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Sanoff, H. *Community participation methods in design and planning*. *Op. cit.*

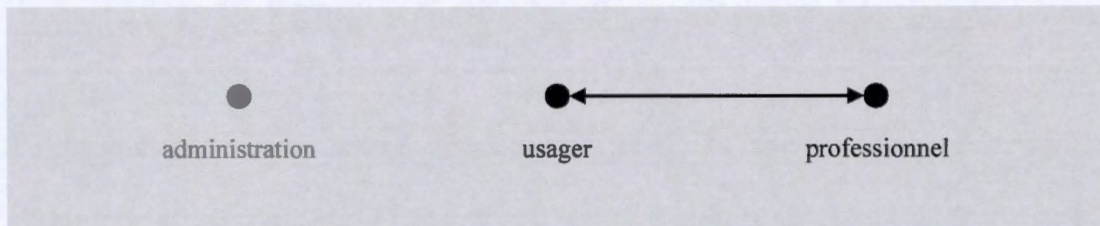


Figure 3.2 Système de collaboration binaire entre l'utilisateur et le professionnel

Source : Robin Cagnon-Carbone

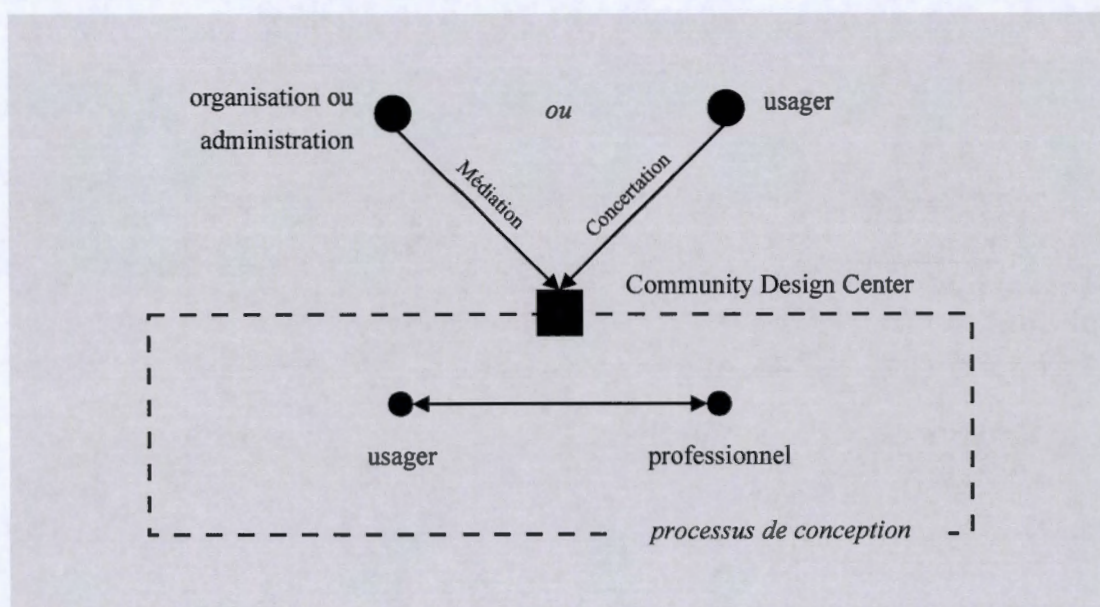


Figure 3.3 Approche des *Community Design Center*

Source : Robin Cagnon-Carbone

La mise en place des CDC à partir du début des années 1960 découle de l'influence des articles de Davidoff et des professionnels de l'urbain qui voulaient mettre en place une méthode plus égalitaire permettant à l'expertise de l'utilisateur — le citoyen — de collaborer au processus de conception.^{6 7} Les premiers centres sont initiés par les étudiants en architecture et des jeunes architectes issus de communautés dites *non*

⁶ *Ibid.*

⁷ Friedmann, J. (1973). *Retracking America: A theory of transactive planning*. Garden City, NY: Anchor Press.

white middle-class, qui prennent vite conscience qu'il existe dans les projets rationalistes une ségrégation raciale et un problème de droit civique.⁸ Leur but est de travailler à servir leurs communautés. Ces professionnels qui pratiquent l'*advocacy planning* s'affilient aux universités pour créer les premiers centres. Elle leur permet d'avoir accès à des ressources de financement stable, qu'ils n'auraient pas pu avoir s'ils voulaient s'établir ailleurs. En effet, au début des années 1960, les *Community Design Center* ne sont pas encore soutenus et subventionnés par les états ou le gouvernement fédéral.

Les citoyens font appel aux professionnels des CDC pour réaliser des projets aux échelles très variées. En effet, les professionnels travaillent dans toutes les disciplines du design, de l'objet à l'urbain. Ils offrent des services de compréhension, de participation et d'urbanisme stratégique, mais aussi une assistance technique financière dans le développement de projet.⁹ Ils proposent également un support aux communautés voulant contester les choix de l'administration dans les projets qu'ils jugent inégaux, inadaptés ou rationalistes.^{10 11 12} Chaque centre a ses propres spécificités et s'adapte aux communautés qu'ils servent, rendant chacun des centres uniques. Ils ne suivent pas de processus de collaboratif prédéfini pour collaborer avec les usagers. Selon les projets, il peut s'agir d'une médiation urbaine ou d'une concertation avec les citoyens. Tout dépend si l'initiateur est le citoyen, un organisme ou la municipalité

⁸ Blake, S. (2015) Defining/redefining community design: A history of community design centers. *Activist architecture: Philosophy and practice of community design centers*, ed. Dan Pitera and Craig Wilkins, 50-67. Récupéré de <https://umich.instructure.com/files/2297530/download>

⁹ Sanoff, H. *Community Participation. Methods in Design and Planning. Op. cit.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Curry, R. (2004). Turning Established Models - Community Design Centers. Dans Bell, B. (Ed.). (2004). *Good deeds, good design: Community service through architecture*. Princeton Architectural Press. (p. 61-70). New York: Princeton Architectural Press. Traduction libre

[figure 3.3]. Selon Curry¹³, les CDC serviraient « de défenseurs de la justice sociale dans un système accusatoire d'arbitrage. Ils aident à présenter des arguments viables en faveur des ressources pour réparer les torts du passé et renforcer les capacités locales. »¹⁴

D'après un guide écrit en 1969 par l'*American Institute of Architects (AIA)*¹⁵, les CDC doivent agir en tant que représentant de quartier, fournir des services d'architecture, mais aussi éduquer et informer les citoyens du quartier :

- To act as a representative of the neighborhood in obtaining action and or funds from local, state or federal government agencies under the many programs available; but unknown to the community.
- To serve as a spokesman for the neighbourhood in its dialogues with these agencies.
- To provide architectural or planning services of value to the community, both to individuals and the neighbourhood organizations.
- To furnish job training to young people who may later decide to enter one of the design professions as well as to students already enrolled in professional schools.
- To inform professionals in the problems of lower-income neighbourhoods. Demonstrate to the residents of these neighbourhoods the value of architecture and planning.
- To indicate the active concern of the members of the design professions with social problems and promote better communication between diverse elements of our society.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ AIA. (1969). *Guideline: Community Design Centers, The American Institute of Architects Task Force on Equal Opportunities*,

Ces derniers points se retrouvent être les objectifs des premiers centres dans la première phase du mouvement dite « idéaliste »¹⁶ (1962-1979). Durant cette première période, les professionnels pratiquent l'*advocacy planning* et se battent aux côtés des communautés face aux pratiques rationalistes des municipalités. Ils imposent et contraignent ces derniers à proposer des projets avec des plans alternatifs.¹⁷ Ils adoptent une approche *bottom-up*. En d'autres mots, ils sont dans un rapport de force.

Le nombre de *Community Design Center* se multiplie après l'adoption d'une réforme favorisant les mouvements communautaires de transformation du milieu de vie des personnes défavorisées par le président Johnson.¹⁸ En effet, ce dernier souhaitait continuer les réformes sociales de droits civiques entamés par son prédécesseur. Avec cette réforme, Johnson souhaite éradiquer la ségrégation raciale qui subsiste dans les projets urbains rationalistes. Les premiers *Community Design Center* sont également aidés financièrement par des organismes privés.¹⁹

Durant cette phase « idéaliste », le militant des droits civiques, Whitney M. Young Jr. prononce un discours lors de la 100e convention de l'*American Institute of Architects* à Portland, en 1968. Ce discours se révèle être très important pour la pratique du design communautaire, puisqu'il met en lumière la nécessité d'agir face aux inégalités sociales dans la crise urbaine à laquelle font face les États-Unis, et met en avant la nouvelle pratique en architecture devant un large panel d'architectes américains.

¹⁶ Comerio, M. *Community Design: Idealism and entrepreneurship. Op. Cit.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Tam, W I. (2012). *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central texas case studies*. Master's thesis, University of Texas at Arlington.

¹⁹ Blake, S. *Defining/redefining community design: A history of community design centers. Op. Cit.*

Douze CDC seront ainsi créés par la suite.²⁰ Avec la portée et l'impact du discours de Whitney, de nombreux *Community Design Center* autonomes à but non lucratif apparaissent durant la seconde moitié des années 1960.²¹ Leur nombre dépasse celui des centres affiliés à des universités jusque dans les années 1980.²² Le discours de Whitney et la multiplication des centres permet de crédibiliser le mouvement face aux décideurs politiques. En effet, en 1974, pour faire suite aux différentes réformes de ses prédécesseurs, le président Ford crée une réforme qui finance le développement communautaire pour des programmes de logement abordable, des programmes anti-pauvreté et le développement d'infrastructures.²³ ²⁴ Cette réforme est une importante source de financement pour les *Community Design Center* jusqu'en 1981.²⁵ Durant cette période, le gouvernement fédéral soutient les centres et reconnaît leur utilité.²⁶ Pourtant, malgré le soutien fédéral des actions communautaires qui contestent les projets rationnels, les villes continuent la rénovation de leur ville dans une approche *top down*, au détriment de certaines parties de leurs citoyens. L'administration fédérale subventionne les professionnels qui aident les communautés à faire face au projet rationaliste des municipalités. Alors que ces dernières imposent des projets, les profes-

²⁰ The American Institute of Architects (2018). Breaking the "thunderous silence" Whitney Young and the speech that woke up architecture. Dans *50 years after Whitney Young Jr.* Récupéré de <https://www.50yearsafterwhitneyyoung.org/introduction-aia-and-whitney-young>

²¹ Rodriguez, R. K. (2016). *Community Design Centers (CDCs) on the Upsurge: Investigating Perceptions Amongst CDC Leaders and Administrators in Texas* (Doctoral dissertation).

²² *Ibid.*

²³ Jennings Jr, E. T., Krane, D., Pattakos, A., & Reed, B. J. (Eds.). (1986). *From nation to states: The small cities community development block grant program*. SUNY Press.

²⁴ Galster, G., Walker, C., Hayes, C., Boxall, P., & Johnson, J. (2004). Measuring the impact of community development block grant spending on urban neighborhoods. *Housing Policy Debate*, 15(4), 903-934.

²⁵ Rodriguez, R. K. *Community Design Centers (CDCs) on the Upsurge: Investigating Perceptions Amongst CDC Leaders and Administrators in Texas*. *Op. Cit.*

²⁶ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central texas case studies*. *Op. Cit.*

sionnels les contrent.²⁷ Durant la période idéaliste, les CDC restent le cœur névralgique de défense des habitants du quartier face aux pratiques rationalistes.

On observe un changement à la fin des années 1970 lorsque les CDC rentrent dans la phase dite « entrepreneuriale ».²⁸ Alors que les projets rationalistes s'estompent dans les villes, l'activisme des professionnels prend moins d'importance et l'aspect économique prend le dessus. Il faut dire qu'avec l'arrivée des républicains à la Maison-Blanche, le gouvernement se désengage de plus en plus et les subventions diminuent.²⁹ En effet, le président Reagan ampute de nombreuses réformes sociales dont celle du programme de réhabilitation de maisons, coupant ainsi une importante part des revenus des *Community Design Center*.³⁰ Les philanthropes et les fondations sont également de moins en moins capables d'aider et de financer les centres.³¹ Avec l'arrivée de Reagan, on observe une complexification des sources de financement. Alors que le fédéral était une importante source de financement dans lequel le gouvernement s'était engagé à soutenir le mouvement qu'il reconnaissait, à partir des années 1980, les villes et les états prennent la relève dans la distribution des subventions.³² Avec ces changements et durant cette période creuse, le nombre de centres baisse. On observe alors un changement dans les pratiques. Alors que les projets restaient principalement à des stades préliminaires durant la « phase idéaliste », élaborés par des professionnels très jeunes, à partir du début des années 1980, les projets sont

²⁷ Rodriguez, R. K. *Community Design Centers (CDCs) on the Upsurge: Investigating Perceptions Amongst CDC Leaders and Administrators in Texas*. Op. Cit.

²⁸ Comerio, M. *Community Design: Idealism and entrepreneurship*. Op. Cit.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Blake, S. *Defining/redefining community design: A history of community design centers*. Op. Cit.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

plus voués à se concrétiser et ils sont créés par des équipes plus âgées et plus expérimentées.^{33 34} Ces derniers se focalisent de plus en plus vers l'activisme local et rendent des services plus sociaux.³⁵ Alors qu'ils venaient exclusivement en aides aux groupes de citoyens et aux groupes communautaires dits minoritaires, ils commencent à s'établir en dehors des grandes villes, viennent en aides aux organisations et s'ouvrent à toutes les communautés.³⁶ Ils s'engagent également dans la conservation des petites villes, des bâtiments historiques, et dans la revitalisation des *downtown*, et se tournent aussi de plus en plus vers l'architecture sociale.³⁷

Malgré les nombreuses critiques sur le manque de collaboration des usagers dans le processus de conception de la ville par les théoriciens états-uniens, cette fluctuation d'accès aux subventions prouve que le design communautaire n'est pas toujours ancré dans les mœurs des politiciens dans les années 1970-1980. Le design communautaire divisait. Le soutien des CDC fluctue selon le penchant idéologique du gouvernement fédéral. Jusque dans les années 1980, les *Community Design Center* sont synonymes d'utilité sociale, mais pas de démocratie. Aujourd'hui, avec l'arrivée des considérations de développement durable, où la démocratie joue un rôle essentiel, les centres sont reconnus par toutes les administrations puisqu'ils deviennent également un outil pour arriver à intégrer les citoyens dans la fabrication d'un espace urbain durable.

³³ *Ibid.*

³⁴ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central texas case studies*. Op. Cit.

³⁵ Blake, S. *Defining/redefining community design: A history of community design centers*. Op. Cit.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Blake, S. *Defining/redefining community design: A history of community design centers*. Op. Cit.

3.1.1. Les *Community Design Center* aujourd'hui

Malgré que les administrations se soient peu à peu désinvesties financièrement dans les CDC, puisque les subventions publiques constituent la principale source de financement pour seulement 20 % des CDC³⁸, le nombre de centres n'a jamais été aussi élevé et tend même à croître en raison d'un besoin encore présent aujourd'hui :

[...] may be commonly believed to be generationally motivated, it is also a movement which cuts across both generational and disciplinary boundaries. Inspired by an ever present need, professionals in the fields of architecture, landscape architecture, and urban planning, are each called upon by the ethics of their respective professions to react.³⁹

Même si les *Community Design Center* ont plus facilement accès à différentes sources de financement que d'autres initiatives communautaires comme le *Placemaking*, la somme allouée au centre est très disparate. Leurs budgets varient selon la communauté qu'ils servent et selon le soutien des philanthropes. En effet, aujourd'hui, la majorité des subventions vient principalement de donation et de subvention privée.⁴⁰ [figure 3.4] D'après les données de l'*Association of Collegiate Schools of Architecture* sur les centres de design communautaire, il existe aujourd'hui 112 centres associés à des universités et 77 centres autonomes à but non lucratif.⁴¹ Presque 3/4 d'entre eux travaillent dans des grandes et moyennes villes. [figure 3.4] Les CDC d'aujourd'hui travaillent principalement pour les communautés rurales, urbaines et minoritaires, pour des projets publics, d'habitation et de bâtiment dans le-

³⁸ Association of Collegiate Schools of Architecture. (2014). *Community Design Directory*. Récupéré de http://www.acsa-arch.org/docs/default-source/data-documents/community-design-directory_oct15_2014F950B7D53CDF.pdf?sfvrsn=6

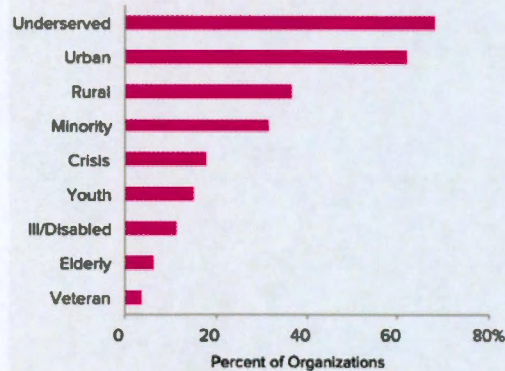
³⁹ Rodriguez, R. K. *Community Design Centers (CDCs) on the Upsurge: Investigating Perceptions Amongst CDC Leaders and Administrators in Texas*. Op. Cit.

⁴⁰ *Ibid.*

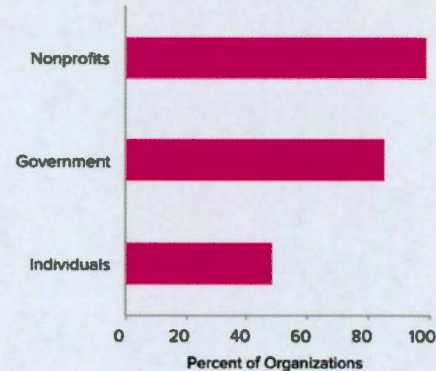
⁴¹ ACSA. (2015). The State of Community Design. Dans *Ressources*. Récupéré de <http://www.acsa-arch.org/resources/data-resources/community-design/charts>

WHO WE WORK WITH

by community type:

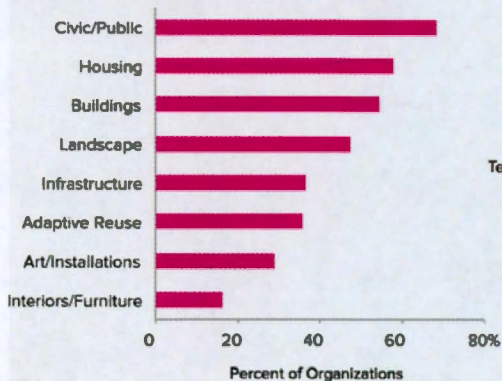


by organizational type:



WHAT WE DO

project types:



services and expertise:



WHERE WE ARE

based on the USDA rural urban continuum:

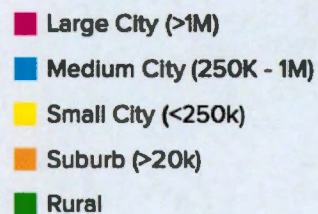


Figure 3.4 Statistiques sur les CDC

Source : Association of Collegiate Schools of Architecture. (2014). *Community Design Directory*. Récupéré de http://www.acsa-arch.org/docs/default-source/data-documents/community-design-directory_oct15_2014F950B7D53CDF.pdf?sfvrsn=6

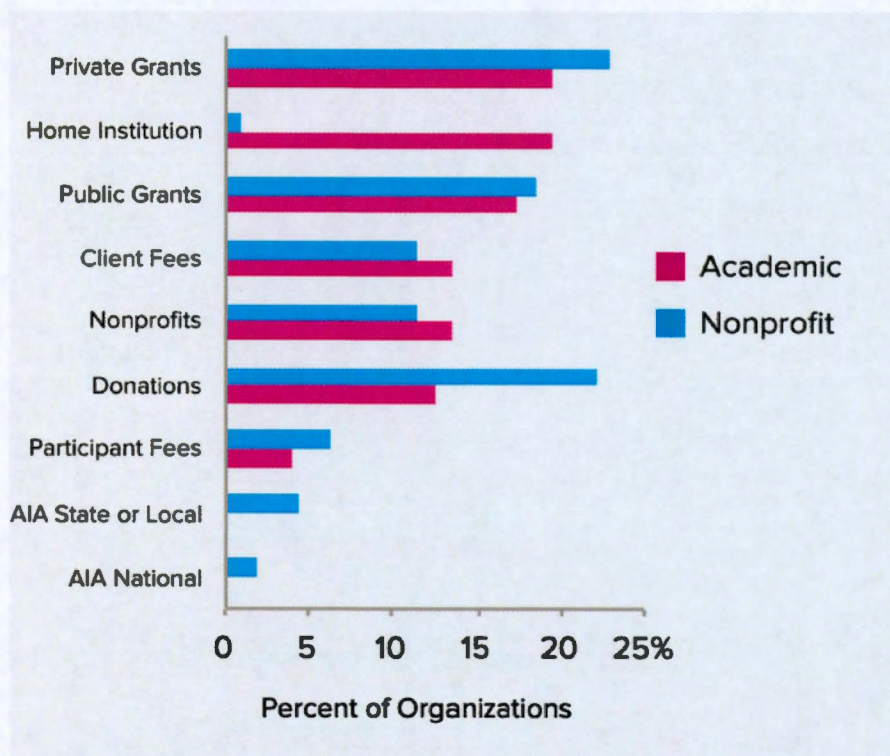


Figure 3.5 Sources de financement des CDC par type d'organisation

Source : Association of Collegiate Schools of Architecture. (2014). *Community Design Directory*. Récupéré de http://www.acsa-arch.org/docs/default-source/data-documents/community-design-directory_oct15_2014F950B7D53CDF.pdf?sfvrsn=6

quel ils offrent une expertise en design, en atelier et en recherche. [figure 3.4] Ils travaillent essentiellement par l'intermédiaire d'organismes non lucratifs ou d'organisations gouvernementales.⁴²

Parce que chaque *Community Design Center* est différent, il est impossible de véritablement définir les facteurs qui font leur longévité et leur succès.⁴³ Cependant, dans

⁴² *Ibid.*

⁴³ Tural, E. (2011). *Public service, activist architecture or social justice? A typology for university-based community design centers and success lessons from different models*. PhD diss., Arizona State University. Récupéré de https://repository.asu.edu/attachments/56845/content/Tural_asu_0010E_10813.pdf

une recherche établie par Turaf, 96,4 % des 30 CDC étudiés répondent que le succès d'un CDC tient à « l'impact du travail de conception communautaire sur les conditions sociales et économiques de la collectivité élargie ».⁴⁴ Selon plusieurs recherches^{45 46 47}, l'un des désavantages qu'ont les centres autonomes à être subventionnés par des dons ou des organismes privés [figure 3.5] est l'instabilité des emplois.⁴⁸ En effet, selon le budget reçu annuellement, certains postes doivent être supprimés ou réduits.

Les bénéfices des *Community Design Center* dans la société américaine ne sont pas négligeables. Ils ont réussi à faire reconnaître aux administrations que les pratiques rationalistes en urbanisme dans les années 1960-1970 n'étaient pas équitables et justes.⁴⁹ Grâce à des nombreux centres, des centaines de projets jugés inéquitables ont été annulés ou modifiés en prenant en compte les volontés et les désirs des habitants. La pratique a permis d'élargir la pratique de l'architecture et du design :

The work of community design centers broaden the scope of architectural practice by recognizing the necessity of civic engagement in design and by developing both the strategies and tactics necessary for implementing successful design processes.⁵⁰

⁴⁴ *Ibid.* p.164. Traduction personnelle.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Levesque, K-T. (2000). *Las Vegas Community Design Center*.

⁴⁷ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central texas case studies*. Op. Cit.

⁴⁸ Tural, E. *Public service, activist architecture or social justice? A typology for university-based community design centers and success lessons from different models*. Op. Cit.

⁴⁹ Cephas, J. The Influence of Community Design Centers on Society. Dans Pitera, D., Wilkins, C-L. (2015). *Activist Architecture : Affect change in the established way of doing things*. p.167 Récupéré de <http://www.dcdc-udm.org/detroit/publications/2015/index.html>

⁵⁰ *Ibid.*

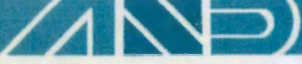
Aujourd'hui, plusieurs centres jouent un rôle essentiel dans l'intégration du développement durable dans les espaces urbains. *Environmental WORKS (EW)* créé en 1970 à Seattle, a réalisé plusieurs bâtiments LEED⁵¹ et s'est spécialisé dans la conception architecturale de bâtiment à fonction sociale. Les centres peuvent avoir une influence dans les politiques de zonage et d'urbanisme dans plusieurs villes des États-Unis. Le *Pratt Institute Center for Community Development*, créé en 1963 à travaillé avec plusieurs organisations afin de proposer et préconiser un zonage plus mixte, tant dans les fonctions que dans les échelles sociales, de plusieurs quartiers de New York.⁵² Les CDC sont encore aujourd'hui une grande source d'emploi dans les quartiers dans lesquels ils sont implantés.⁵³

Le *Asian Neighborhood Design* est l'un des centres autonomes à but non lucratif ayant eu le plus de succès et l'un des plus vieux. Il est créé en 1973, par des étudiants asio-américains de l'Université de Californie à Berkeley et commence par développer des projets pour la communauté asiatique. Son équipe développe, entre autres, les plans du *Community Organizing Asian Ressource Center* en 1975 [figure 3.6], ainsi qu'un système de mobiliers pour les expatriés asiatiques vivant dans des petits espaces à San Francisco en 1982 et 1984 [figure 3.7]. Ils développent très rapidement des projets pour toutes les communautés. En 1986, ils créent les plans du *Jelani Mission Recovery Home*, une maison d'accueil pour les femmes battues. En 1989, ils viendront en aides aux habitants, de toute communauté, pour reconstruire les maisons

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Blake, S. *Defining/redefining community design: A history of community design centers. Op. Cit.*

⁵³ *Ibid*



ASIAN NEIGHBORHOOD DESIGN

124 WAVERLY PLACE RM 104
SAN FRANCISCO CALIF 94108
415 981 0730

Published Tribune Sun, Dec 20, 1975 23

A Warehouse to Watch



GOING ORNAMENT ON FORMER LYON MOVING CO. WAREHOUSE
It will become a community center for Eastbay Asian-Americans

By DEL LANE

Something unusual in the way of community development is taking place in Oakland's Chinatown, where one of the largest grassroots improvement projects ever attempted is under way.

It is called the Asian Community Multi-Service Center and it is being created out of an old warehouse to be acquired independently by the community.

The project began two years ago with a study by a group of community activists and students. They had their eyes on the old Lyon Moving and Storage Co. warehouse on Harrison Street between Eighth and Ninth streets.

Last February, a nonprofit company was formed—East Bay Asian Local Development Corp.—and acquired a \$100-a-month option on the building. By mid-July it the group will pay another \$25,000 for another year's option, after which the balance of the \$400,000 price must be paid.

The group's budget calls for \$1.7 million to remodel the building, and \$200,000 in other costs, bringing the total cost of the project to just under \$2.3 million.

To insure all this, the group expects to get nearly \$1.5 million in grants, Economic Development Administration funds and private donations, a \$100,000 Small Business Administration loan and a \$100,000 bank loan.

When the center is completed, the corporation expects to receive \$251,000 a year in rents and parking fees. Of that, \$254,000 a year will go for expenses and maintenance, operation and loan payments, leaving a \$14,000 balance.

The center will provide a variety of social and cultural needs for the Asian community. Social workers for low-income residents, the elderly and recent immigrants will include assistance in housing, job, training, education, language skills, physical and mental health care and legal assistance. It will provide a central location for a number of existing community agencies.

Cultural and recreational services also will be provided by the center, as well as a number of commercial and retail businesses. Planners anticipate the center will house a bank or savings bank, restaurant, pharmacy or supermarket and a number of shops selling toys, clothing, crafts and groceries.

There also will be offices, including medical and dental practices.

This month the project received a \$25,000 grant from the San Francisco Foundation to hire two full-time staff members. It has also been granted tax-exempt status by the Internal Revenue Service, so donations are deductible.

In government funding applications has been given the very highest priority, although a final decision on that is not due until June 30.

At that point its sponsors say the nonprofit job of remodeling the old building will begin.

Aside from expressions of support and assistance from virtually every leader in the Asian American community, the project has been carried out by the work, skills, and energy of a broad cross-section of community volunteers.

And when it is completed, it will be an independent entity, owned and operated by the community it serves.

Figure 3.6 Article de journal sur le *Community Organizing Asian Ressource Center* de San Francisco

Source : *Asian Neighborhood Design*

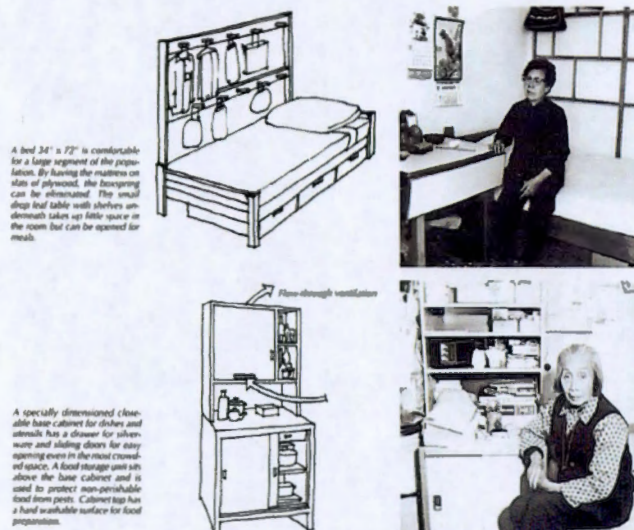


Figure 3.7 Un prospectus sur le *Design Demonstration Project*

Source : *Asian Neighborhood Design*

après le tremblement de terre.⁵⁴ Aujourd'hui, l'organisation offre des services de conception architecturale et durable des bâtiments et gestion de projet; d'études de faisabilité; d'évaluation des besoins physiques; d'atelier sur la conception communautaire et d'animation; d'aménagement de l'espace et programmation; et amélioration de façades et de locaux.⁵⁵

Depuis quelques années, on constate une renaissance d'intérêt pour les *Community Design Center* par les villes et les administrations. Les centres permettent aujourd'hui aux municipalités de développer un urbanisme durable avec l'aide des citoyens.⁵⁶ Par exemple, le *Detroit Collaborative Design Center*, associé à l'École d'Architecture de l'Université de Detroit Mercy et créé en 1994, a été au centre de la vision future de la ville. Le centre a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du *Detroit Strategic Framework Plan*. Ce plan a pour but de diriger la ville dans les cinquante années à venir.⁵⁷ D'autre part, on observe également un nombre grandissant de services d'urbanisme municipaux qui initie des centres de design communautaire.

3.2. Approche de collaboration trinaire : *Municipal Community Design Center*

Depuis l'an 2000, dix centres initiés par des municipalités ont été créés en Amérique du Nord [tableau 3.1].⁵⁸ Ils font partie intégrante du département d'urbanisme des

⁵⁴ AND. (2013). *Construction for Empowerment Design for Social Change*. Récupéré de <http://www.andnet.org/storage/history-mission-philosophy/40%20%20for%2040.pdf>

⁵⁵ AND. (2019). *Architecture + Community Planning*. Récupéré de <http://www.andnet.org/architecture/>

⁵⁶ Cephas, J. *The Influence of Community Design Centers on Society Op. Cit.*

⁵⁷ Detroit Future City. (2019). *Detroit Future City Strategic Framework*. Récupéré de <https://detroitfuturecity.com/strategic-framework/>

⁵⁸ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central texas case studies. Op. Cit.*

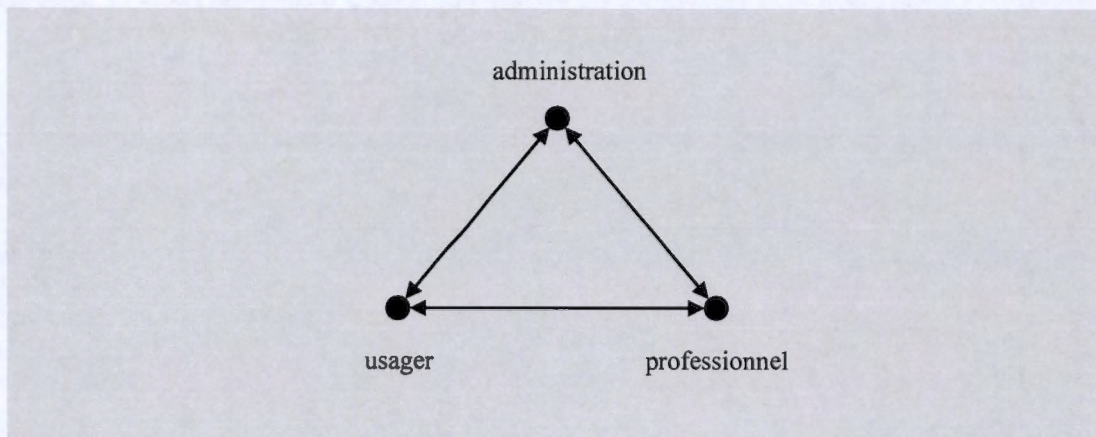


Figure 3.8 Système de collaboration trinaire

Source : Robin Cagnon-Carbonne

municipalités où ils sont implantés.⁵⁹ Ils ont généralement pour mission d'améliorer les conditions de vie en proposant des services de design pour des projets publics ou privés. Le centre de Vancouver créé en 1970 et disparu en 1976, était le premier centre initié par une municipalité. Il fait encore aujourd'hui office de pionnier. Selon Tamaki, il avait pour mission de :

To examine environmental needs of specific areas of the urban community which are ripe for rehabilitation; to co-operate with residents of these areas in this process of examination, and to act as agents, advocates, and brokers for proposals developed by the residents for presentation to various levels of government and its officials; to propose strategies for the implementation of plans and to supervise delivery; to give assistance in the establishment and operation of neighbourhood development corporations.

To establish a workshop in which architectural students and faculty can co-operate with professionals in the community, and with community residents with a view to bridging the gap which exists between academic endeavour, the realities of practice, and the needs of the community.

⁵⁹ Rahaim, J., Gastil, R., & Hundt, K. (2002). American Planning Association Urban Design/Preservation Division: City Design Centers [Forum]. *Places*, 15(1). Récupéré de <https://escholarship.org/uc/item/0cp8q5h3>

To provide an advisory service to low-income families to assist these families, on request, with problems regarding housing, gardens, renovations, additions, maintenance, etc. Particular emphasis will be given to problems requiring submission to the Zoning Board of Appeal.⁶⁰

En 2004, la ville de Vancouver réitère l'expérience en créant le *Vancouver Urban Design Studio*. Cependant, en raison du départ de son directeur, le centre ferme en 2014⁶¹. Ce dernier offrait des services de réflexion stratégique pour des projets créatifs ainsi que pour des projets de logements ou des projets d'ordre culturel ou public.

Il était notamment associé à l'École d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Colombie-Britannique.⁶² Il faisait aussi office de modèle et était reconnu par les villes de New York, Dallas, Los Angeles et Abu Dhabi comme étant une pointure dans les pratiques de design communautaire administré par les municipalités.

Selon Tam⁶³, les centres de design intégrés aux services municipaux emploient moins de personnes que les autres types de centres, mais travaillent à temps complet. Cela permet aux employés d'accroître leurs engagements dans les solutions de design. L'autre avantage qu'a cette typologie de centre est d'avoir un soutien indéniable et un budget conséquent pour réellement fonctionner correctement. Le budget qui leur ait alloué chaque année est relativement stable puisque ces centres ne dépendent pas de

⁶⁰ Tamaki, M-G. (1991). *Advocacy in architecture : A case study of the urban design centre Vancouver, B.C. 1970-1976*.

⁶¹ Villagomez, E. (2014). City of Vancouver Urban Design Studio: R.I.P 2004 – 2014. Dans *Spacing Vancouver*. Récupéré de <http://spacing.ca/vancouver/2014/12/01/city-vancouver-urban-design-studio-r-p-2004-2014/>

⁶² *Ibid*

⁶³ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central Texas case studies*. Op. Cit.

Tableau 3.1 Création des Municipal Design Center

Source : Tirsun, J. (2011). Municipal Design Studio . Récupéré de https://issuu.com/jtirsun/docs/municipal_design_studios_-_jtirsun

	Ville	Année de création
Chattanooga Planning and Design Studio	Chattanooga, TN	1990
Seattle City Design	Seattle, WA	1999
Nashville Planning Department Design Studio	Nashville, TN	2000
Urban Design Studio Bureau of Planning and Sustainability	Portland, OR	2001
Charleston Civic Design	Charleston, SC	2002
Davenport Design Center	Davenport, IA	2003
Raleigh Urban Design Center	Raleigh, NC	2003
Vancouver Urban Design Studio	Vancouver, BC	2004
Orlando Land Development Studio	Orlando, FL	2006
San Francisco Design Group	San Francisco, CA	2006
Los Angeles Urban Design Studio	Los Angeles, CA	2007
Dallas CityDesign Studio	Dallas, TX	2009

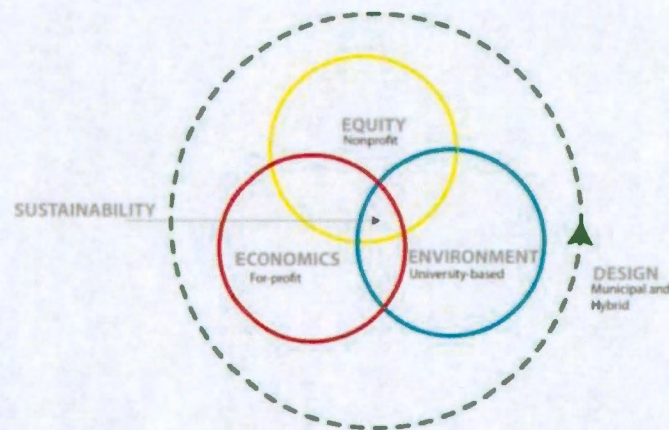


Figure 3.9 Relation des trois sphères du développement durable et des types de CDC.

Source : Tam, W I. (2012). *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central Texas case studies*. Master's thesis, University of Texas at Arlington.

donations privées.⁶⁴ Alors que les CDC autonomes et affiliés à des universités emploient une approche binaire de design communautaire, même quand ils œuvrent pour les villes, les centres municipaux pratiquent une approche trinaire puisque les trois expertises — professionnel, citoyen, municipal — sont présentes tout au long du processus de conception. Pour Tam⁶⁵, les CDC municipaux travaillent dans les trois sphères du développement durable, à savoir celle de l'équité, de l'environnement et de l'économie [figure 3.9], tandis que les autres types de *Community Design Center* ne travaillent qu'une sphère. Les projets que fournissent les CDC municipaux sont donc plus durables et viables.

3.3. Approches de collaboration unaire : *Placemaking* et *Urbanisme Tactique*

L'approche de collaboration unaire [figure 3.10] pourrait, à première vue, sembler ne pas s'insérer dans une démarche de design communautaire. En effet, comme nous l'avons vu lors du chapitre précédent, tous les auteurs s'accordent à dire que la pratique intègre la participation de l'utilisateur et du professionnel. Cependant, avec l'hypernumérisation, les usagers sont de plus en plus capables d'être autonomes dans le développement des projets urbains. Ces projets DIY sont aussi facilités par la démocratisation de l'accès aux fab labs, qui accentue encore plus cette émancipation des citoyens. Cette tendance démontre un besoin grandissant des citoyens à investir l'espace dans leur ville.

En plus d'être unaire, le *Placemaking* est un mode d'action autonome. Ce dernier fait également partie des modes d'action présents dans le design communautaire, au

⁶⁴ Tam, W I. *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central Texas case studies*. Op. Cit.

⁶⁵ *Ibid.*

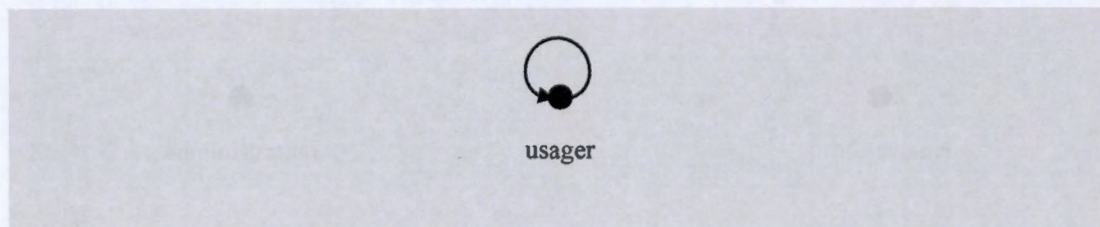


Figure 3.10 Approche de conception uniaire de l'utilisateur

Source : Robin Cagnon-Carbonne

même titre que la médiation urbaine et la concertation établie par Macaire. En effet, en suivant la méthode du *Placemaking*, les usagers sont autonomes dans le processus de conception, mais son approche a été créée par des professionnels. Ces derniers ont élaboré une série d'outils qui permettent aux usagers d'être suffisamment préparés pour mener à bien leur projet à travers une série d'étapes.

Pour pouvoir au mieux les guider et permettre une meilleure coordination, des professionnels ont développé cette approche multifacette. Dans les années 1970, alors que des centres de design communautaire apparaissent un peu partout aux États-Unis, plusieurs professionnels se tournent directement vers les citoyens pour créer le *Placemaking*. Cette dernière est créée par l'un des assistants de recherche de William H. Whyte. Travaillant pour la *New York City Planning Commission* à partir de 1969, Whyte photographie la ville pendant seize ans en la parcourant à pied. Il documente les espaces urbains pour en étudier leurs fonctionnements et leurs évolutions. Le *Placemaking* est un mouvement d'appropriation de lieu par la communauté qui promeut une approche holistique⁶⁶ et ascendante du design urbain.⁶⁷ Selon Agnew et

⁶⁶ «Relatif à la doctrine qui ramène la connaissance du particulier, de l'individuel à celle de l'ensemble, du tout dans lequel il s'inscrit.» Source : Larousse. Récupéré de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/holistique/40159>

⁶⁷ LeGates, R. T., Stout, F. (Eds.). (2015). *The city reader*. Routledge.

Duncan⁶⁸, le terme de *lieu* peut être décomposé en un triptyque de notions : les interactions sociales, les relations avec le réseau économique, et la relation psychologique à l'espace et qui renvoie au terme d'espace public. Le *Placemaking* apparaît au moment où les CDC ont de plus en plus de mal à survivre financièrement dû au manque de financement. Hier encore assez peu pratiqué, le mouvement jouit aujourd'hui d'une grande popularité grâce à la multiplication des articles sur internet et dans la presse. Il reprend de l'ampleur et fait partie d'un des mouvements de l'urbanisme alternatif les plus utilisés à travers le monde.

L'organisme à but non lucratif *Projet for Public Spaces* (PPS) est l'initiateur du *Placemaking*. Chaque année, elle forme plus de 10 000 personnes sur les techniques de design urbain autonome. L'élément le plus important de l'approche consiste à impliquer les personnes qui utilisent ou souhaite utiliser l'espace.⁶⁹ Pour les communautés souhaitant s'approprier un espace, le *Placemaking* constitue un ensemble essentiel. Les acteurs de ce mouvement encouragent, comme le faisait Whyte, à sentir l'espace, à le vivre, à l'écouter, à la manière des situationnistes avec leur dérive. La méthodologie du *Placemaking* intervient dans toutes les étapes du projet; dans la planification; dans le choix du lieu, que ce soit sur un terrain vacant ou sur un terrain utilisé par le privé ou le public; ainsi que dans la gestion du projet tout entier. De sa création à sa gestion, il est géré par la communauté. Le but de cette méthode de travail est de créer des lieux de ralliement pour la communauté à l'intérieur même des quartiers en « [ré-

⁶⁸ Agnew, J. & Duncan, J. (Eds) (1989) *The Power of Place: Bringing together Geographical and Sociological Imagination*. Boston : Unwin Hyman.

⁶⁹ Projects for public spaces, (2015). <http://www.pps.org/blog/gentrification/>

créant] chez les citoyens le sentiment qu'ils peuvent agir dans leurs quartiers »⁷⁰, puisque, selon *La Fabrique de la Cité* :

Les élus identifient [trop souvent] un problème et cherchent à le résoudre en faisant appel à des experts et des professionnels. Les habitants sont impliqués tardivement, voire pas du tout. Résultat : ils sont sur la défensive et vont tout faire pour « torpiller » le projet, ou tout au moins lui mettre des bâtons dans les roues.⁷¹

L'objectif est de découvrir les besoins et les envies de tous les habitants. Ainsi, le *Placemaking* s'appuie sur 11 principes⁷² :

- 1— Les usagers sont les experts : impliquer les citoyens sur la durée pour faciliter leur engagement et leur soutien à l'initiative.
- 2— Créer un lieu, pas un concept : les architectes qui ne prennent pas en compte le contexte et les usages produisent des œuvres dysfonctionnelles.
- 3— Des équipes pluridisciplinaires : à l'image des usages liés à l'espace public.
- 4— S'interroger sur les usages : et défendre les finalités et objectifs recherchés.
- 5— Observer : sur la base des usages quotidiens des citoyens, afin d'imaginer les évolutions possibles.
- 6— Avoir une vision : pour favoriser l'adhésion et garantir aux projets une solidité sur le long terme.

⁷⁰ Espace Communs. (2019). Placemaking. *espacescommuns.com*. Récupéré de http://www.espaces-communs.com/2013/04/Placemaking-lappropriation-des-lieux_9.html

⁷¹ La Fabrique de la Cité. (2018). *Quelle place pour les espaces urbains de demain ?* Récupéré de <https://www.lafabriquedelacite.com/projets/le-futur-des-espaces-publics/>

⁷² Placemaking Chicago. (2019). 11 principes of placemaking. Dans *Placemakingchicago.com*. Récupéré de <http://www.placemakingchicago.com/about/principles.asp>

Tout au long de l'élaboration du projet, les citoyens seront guidés par une série d'étapes élaborée par des professionnels et disponible sur le site officiel de l'organisme. Ce dernier permet aux usagers d'être suffisamment outillés pour mener à bien leur projet. Il permet également d'avoir accès à une multitude de précédentes réalisations du *Placemaking*. Le site internet de l'organisme *Projet for public Spaces*⁷³ répertorie douze catégories de projets; rue et transport; place; parc; centre-ville et quartier; bâtiment public; rive et rivage; communauté rurale; marché public; santé et bien-être; équité et inclusion; développement économique; durabilité et résilience. Des ressources telles que des projets, des articles, des plans, des schémas, sont présents dans chaque catégorie. Concrètement, les projets de *Placemaking* sont d'échelles et de formes variées. Sa méthode est assez souple pour réaliser différentes échelles de projets.

Pour conseiller les usagers, PPS propose une méthode de travail en 5 étapes [figure 3.11]. La première étape permet d'identifier un lieu dans lequel les usagers veulent investir, mais aussi de permettre d'identifier les parties prenantes du projet. L'organisme PPS conseille d'établir une première réunion réunissant les citoyens, les entreprises avoisinantes, les organismes culturels, religieux et éducatifs afin d'identifier les problèmes.⁷⁴ Le guide de *Placemaking* de Chicago⁷⁵ va jusqu'à conseiller aux usagers d'identifier les dix espaces les plus importants de leur quartier. Pour comparer ces espaces, les usagers sont invités à les documenter, à faire des relevés photographiques, à les localiser sur un plan du quartier et à dessiner. Les citoyens doivent ensuite sélectionner l'espace le plus accessible, sécuritaire, charmant, invitant et diver-

⁷³ Projet for public Spaces. (2018). Project for public spaces. Dans *Projet for public Spaces*. Récupéré de <https://www.pps.org>

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ PPS, Metropolitan Planning Council Chicago. *A Guide to Neighborhood Placemaking in Chicago*. Récupéré de http://www.placemakingchicago.com/cmsfiles/placemaking_guide.pdf

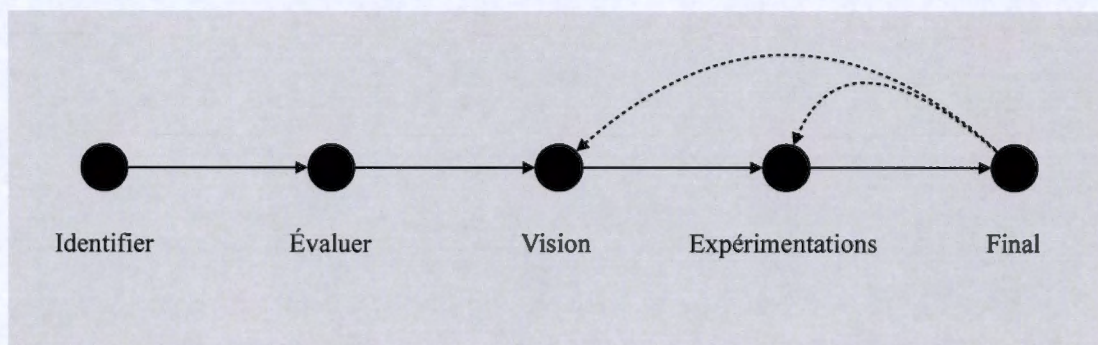


Figure 3.11 : Schéma de méthode de travail du *Placemaking*

tissant.⁷⁶ PPS préconise de se poser quelques questions concernant les parties prenantes :

1. Qui est intéressé à faire changer les choses?
2. Sont-ils disposés à participer d'une manière ou d'une autre en utilisant leurs talents ou leurs fonds?
3. Existe-t-il des fonds existants qui pourraient être utilisés pour apporter des améliorations ou programmer l'espace?
4. Existe-t-il des organisations pouvant assurer la gestion à long terme de l'espace?

La deuxième étape permet de savoir comment l'espace peut-être utilisé et quelles sont les améliorations futures possibles. Pour ce faire, le groupe doit faire un « jeu d'évaluation de la performance du lieu » en créant plusieurs groupes. Ils observeront le lieu selon quatre critères : la sociabilité, l'utilisation et les activités, l'accès et les connexions, et enfin le confort et l'image.

Ensuite la vision du lieu est établie par les parties prenantes du projet lors de la troisième étape. Sur la base de l'exercice précédent, le but est d'élaborer un plan conceptuel, de définir les buts et l'utilisation finale du lieu, de chercher des précédents et

⁷⁶ *Ibid.*

d'établir un plan d'action.⁷⁷ Vient ensuite l'étape de l'expérience à court terme qui permet de développer le lieu progressivement. Ce développement permet de financer le projet progressivement et de valider les objectifs du lieu. Une fois validé, le projet peut être réévalué et construit définitivement, même si pour l'organisme, un espace n'est jamais figé, il évolue dans le temps.

Alors que les projets sont souvent initiés par les citoyens sans avoir le soutien des municipalités à leur création, les projets finissent bien souvent par être reconnus par les municipalités. Certaines d'entre elles proposent même une expertise pour accompagner les initiateurs dans leurs démarches. Cependant, le professionnel est très rarement présent dans le processus de conception. Quand il est présent, il est facilitateur et non concepteur.⁷⁸ En effet, selon l'*Agence d'Urbanisme, de Développement Économique et Technopole du Pays de Lorient* :

Les différentes initiatives [...] sont dans un premier temps, autonome des pouvoirs publics et les interventions sont autogérées par les activistes. Elles ont pour la plupart, un caractère subversif ayant pour but d'interpeller les pouvoirs publics. L'ampleur que prennent certains projets, notamment à travers un ancrage spatial de l'intervention et l'implication d'un grand nombre de personnes, engendre une forme d'interaction avec les pouvoirs publics, parfois conflictuels. Cette interaction crée le débat et peut mener, dans un second temps, à une forme de collaboration.⁷⁹

L'approche du *Placemaking* montre que l'hypernumérisation et internet chamboulent la profession du designer puisque le design communautaire tend à devenir de plus en

⁷⁷ <https://www.pps.org/article/5-steps-to-making-places>

⁷⁸ Audelor. (2014, août). Le Placemaking pour les espaces publics réussis. *Note de l'observatoire territorial*. n69. Récupéré de <https://www.audelor.com/fileadmin/Audelor/Publications/Communications/communication69.pdf>

⁷⁹ Mercenier, C. *Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville? Op. Cit.*

Expression d'origine	Traduction
<i>Open Streets</i>	La piétonisation temporaire de rue
<i>Play Steets</i>	L'animation de rue
<i>Build a better Block</i>	Promouvoir un meilleur quartier
<i>Guerilla Gardening</i>	Végétaliser
<i>Pop-up Retail</i>	Commerce temporaire
<i>Pavement to Plazas</i>	La reconquête de place
<i>Pavement to Parks</i>	La création de parcs
<i>Pop-up Cafés</i>	Café temporaire
<i>Depave</i>	Retirer l'asphalte
<i>Chair Bombing</i>	Installer du mobilier
<i>Food Carts/Trucks</i>	Installer des camions servant de la nourriture
<i>Site Pre-Vitalization</i>	Revitalisation temporaire d'un espace
<i>Pop-up Town Hall</i>	Espace de discussion temporaire
<i>Informal Bike Parking</i>	Espace de stationnement pour vélos
<i>Intersection Repair</i>	Aménagement des intersections routières
<i>Ad-Busting</i>	Retirer les espaces publicitaires
<i>Reclaimed Setbacks</i>	Aménagement des trottoirs et des jardinets des maisons sur rue
<i>Park Mobile</i>	Parcs et bancs temporaires
<i>Weed Bombing</i>	Attirer l'attention sur l'entretien des espaces publics
<i>Mobile Vendors</i>	Offrir des espaces commerciaux mobiles
<i>Micro-Mixing</i>	Offrir des espaces commerciaux en colocation
<i>Park-Making</i>	Aménager de nouveaux parcs
<i>Camps</i>	Camp temporaire
<i>Park(ing) Day</i>	Transformer les espaces de stationnement

Figure 3.12 Type d'urbanisme tactique

Source : Lydon M., Garcia A., 2015. Tactical Urbanism: Short-Term Actions for Long-Term Change. Washington DC, IslandPress.

plus autonome.

Depuis la création du *Placemaking*, plusieurs autres formes d'approche urbaine ont émergé. C'est le cas de l'urbanisme tactique. Ce dernier est l'un des mouvements alternatifs les plus en vogue ces dernières années. Il fait office de porte-étendard de l'urbanisme alternatif. Bien que pratiqué depuis les années 1990, il commence à être médiatisé après la première édition du *Parking(day)* en 2005, événement d'appropriation de places de stationnement créé par le collectif d'artistes et de designers basé à San Francisco, REBAR. L'urbanisme tactique qui regroupe différentes pratiques [figure 3.12] comme la *guérilla urbaine*, l'*urbanisme Do It Yourself (DIY)*, l'*activisme urbain*, l'*acuponcture urbaine*, l'*urbanisme pop-up*, ou l'*urban hacking*⁸⁰, est un mouvement citoyen d'appropriation d'espaces délaissés qui intervient à l'échelle du microlocal. Comme le *Placemaking*, les projets sont très souvent initiés par les usagers qui cherchent une justice spatiale.⁸¹ Il s'inscrit dans l'héritage des écrits des situationnistes, d'Henri Lefebvre, de Jane Jacobs, dans leurs désirs d'intégrer les usagers dans le processus de conception. Cependant, le mouvement ne cherche pas une confrontation avec les pratiques actuelles de construction de l'urbain, mais investit les espaces urbains oubliés, inexploités, pour être au plus près des préoccupations des citoyens.⁸² Mike Lydon est le co-auteur du manuel de référence du mouvement, « *Tactical Urbanism : short term action, long term change* » parut en 2010. Il est le

⁸⁰ Douay, N., Prévot, M. (2016). Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ?, *EchoGéo*, 36 | 2016, DOI : 10.4000/echogeo.14617

⁸¹ Vachon, G., Rivard, É. & Boulianne, A. (2015). La micro-intervention pour comprendre, révéler et faire l'espace public. *Inter*, (120), 8–13.

⁸² Crombez, R. (2014). *La ville sans urbanistes? Urbanisme Tactique En Amérique du Nord : Une Etude De Cas Artiviste à Toronto*. (mémoire de maîtrise). Université Lille 1. Récupéré de <https://fr.sli-deshare.net/RmiCrombez/la-ville-sans-urbanistes-urbanisme-tactique-en-amrique-du-nord-mmoire-de-stage-master2>

premier à employer le terme d'*urbanisme tactique* et défini la pratique par différents points^{83 84} :

- Une approche réfléchie et progressive pour inciter au changement;
- des solutions locales pour relever les défis urbains;
- un engagement à court terme et des attentes réalistes;
- un risque faible avec des potentiels de bénéfices élevés;
- le développement d'un capital social entre les citoyens;
- le renforcement de l'articulation entre le privé et le public.

Tout comme le *Placemaking*, l'urbanisme tactique permet aux citoyens de s'exprimer dans l'espace public urbain. Il permet de réunir une communauté dans une même cause, une même envie. Cependant, la pratique à quelques limites :

les limites de ce type d'action restent multiples : les restrictions d'accès à la propriété (publique ou privée), le cadre réglementaire municipal, les coûts de réalisation par rapport à l'investissement public, la mobilisation difficile des acteurs⁸⁵

On s'aperçoit également, que la grande majorité des projets d'urbanisme tactique ont un caractère ludiques et animés.⁸⁶ L'urbanisme tactique à le pouvoir de remettre en question le rôle des décideurs dans la conception de l'espace urbain. Selon Haydn et

⁸³ Lydon, M., & Garcia, A. (2015). *Tactical urbanism: Short-term action for long-term change*. Island Press.

⁸⁴ Schmitz, L. (2016). *Et si Paris s'essayait à l'urbanisme tactique ?* Récupéré de <https://urbavengers.wordpress.com/2016/04/28/et-si-paris-sessayait-a-lurbanisme-tactique/>

⁸⁵ Vachon, G., Rivard, É. & Boulianne, A. (2015). La micro-intervention pour comprendre, révéler et faire l'espace public. *Inter*, (120), 8–13.

⁸⁶ Douay, N., Prévot, M. *Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? Op. Cit.*

Temel⁸⁷, il existe deux types de pratiques dans l'urbanisme tactique, la *tactics* et la *strategy* :

Tactics: Tactics is, like 'strategy', a term from a military context, where it refers to short-term battle planning in contrast to long-term, less flexible war planning. 'Tactics' means an approach from the weaker place, which is not in a position to dictate conditions to an opponent but is compelled to try to exploit relationships to its advantage, and by waiting for an opportunity and exploiting it flexibly and quickly. Tacticians have to work in others' locations.

Strategy: Strategy is, like 'tactics', a term from a military context, where it refers to long-term war planning in contrast to short-term, more flexible battle planning. 'Strategy' means an approach that emerges from the planning desk and the sand table; it works from a position of power that is in a position to force its opponents to accept its conditions and to ignore limitations imposed by circumstances.

Strategy plans for its own space, and that is a space of autonomy, where the objects, whether enemy soldiers or one's own, can be maneuvered at will.⁸⁸

Même si nous ne pouvons pas établir de conclusion quant aux bénéfices de la pratique, puisque chaque projet est unique, Alisdairi estime que l'urbanisme tactique ne révolutionnera pas la démocratie dans l'urbanisme. Cependant, elle y jouera un rôle.⁸⁹ Ce qui est certains, c'est que les villes ne doivent pas ignorer le besoin des ses habitants à vouloir participer à l'élaboration de leur ville.

⁸⁷ Haydn, F., Temel, R. (2006). *Temporary Urban Spaces: Concepts for the use of city spaces*. Basel: Birkhäuser.

⁸⁸ *Ibid.* p.16

⁸⁹ Alisdairi, L-K. (2014). *A Cry and a Demand: Tactical Urbanism and the Right to the City*. Récupéré de <http://hdl.handle.net/1773/26826>

3.4. Trois systèmes de collaboration et l'institutionnalisation

À être réticent pendant des décennies à l'intégration des citoyens dans les processus de conception de l'espace urbain, les gouvernements et administrations ont fait naître une autonomisation des usagers dans la conception de leur milieu de vie. Aujourd'hui, le terme de *design communautaire* est petit à petit abandonné au profit de celui de *design participatif*, peut-être plus explicite d'une volonté de participation de l'utilisateur. Alors que le design communautaire était exclusivement binaire dans les années 1960-1970, au moment où les municipalités ne reconnaissaient pas les *Community Design Center*, aujourd'hui la pratique se divise et tend à aller vers les approches unaire autonome et trinaire. Ce dernier, très récent, est le parent pauvre des écrits sur le design communautaire. Bien que pratiqué, il est très peu théorisé. En effet, la plupart des textes récents traitent exclusivement de la pratique de l'approche unaire autonome.

Alors que l'utilité et les fondements du design communautaire étaient remis en question par les administrations, aujourd'hui, la nécessité de faire participer les citoyens est partagée par une majorité des villes et gouvernements. Cependant, avec l'avènement des outils informatiques, le DIY et l'avancée technologique qui s'accélère de jour en jour, la participation se complexifie puisqu'elle devient de plus en plus autonome. Les volontés qui animent la pratique évoluent également. Alors qu'hier, les citoyens et les professionnels trouvaient dans le design communautaire une réponse aux pratiques rationalistes, aujourd'hui, le design communautaire répond à un besoin de démocratisation et de développement urbain durable. Avec cette volonté grandissante des citoyens à vouloir participer à la construction de l'espace urbain, on s'aperçoit que certaines villes et gouvernements commencent à s'emparer du phénomène et

se mettent à institutionnaliser la participation autonome.⁹⁰ On le remarque notamment à travers la pratique du *Placemaking*, où de nombreuses villes commencent à intégrer la méthode dans leur service d'urbanisme. En effet, les villes de Victoria⁹¹ et Halifax⁹² ont déjà emboité le pas et proposent de l'aide aux habitants voulant s'approprier un lieu.

Alors que le design communautaire tend à aller de plus en plus vers l'autonomisation de l'utilisateur, il est légitime de se demander si la fonction du designer au sein des villes est emmenée à disparaître. Plusieurs recherches ont été faites sur ce sujet ^{93 94} et ce que l'on remarque à travers les trois modèles de collaboration, c'est que l'échelle dans lequel l'utilisateur est autonome n'est pas la même que celle où sont présents les professionnels. Ces deux approches de design communautaire n'ont également pas la même durabilité, la même fonction. Bien que certains projets urbains perdurent, l'urbanisme tactique et le *Placemaking* à pour principal but d'interpeller les décideurs et jouent plutôt un rôle de laboratoire pour les municipalités, mais aussi pour les professionnels. En effet, selon Douay et Prévot :

⁹⁰ Nonjon M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation, thèse de science politique*. Université Lille 2. Récupéré de <http://www.sudoc.fr/114275602>

⁹¹ Greater Victoria Placemaking Network. (2019). *Greater Victoria Placemaking Network*. Retrieved 18 August 2019, from <https://victoriaplacemaking.ca/placemaking/>

⁹² Neighbourhood Placemaking. (2019). *Halifax.ca*. Retrieved 18 August 2019, from <https://www.halifax.ca/recreation/arts-culture-heritage/community-arts/north-common-plazas/neighbourhood-placemaking>

⁹³ Crombez, R. *La ville sans urbanistes? Urbanisme Tactique En Amérique du Nord : Une Etude De Cas Activiste à Toronto*. Op. Cit.

⁹⁴ Arab, N., & Vivant, E. (2018). L'innovation de méthodes en urbanisme: freins et leviers d'une entreprise incertaine. *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, (1). DOI : 10.4000/craup.324

L'urbanisme tactique, au départ, n'est précisément pas une démarche descendante des pouvoirs publics, mais s'inscrit dans une perspective ascendante visant à mobiliser les citoyens via des dispositifs spontanés ou participatifs.⁹⁵

La popularité et la multiplication des expérimentations du *Placemaking* et de l'urbanisme tactique a permis au design communautaire de renaitre.

Quant au design communautaire trinaire, il apparaît ces dernières années avec la multiplication récente des *Community Design Center* initiés par des services d'urbanisme municipaux. La méthode trinaire qu'emploient ces centres est une méthode de design communautaire institutionnalisé. Elle jouit d'un accès à des sources de financements stables. L'intégration des centres au service municipal des villes semble être la prochaine étape dans l'encadrement du design communautaire dans la fabrication de la ville, puisque les studios — autres noms donnés au Municipal design center — se multiplient de plus en plus ces trois dernières années. Alors qu'aujourd'hui le design unaire domine la pratique et que sa popularité oblige les municipalités à soutenir les projets, demain, les villes semblent aller vers un modèle intégré, celui des centres de design communautaire municipaux. Qu'en est-il de Montréal?

⁹⁵ Douay, N., Prévot, M. *Circulation d'un modèle urbain «alternatif»*. Op. Cit.

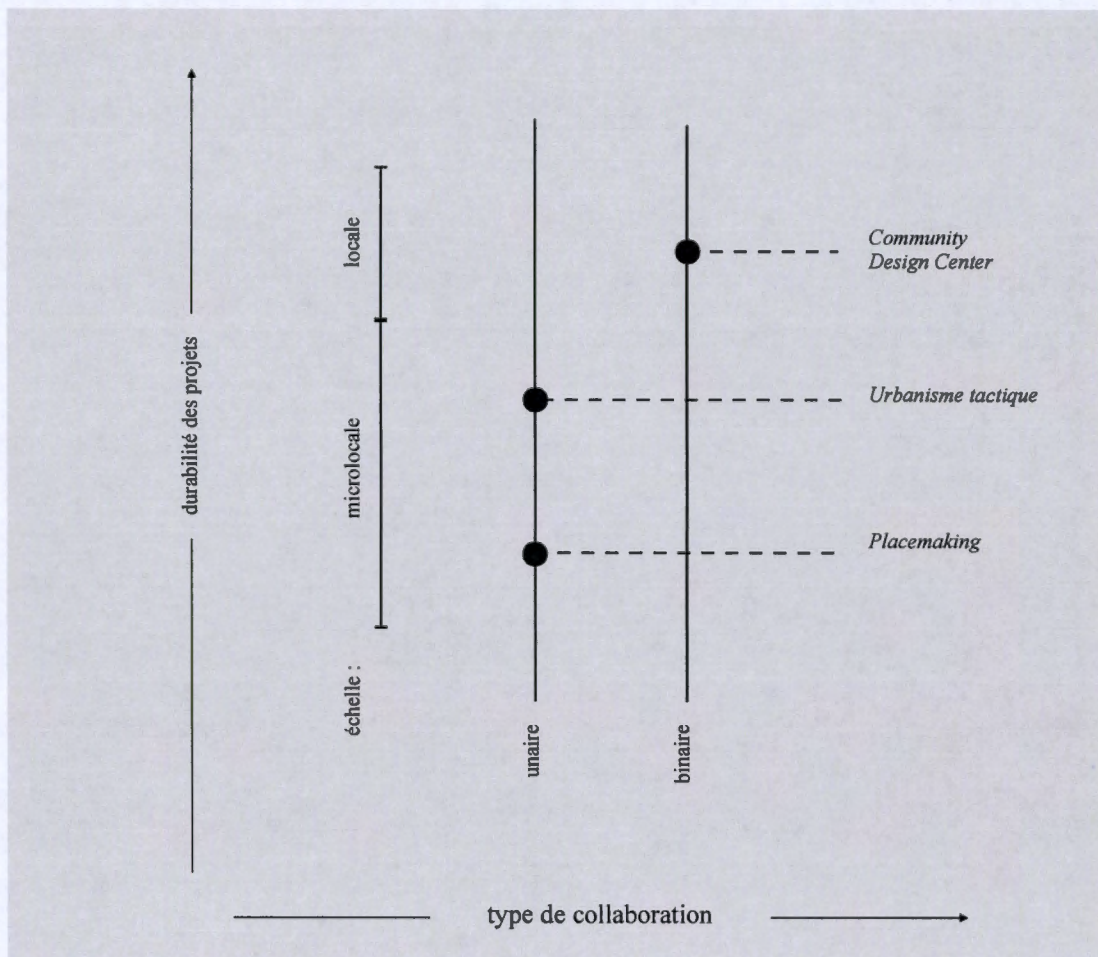


Figure 3.13 Les différentes approches du design communautaire dans la construction de l'urbain
Source : Robin Cagnon-Carbone

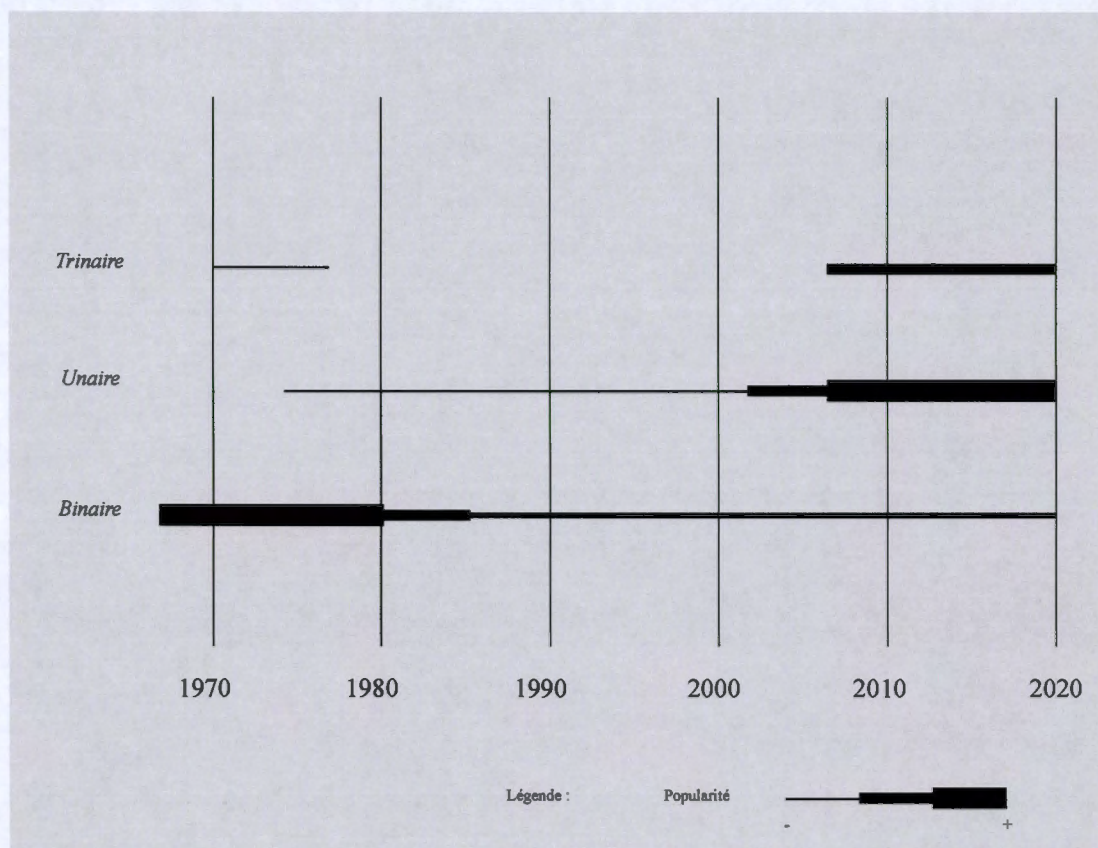


Figure 3.14 La popularité des trois approches de collaboration dans le design communautaire
Source : Robin Cagnon-Carbonne

CHAPITRE IV : PRATIQUE COMMUNAUTAIRE ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MONTRÉAL

Après nous être intéressés à l'historique des méthodes de construction de la ville au 20^e siècle à travers le rationalisme et le design communautaire aux États-Unis, il est temps de nous centrer sur le cas de Montréal. Afin de savoir comment le design communautaire est pratiqué à Montréal et d'évaluer la pertinence d'un système similaire au *Community Design Center*, nous mettrons en parallèle les pratiques Montréalaises et celles des États-Unis. En effet, les grands projets de développement de quartiers s'opèrent également à Montréal dans les années 1950 et 1960 avec notamment la mise en place du *Plan Dozois* en 1954. Certains quartiers doivent également laisser place à de grands complexes résidentiels et institutionnels. Ce fut le cas notamment des quartiers de Saint-Henri, La Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles.

Dans ce chapitre, nous étudierons également les groupes communautaires présents dans ces quartiers. Nous verrons comment ces luttes citoyennes ont eu un impact sur les choix qu'on fait les gouvernements dans l'établissement de la structure encadrée de la participation à Montréal aujourd'hui. Ce chapitre nous permettra de poser les bases de notre proposition de modèle de service public de design communautaire à Montréal, ainsi que notre proposition d'approche dite *middle-out trinaire*.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous nous intéresserons aux mouvements d'urbanismes alternatifs à Montréal. Nous verrons que les citoyens ont la volonté d'agir à l'échelle de leurs quartiers.

4.1. Le renouvellement urbain au caractère communautaire de Montréal

4.1.1. Renouvellement urbain à Montréal : Entre pratiques rationalistes et mixtes

Tout comme les autres métropoles nord-américaines, Montréal connaît aussi une période de renouvellement urbain avec la destruction et la reconstruction de certains de ses quartiers jugés insalubres. Cependant, elle commence plus tard qu'aux États-Unis. En effet, la revitalisation urbaine — terme privilégié au Québec¹ — commence à partir de 1954, lorsque Paul Dozois, alors membre du comité exécutif du conseil municipal de Montréal, présente son plan pour lutter contre le problème d'insalubrité et de vétusté des logements dans certains quartiers de Montréal. Le rapport du *Projet de rénovation d'une zone d'habitat défectueux et de construction d'habitation à loyer modique* plus communément appelé *Plan Dozois* prévoyait initialement de démolir 1 383 logements dans le quartier du Red Light.² L'ampleur du problème que connaissait Montréal à l'époque, fut notamment expliquée dans la revue *Cités et Villes* de 1966 :

Pour donner une idée seulement de l'ampleur du problème que présente la rénovation urbaine, il n'y a qu'à se rappeler la partie de la ville construite il y a 80 ans, et qui couvre une superficie qu'on peut évaluer entre 3 000 et 4 000

¹ Gérard, D., Hamel, P., Rose, D., Séguin, A.-M., Sénécal, G., Bernard, P., Côté, G., Herjean, P. en collaboration de Blandine Charbonneau. (2006). *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée: démarche d'évaluation*. Montréal: Institut national de recherche scientifique, Urbanisation Culture et société, vii, 260 p. En ligne. <<http://www.ucs.inrs.ca/pdf/RevitalisationUrbaine.pdf>>

² Mercure-Jolette, F. (2015, 1 avril) Le « Plan Dozois » : Quelques leçons de l'histoire de l'urbanisme et des politiques de rénovation urbaine à Montréal. *Metropolitiques.eu*. Récupéré de <https://www.metropolitiques.eu/Le-plan-Dozois-quelques-lecons-de.html>.

acres [entre 1200 et 1600 hectares]; le nombre de bâtiments qui s'y trouvent ayant plus de 80 ans d'existence, est d'environ 20 000. En plus du caractère de vétusté des bâtiments, il faut ajouter que la majorité des 25 000 logements défectueux et insalubres de la ville se trouve dans cette partie de la cité dont les bâtiments ont 80 ans et plus d'existence, et qu'une population de près de 100 000 personnes doit vivre dans ces logements.³

En 1957, pour identifier les bâtiments vétustes, Paul Dozois prévoit d'étudier treize zones urbaines [voir figure 4.1] où sont présents des bâtiments anciens et où les logements ouvriers sont le plus présents. Tous les bâtiments situés à l'intérieur de ces zones sont photographiés par le service d'urbanisme de la ville de Montréal pour les analyser [voir figure 4.2]. Pour manipuler l'opinion publique sur la vétusté des bâtiments, les mêmes techniques établis par le maire de New York, Robert Moses, sont employées. En effet, pour influencer les montréalais sur la détérioration des bâtiments dans les quartiers pauvres, les agents de la ville prennent de nombreuses photographies à l'arrière des bâtiments, dans les cours en terre battue, où sont présents les hangars et des structures en bois.⁴ Ces photographies seront reprises par les médias pour illustrer leurs articles. La presse écrite jouera un rôle très important dans l'image négative de la ville que les taudis lui confèrent. En effet, le mot « taudis » revient très souvent dans la presse francophone, mais également anglophone de Montréal comme dans *La Presse*, *Le Devoir*, *La Patrie*, *Montréal-Matin*, *Le Petit Journal*, *The Gazette*, et le *Montréal Star*.⁵ Le discours officiel de la ville suggère une volonté d'accroître la qualité de vie de ses ouvriers. Pourtant, aucun habitant n'a été consulté et la ville imposera, comme aux États-Unis, une vision rationaliste de son urbanisme. L'utilisation du terme « taudis » va légitimer en quelque sorte l'action de la ville de détruire des

³ Mondelo, R. (1960). La rénovation urbaine », *Cités et villes*, 3.9 (juillet 1960), 16.

⁴ Favretti, É. (2014). *Montréal fait la guerre aux taudis: démolitions et expropriations (1950 - 1966)*. Récupéré de https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/2017/03/FAVRETTI_Evelyne_1.pdf

⁵ *Ibid.*

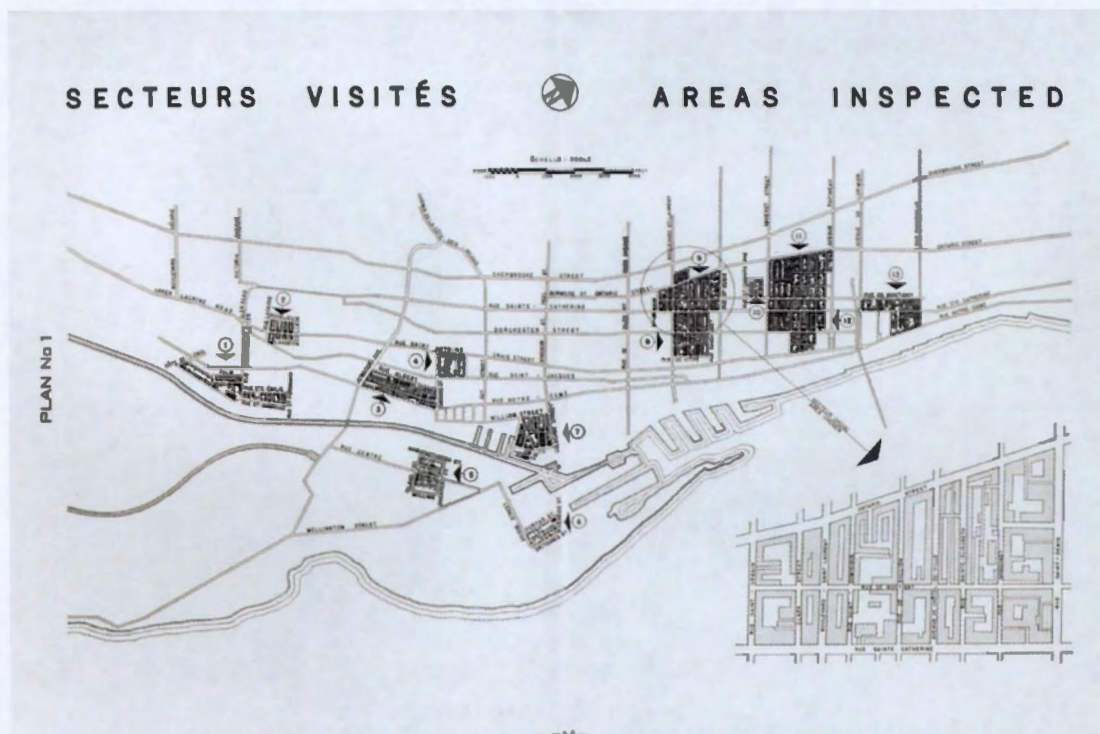


Figure 4.1 Plan 5 A « Secteurs visités / Areas Inspected » dans Comité consultatif pour l'élimination des taudis et pour l'habitation à loyer modique, Projet de rénovation d'une zone d'habitat défec-tueux et de construction d'habitation à loyer modique, Ville de Montréal, 1954.

Source : Cartothèque, UQAM



Figure 4.2 Vue arrière du secteur rasé pour la construction des habitations Jeanne-Mance c. 1950

Source : Archives de la Ville de Montréal, VM94S40D3-124 (gauche) et VM94CI96-98 (droite)

quartiers ouvriers pour l'intérêt collectif, au détriment de l'intérêt personnel. Le 24 février 1955, le journal *Le Devoir* fait une description de ces quartiers :

[...] Ces quartiers sont non seulement un fléau pour leurs victimes, une école de crime, un élément de laideur et une honte pour une ville qui se respecte, mais de plus, les contribuables des quartiers sains doivent donner, presque la moitié de leurs taxes pour ces quartiers qui coûtent si cher à l'administration et qui contribuent si peu aux revenus de la ville.⁶

Cependant, les quartiers ouvriers n'étaient pas les seuls à être touchés par cette vision hygiéniste à l'époque. Les quartiers anciens connaissent également leur période de revitalisation. Dans les années 1950, on préfère effacer le passé, en architecture notamment, pour se tourner vers l'avenir en modernisant Montréal pour son développement économique et culturel, au détriment du patrimoine bâti ancien. La ville voyait les bâtiments patrimoniaux comme un obstacle à la modernité. De plus, à la fin des années 1950, Montréal accuse un retard par rapport aux autres grandes villes d'Amérique du Nord, qui ont déjà revitalisé leurs quartiers jugés vétustes.⁷ Montréal doit devenir compétitive et doit se moderniser. La vision de modernité du maire Jean Drapeau, à qui on doit entre autres, les premières lignes de métro, la Place des Arts, l'*Expo 67* et les Jeux Olympiques de 1976, laissera une trace incommensurable sur la destruction du patrimoine bâti de Montréal.

Ainsi, parmi les treize zones étudiées, seulement une sera retenue pour la construction d'habitations à revenu modique : celle du quadrilatère Ontario, Sanguinet, Sainte-Catherine et Saint-Urbain. Tout comme la ville de Paris à la fin du 19^e siècle, les bâtiments étaient d'apparence très ancienne et en mauvais état. Les rues étaient étroites, les îlots très denses, la circulation chaotique, le quartier manquait de circulation d'air,

⁶ Sauriol, P. (1955). Les taudis : Un fardeau trop onéreux, *Le Devoir*, 24 février 1955.

⁷ Favretti, É. *Montréal fait la guerre aux taudis: démolitions et expropriations (1950 - 1966)*. Op. cit.

d'ensembles et le taux de délinquance était élevé puisque la zone était située dans le quartier du *Red Light*, haut lieu de la prostitution nord-américaine.⁸ Presque un siècle après la vague hygiéniste et la rénovation de Paris par Haussmann, Montréal va détruire 900 bâtiments pour laisser place à un « magnifique plan d'ensemble » dans « un des secteurs les plus infects du centre-ville ».⁹ Aujourd'hui, le quadrilatère, appelé aujourd'hui Habitation Jeanne-Mance, accueille environ 2000 habitants.¹⁰ Ce projet marquera le début d'un large réseau de logements sociaux dans 650 municipalités¹¹ à travers le Québec.

Financée par la *Société Centrale d'hypothèque et le logement (SCHL)*, une seconde étude fut commandée au début des années 1960 afin de connaître l'étendue de la vétusté des quartiers dans l'ensemble de la ville. Les experts espéraient démolir dix-sept zones de Montréal en dix phases distinctes sur une période de dix-neuf ans, entre 1961 et 1980.¹² Dans ces dix-sept zones, 17 645 taudis vont être identifiés,¹³ principalement dans les quartiers populaires de Pointe-Saint-Charles, Sainte-Marie et Saint-Henri.

⁸ Choko, M. H. ., Collin, J.-P., et Germain, A. (1986) « Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain, Montréal 1940-1960 », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 15, no. 2 (1986) : 127-136 et 15, no. 3 (1987) : 243-253.

⁹ La voix populaire. (1955, août). Le projet d'habitation le plus moderne et le mieux conçu en Amérique. *La voix populaire*.

¹⁰ Drouin, M. (2012). De la démolition des taudis à la sauvegarde du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973). *Urban History Review* 41, no 1 : 22-36.

¹¹ Laurence, P. (2007). *Pour des approches intégrées de développement urbain durable. Analyse de trois projets urbains*. Mémoire. Février 2007

¹² Drouin, M. De la démolition des taudis à la sauvegarde du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973). *Op cit.*

¹³ *Ibid.*

Il s'avère que la rénovation urbaine montréalaise est bien plus complexe que l'administration publique ne le présage. Elle est plurielle et n'est pas uniquement un exercice de réhabilitation pour le bien-être de sa population. En analysant les événements et les projets, on distingue deux types de pratiques dans la rénovation des quartiers de Montréal; les projets rationalistes de 1957 et 1973 et les pratiques mixtes de 1961 à 1969 [figure 4.3].

Après le projet rationaliste des habitations Jeanne-Mance, pour lequel la ville tente d'effacer le quartier du Red Light en relogant les habitants dans des nouveaux HLM, Montréal annonce la volonté de faire de Montréal la ville hôte de l'*Exposition Universelle de 1967*. Malgré qu'il n'y ait aujourd'hui aucune affirmation quant au rapport entre l'exposition et la destruction du quartier, on constate tout de même que l'inventaire des bâtiments vétustes dans les treize zones est annoncé le même été que celui de la volonté de mettre en candidature la ville de Montréal. Quant à la réalisation du projet de revitalisation dans le quartier du « Faubourg à m'lasse », il commence un an après le dépôt du dossier de candidature de la ville.

Quelle en soit la raison, pour que Montréal soit plus moderne¹⁴, une partie du quartier du « Faubourg à m'lasse » va laisser place à un gigantesque complexe, celui de la *Maison de Radio-Canada* [figure 4.4]. En lieu et place des 778 logements et des 5 000 habitants, la tour de la *Maison de Radio Canada* va être inaugurée en 1973 [figure 4.5]. La construction du projet s'avère être une conjonction de différents éléments et volontés. En effet, ce projet apparaît au moment où le maire Drapeau suggère d'étendre le quartier des affaires vers les quartiers francophones à l'est. Le projet de la *Maison de Radio-Canada* tente de réduire une autre problématique de taille. En

¹⁴ Thumerelle, P. J. (2000). Annick Germain and Damaris Rose: Montréal, The Quest for a Metropolis. *Espace Populations Sociétés*, 18(3), 501-502.

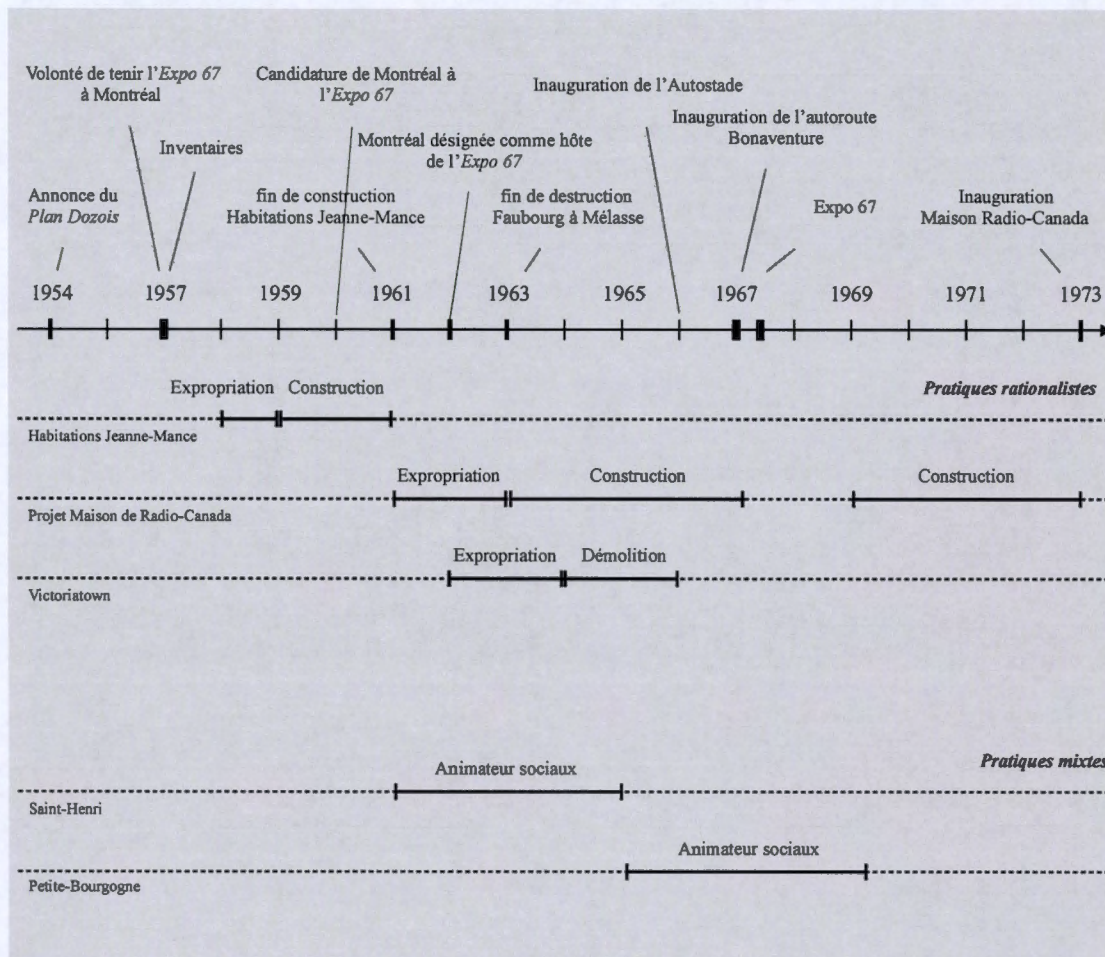


Figure 4.3 : Frise chronologique des projets de revitalisation urbaines rationalistes et mixtes à Montréal entre 1954 et 1973

Source : Robin Cagnon-Carbonne

effet, comme aux États-Unis, avec la multiplication des automobiles et des autoroutes, le tissu urbain montréalais s'est étendu et les familles aisées déménagent dans les banlieues, laissant les centres dépeuplés et précaires¹⁵. Les entreprises suivent également, attirées par les larges espaces que la banlieue faiblement développée leur offre. Pour faire revenir des entreprises dans son centre, la ville veut établir dans le quartier un centre radiophonique (Cité des ondes).¹⁶ De plus, le quartier est défiguré à maintes reprises par l'élargissement du boulevard René-Lévesque et la construction de l'autoroute Ville-Marie dans les années 1970. Ce projet est donc une bonne occasion d'embellir l'une des portes d'entrée de l'exposition universelle.

La course aux *taudis* s'accélère et l'événement va être une des causes de la démolition du quartier de Victoriatown, puisqu'il s'avère être l'une des portes d'entrée de l'exposition. En 1962, au terme de cinq années de préparation¹⁷ pour accueillir l'exposition, Montréal est désigné hôte de l'*Exposition Universelle de 1967* à la suite de l'abandon de la candidature de la ville de Moscou. Le quartier Victoriatown — ou Goosevillage — situé dans l'actuel quartier de Pointe-Saint-Charles est une des portes d'entrée de l'exposition [figure 4.6]. Le quartier ouvrier travaillant pour la compagnie ferroviaire du *Grand Trunk Railway*, va laisser place à deux grands pro-

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Morin, R. (1988). Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal. *Urban History Review*, 17(1), 29–39. <https://doi.org/10.7202/1017699ar>

¹⁷ Bibliothèque et Archives du Canada. (2018). *Projet d'une exposition universelle à Montréal et mise en candidature*. Récupéré de <https://www.collectionscanada.gc.ca/expo> 0533020101_f.html

jets. Celui de l'Autostade¹⁸ et de l'autoroute Bonaventure¹⁹ construits pour l'*Expo 67*.²⁰ [figure 4.7] Au total, 1 500 habitants vont être expropriés.

Comme aux États-Unis, les besoins des habitants ne sont pas pris en compte. Cependant, les objectifs poursuivis par la réalisation projets de rénovation urbaine de chaque côté de la frontière sont différentes. À Montréal, malgré que le quartier de la Petite-Bourgogne héberge de nombreuses personnes afrodescendantes, la ségrégation n'est pas ethnique, mais sociale.²¹ ²² En effet, tous les quartiers touchés par les projets de revitalisation urbaine sont ouvriers. Au nom d'une volonté d'accueillir l'*Expo 67* et d'attirer de nouveau les entreprises dans le centre-ville, les habitants touchés par les projets de revitalisation vont être négativement affectés. On constate que les traumatismes sont identiques de part et d'autre de la frontière; psychologiques et économiques. En effet, comme le démontre Éveline Fevretti²³, les urbanistes se souciaient peu des impacts socio-économiques que de tels projets pouvaient avoir sur les citoyens. Les habitants n'ont jamais été consultés,²⁴ et après avoir reçu un avis d'éviction, ils ont entre un et trois mois pour se trouver eux-mêmes un nouveau logement.²⁵ Ils ne retrouveront que rarement un loyer équivalent, les obligeant à payer plus cher,

¹⁸ Stade modulaire de football américain ouvert en 1967 et détruit en 1976

¹⁹ Hayes, B. (1966 le 30 juin). Roads to the future. *The Gazette*. Récupéré de <https://news.google.ca/newspapers?id=56gtAAAAIBAJ&sjid=uJ8FAAAAIBAJ&dq=bonaventure%20expressway%20montr%C3%A9al&pg=6936%2C6021855>

²⁰ Centre d'histoire de Montréal. (2015 le 11 décembre). *Bienvenue à « Goose Village »*. Récupéré de <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/bienvenue-goose-village>

²¹ Morin, R. *Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal*. Op. cit.

²² Blondin, M. (1965). L'animation sociale en milieu urbain : une solution. *Recherches sociographiques*, 6(3), 283–304. doi:10.7202/055279ar

²³ Favretti, É. *Montréal fait la guerre aux taudis: démolitions et expropriations (1950 - 1966)*. Op. cit.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

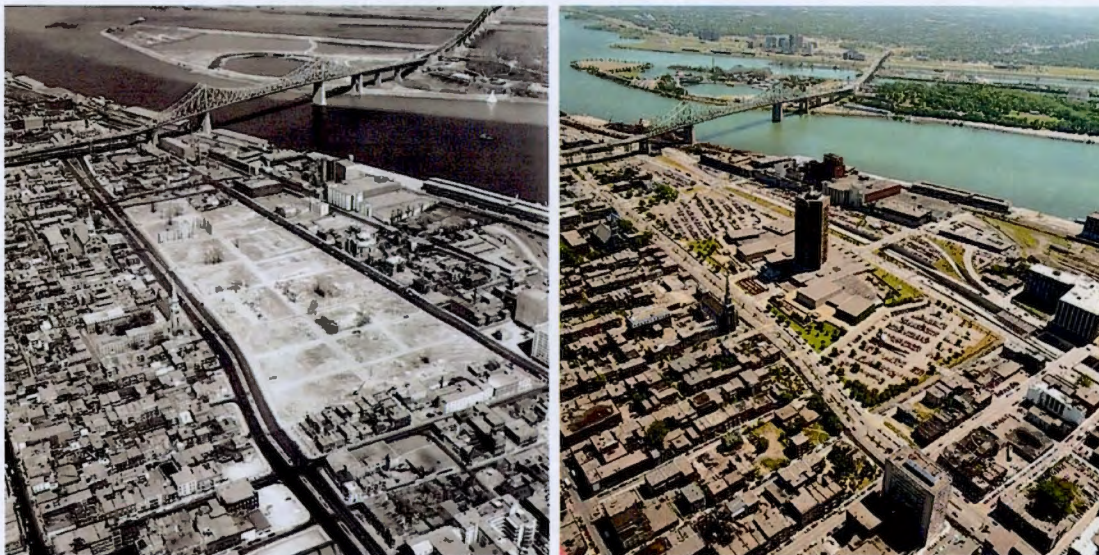


Figure 4.4 Vue aérienne en 1964.
Source : Archives de la Ville de Montréal. VM94-U124-2.

Figure 4.5 Vue aérienne de la Maison de Radio-Canada en 1989
Source : Archives de la Ville de Montréal. VM94-B273-070.

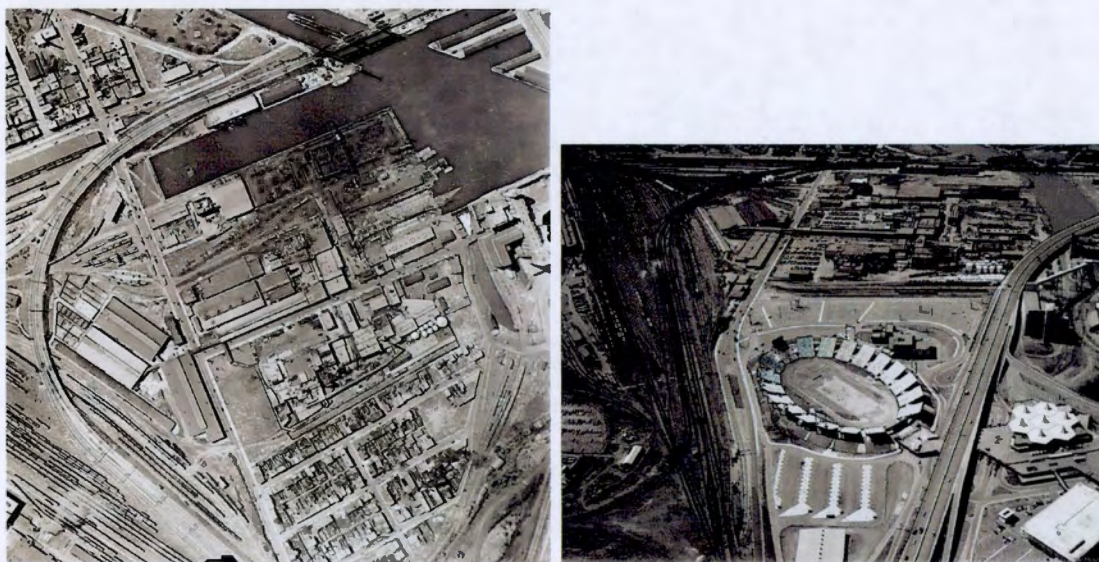


Figure 4.6 Bâtiments du quartier de Victoriatown vers 1947.
Source : Archives de la Ville de Montréal. VM97-3-7P05-25.

Figure 4.7 Vue aérienne de l'Autostade et de l'autoroute Bonaventure en 1968
Source : Archives de la Ville de Montréal. VM94-B39-011

mais aussi à déménager bien souvent hors de leurs quartiers. Pour ce qui est du projet des habitations Jeanne-Mance, le seul projet prévoyant de reloger les habitants expropriés, seulement 50 %²⁶ des habitants vont être relogés dans la nouvelle structure. Les loyers sont également plus élevés que dans leurs anciennes habitations.²⁷ En plus d'appauvrir les habitants touchés par ces grands travaux urbains, les liens sociaux que les habitants avaient tissés dans leurs quartiers sont fracturés, comme l'écrit *Le réveil des citoyens* en 1966 :

[...] toute expropriation dans un vieux quartier y apporte un déséquilibre puisque ces quartiers ont une vie à eux, équilibrée, même précairement, depuis de nombreuses années; cette vie de quartier, c'est nous [les résidants] qui l'avons construite par notre travail, par nos contacts avec nos voisins, nos commerçants, etc. Cette vie de quartier, c'est notre seul bien collectif propre et notre seule protection dans un monde qui ne semble plus avoir de place pour nous, sauf à des coûts trop élevés pour nos moyens.²⁸

En réalité, l'une des causes de la vétusté des bâtiments anciens et ouvriers se révèle être un problème de manque de logements sociaux à Montréal et d'un laxisme des propriétaires à ne pas mettre aux normes leurs habitations. En effet, à l'époque, le logement social ne représente que seulement 0,4 % du budget municipal.²⁹

Au même titre qu'aux États-Unis, des groupes d'habitants se forment pour contrer et contester des projets rationalistes durant la première moitié des années 1960. Cependant, à Montréal ces groupes gagnent vite en légitimité face aux autorités municipales et réussissent à éveiller l'intérêt des autorités municipales à leur égard. Malgré des

²⁶ Ibid.

²⁷ Bulbulian, M. (1968). La P'tite Bourgogne [vidéo en ligne]. Récupéré de https://www.onf.ca/film/la_ptite_bourgogne/

²⁸ Le réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne (1966) *Mémoire sur les expropriations et le relogement*, Montréal, mars 1966, p. 5.

²⁹ Favretti, É. *Montréal fait la guerre aux taudis: démolitions et expropriations (1950 - 1966)*. Op. cit.

pratiques de rénovation urbaine similaires de chaque côté de la frontière, Montréal va se distinguer en prenant en compte les contestations des citoyens dès le début des programmes de rénovation urbaine.³⁰

En effet, en 1965, le projet de rénovation de la Petite-Bourgogne va marquer un changement d'approche de la part de la ville. Dorénavant, les constructions vont se faire en plusieurs étapes, afin de reloger les habitants au fur et à mesure dans un même quartier. Comme l'expliquent Germain, Damaris et Amy, le modèle de développement montréalais en termes de revitalisation urbaine après 1965 se situent à mi-chemin entre la politique *top down* et rationaliste telle que vue aux É-U et une approche caractérisée par la mixité sociale :

La mixité sociale apparaît plus comme le résultat d'un bricolage où interviennent plusieurs acteurs autour de l'enjeu du logement social que comme une politique *top down*. Mais ce bricolage se révèle à tout coup assez productif et finit par influencer l'élaboration de politiques en plus de consolider l'hétérogénéité du tissu social.³¹

Et pour cause, le *Conseil des Œuvres de Montréal* — anciennement *Conseil catholique d'études et d'actions sociales* — va tenter d'épauler les comités de citoyens, avec l'aide de travailleurs sociaux. Ceux-ci vont alors faire le lien entre les citoyens et les politiques en définissant les besoins des habitants.

En plus des problèmes de pauvreté et d'insalubrité, au début des années 1960 les quartiers pauvres touchés par un taux de chômage élevé manquent de systèmes de soins de santé et d'équipements collectifs. Pendant que les états-uniens sont confrontés à un appareil politique très strict, qui ne se remet pas en question face aux nom-

³⁰ Germain, A., Rose, D. & Twigge-Molecey, A. (2010). Mixité sociale ou inclusion sociale ? Bricolages montréalais pour un jeu à acteurs multiples. *Espaces et sociétés*, 140-141(1), 143-157. doi:10.3917/esp.140.0143.

³¹ *Ibid.*

breux groupes de citoyens au milieu des années 1960, le *Conseil des Œuvres de Montréal* (COM) met en place un projet pilote inspiré des *Community Organizations de Chicago*³² et des thèses de Saul Alinsky. En effet, pour aider les groupes de citoyens, le COM décide en 1963, de confier au premier travailleur social Roger Prud'homme, diverses missions dans le quartier de Saint Henri.³³ Il « [doit] tenter, par de nouvelles méthodes, d'apporter aux problèmes de ce quartier des solutions complémentaires de celles qu'offre le "service social" traditionnel ».³⁴ Les animateurs sociaux ont comme objectif de créer « l'effet d'entraînement communautaire que provoquerait la résolution de problèmes concrets des quartiers défavorisés ».³⁵ Blondin explique que le quartier suscitait un grand sentiment d'appartenance de la part ses habitants et témoignait d'une grande homogénéité.³⁶ Il explique également les différentes missions dont les conseillers sont chargés :

- l'amélioration physique et sociale du milieu et la revalorisation du milieu aux yeux de ses habitants;
- la coordination des regroupements du quartier ou agissants dans le quartier, en vue d'un maximum d'efficacité;
- la création ou la pleine utilisation de ressources répondant aux besoins [...] diagnostiqués;

³² Lesemann, F., Thiénot, M. (1972) *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, Montréal, École de Service Sociale, Université de Montréal, p. 299.

³³ *Ibid.*

³⁴ Blondin, M. *L'animation sociale en milieu urbain : une solution*. *Op. cit.*

³⁵ Garneau, Vincent. (2011). *Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique*. Mémoire.

³⁶ Prud'homme, R. (1962). Document n°4 : Rapport II, Projet : Organisation Communautaire au Niveau des Quartiers, In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 3-4, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal

- la création d'un leadership nouveau par l'intermédiaire duquel s'opéreraient les changements dans le quartier qui amorcerait une véritable participation de la population aux décisions [qui] la concernent.³⁷

Lorsque l'animateur estime que les citoyens sont assez autonomes, celui-ci n'intervient plus. Avec l'aide des animateurs, les habitants du quartier de Saint-Henri vont réussir à obtenir la rénovation de l'École de Sainte-Mélanie, destinée à être détruite. Au début de mars 1965, le comité *Nous, Saint-Henri* organise une assemblée publique pour que les habitants puissent débattre sur la question de la revitalisation de leur quartier, mais aussi « [d']analyser le problème du logement tel qu'il est perçu par les membres du comité et par d'autres personnes du quartier consultées à l'occasion d'un rapide sondage ». ³⁸ Comme le font les professionnels pratiquant l'*advocacy planning* aux États-Unis, la mise en place des animateurs sociaux permet aux habitants d'avoir une personne ressource qui fait le lien entre eux et la municipalité. Cependant, il n'établissent pas de plan d'architecture.

Après 1966 et le succès du projet Saint-Henri, le *Conseil des Œuvres de Montréal* reconnaît officiellement la pratique de l'animateur social et son rôle essentiel pour atteindre l'objectif fixé pour son « *Opération : Rénovation sociale* » ³⁹. Pour le conseil, la participation des citoyens est importante et nécessaire dans la politique de revitalisation de la ville :

[...] nous considérons que la planification doit s'appuyer sur la participation active de la plus grande partie de la population, puisque nous ne considérons

³⁷ Blondin, M. *L'animation sociale en milieu urbain : une solution*. *Op. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Conseil des œuvres de Montréal. (1967). Montreal Council of Social Agencies, Une politique sociale pour le Québec, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, p.162.

la planification que comme un ensemble de moyens rationnels et cohérents d'atteindre des objectifs collectifs définis collectivement.⁴⁰

En 1965 la COM réitère l'expérience, en rendant officiel et permanent le rôle des animateurs sociaux pour le projet de rénovation urbaine de la Petite-Bourgogne, initié par l'administration Drapeau.⁴¹ Le projet global doit toucher 16 000 personnes et *Le Réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne* (RCPB) organise plusieurs assemblées pour débattre des projets en invitant les représentants municipaux et les citoyens. C'est en septembre 1966 que la ville de Montréal décide de commencer le projet par les Îlots-Saint-Martin, affectant 727 personnes réparties dans 231 logements.⁴² Depuis le début du programme et grâce à l'aide des animateurs sociaux, les divers groupes citoyens sont plus enclins à dialoguer avec les municipalités.⁴³ Cependant, comme l'explique Blondin, les citoyens touchés par le projet des Îlots-Saint-Martin ont peur que la revitalisation du quartier ait les mêmes répercussions sociales qu'aux États-Unis dans les mêmes années :

Les études de la Rénovation urbaine aux États-Unis et notre propre expérience nous ont montré combien pouvaient être sérieux les effets négatifs de ces opérations sur la population.⁴⁴

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Massé, R. (1962). Après le métro et l'Exposition universelle, Le nouvel objectif principal du PCM: la rénovation urbaine, *La Presse*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Jean-Marc, Laliberté, Parti civique: après le métro et l'expo, la rénovation urbaine, *Le Devoir*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Paul Sau-riol, La Rénovation urbaine et l'élection municipale, *Le Devoir*, Montréal, 8 octobre 1970, p. 4.

⁴² Blondin, M., Ouellet, H., Chagnon, R. (1967). *Relogement des familles expropriées, Îlots Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne »*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Société de Service Social aux Familles, p. 1.

⁴³ Garneau, V. *Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique. Op. Cit.*

⁴⁴ Blondin, M., Ouellet, H., Chagnon, R. *Relogement des familles expropriées, Îlots Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne. Op. cit*

C'est alors que les animateurs sociaux décident de créer un groupe pour faire pression sur les autorités locales en instaurant une notion de participation plus poussée⁴⁵ car ils pensent que cela « provoquera des interventions efficaces qui s'attaqueront aux vrais problèmes et conduira à la prise en charge de leur milieu par ceux qui y vivent. »⁴⁶ Grâce au travail des animateurs sociaux, les indemnités demandées par les habitants sont augmentées et leur délai d'expropriation est retardé. La ville acceptera également l'établissement d'une échelle de loyer.

Après s'être essentiellement penchés sur les problèmes urbains liés aux rénovations urbaines au début des années 1960, les comités de citoyens se transforment pour lutter contre l'inégalité dans l'accès aux services publics entre les quartiers populaires et les quartiers riches à Montréal. À la fin des années 1960, les comités de citoyens ont été entendus par la municipalité dans la lutte contre la rénovation urbaine et ont contribué à la conscientisation des autres habitants, mais ils n'ont pas fait changer les structures décisionnelles municipales.

Au même moment, les gouvernements états-uniens aident indirectement le développement des *Centres de Design Communautaire* à coup de subventions par l'intermédiaire de réformes pour le développement des communautés, tandis que les plans alternatifs établis par les professionnels de l'*advocacy planning* ne sont toujours pas reconnus par les municipalités. Malgré la mise en place des centres, les politiques de revitalisation sévissent toujours, au détriment des habitants. À Montréal, trois ans après le premier projet de revitalisation urbaine, la ville prend en considération les

⁴⁵ Garneau, V. *Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique. Op. cit*

⁴⁶ Blondin, M., Ouellet H. (1966). *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, p. 3.

exigences des citoyens grâce au travail des agents facilitateurs. Bien que les habitants ne soient toujours co-décisionnaires, l'intérêt personnel des usagers est mieux pris en compte. Le projet des Îlots Saint-Martin en est un exemple. Et c'est notamment avec ce projet et l'officialisation du programme du COM, qui montre une certaine reconnaissance des bienfaits du travail des animateurs sociaux, que l'approche rationaliste s'assouplit et devient moins descendante — *top-down*. La municipalité est plus proche de ses citoyens qu'auparavant. C'est ici que les politiques des États-Unis et de Montréal divergent. [voir figure 4.8]. Cependant, la municipalité de Montréal joue double jeu. En effet, au même moment où les décideurs politiques s'entretiennent avec les groupes de citoyens et les animateurs sociaux, le quartier de Victoriatown est rasé alors qu'aucun habitant n'est consulté. Quant au programme des animateurs, sa mise en place n'est pas appliquée dans tous les quartiers où les services manquent. En effet, il ne se cantonne qu'aux quartiers de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri, laissant d'autres quartiers touchés par la revitalisation urbaine sans ressource et sans arme. De nombreuses actions communautaires plus disparates vont alors émerger. C'est le cas notamment du quartier ouvrier de Pointe-Saint-Charles, où un besoin crucial de pallier au manque de service alimentaire et de clinique médicale se fait ressentir.⁴⁷

4.1.2. Pointe-Saint-Charles : développement d'un fort caractère communautaire

Malgré la destruction d'une des parties du quartier (Victoriatown) pour laisser place aux projets de l'Autostade et l'autoroute Bonaventure construits pour l'*Expo 67*, Pointe-Saint-Charles sera le quartier « pauvre » le moins touché par les programmes de rénovation urbaine des années 1960. Ici, le programme des animateurs sociaux n'est pas déployé alors que le quartier manque cruellement de services. Pour combler

⁴⁷ Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale : les mouvements urbains Montréalais*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. p.107

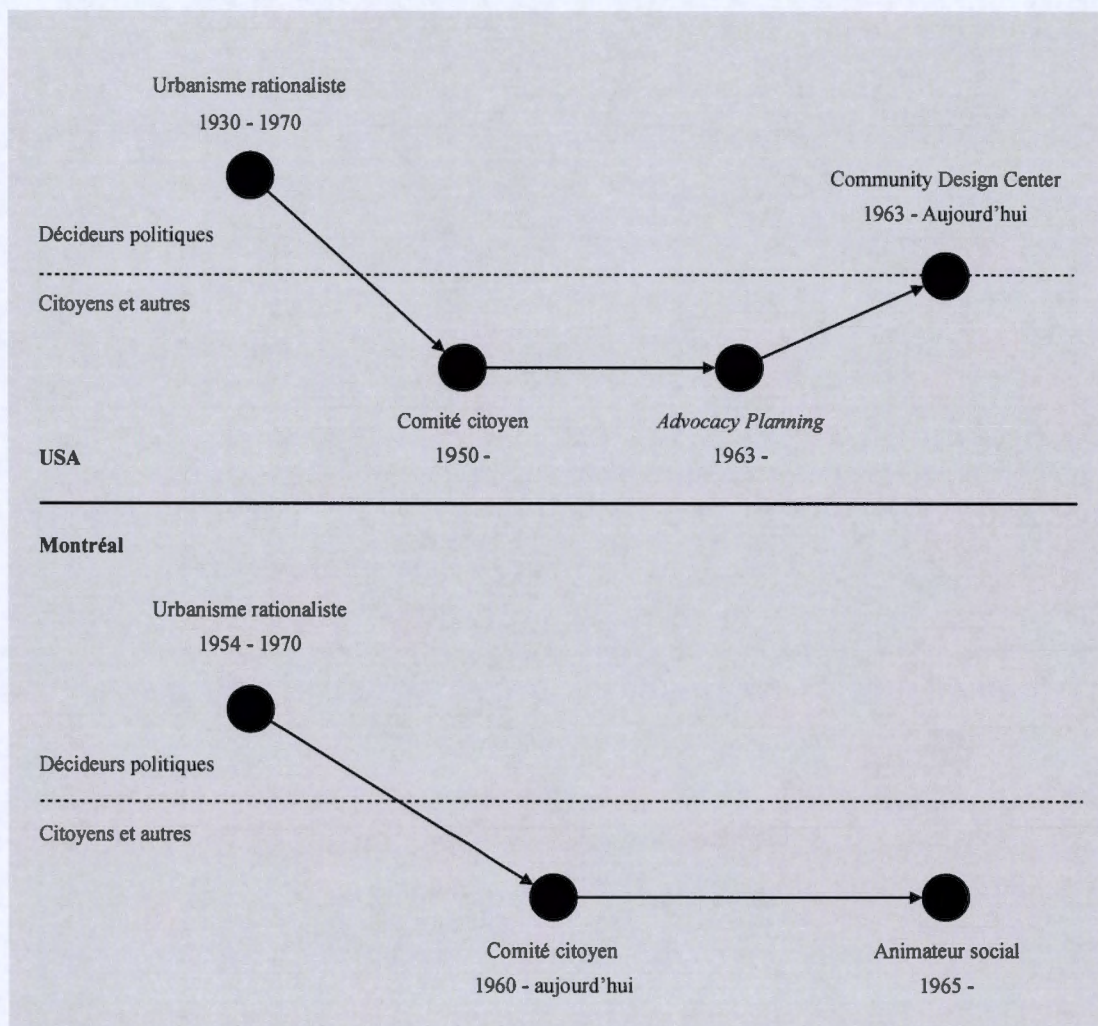


Figure 4.8 : Pratiques de contestation d'urbanisme rationaliste

Source : Robin Cagnon-Carbone

ce manque, les habitants développent eux même une forte communauté sociale. C'est notamment grâce aux habitants du quartier que dans les années 1970, Pointe-Saint-Charles regroupe la première clinique juridique populaire, la première coopérative d'habitation, la première expérience de cours d'éducation pour adultes, une clinique

populaire d'optométrie, une pharmacie coopérative, un comptoir alimentaire et une garderie populaire.^{48 49 50}

En 1970, des étudiants en médecine, en soins infirmiers et en sociologie de l'Université McGill⁵¹ décident de créer dans le quartier une clinique communautaire uniquement gérée par des citoyens. Elle sera la première clinique communautaire de Montréal et du Québec.⁵² En 1973, le gouvernement du Québec veut mettre en place un système de santé publique en reprenant la gestion des cliniques populaires apparues dans les années 1950 et 1960 qui sont devenues très précaires financièrement. Elles deviendront des CLSC (Centre Local de Services Communautaires). Bien que favorables à ce déploiement, les citoyens de Pointe-Saint-Charles ne veulent pas que leur clinique soit gérée par le gouvernement, mais préfèrent qu'elle reste aux mains des citoyens. Bien que sous mandat de CLSC, elle est aujourd'hui la seule clinique autonome du Québec⁵³ et emploie 140 personnes.

En 2005, *Loto-Québec*, propriétaire du Casino de Montréal, veut déménager celui-ci dans le quartier Pointe-Saint-Charles sur les terrains de la *Société Immobilière du Ca-*

⁴⁸ Sévigny, M. (2001). *Trente ans de politique municipale: plaidoyer pour une citoyenneté active*. Montréal: Éditions Écosociété, 283 p.

⁴⁹ Kruzynski, A. (2004). *Du silence à l'affirmation, Women Making History in Pointe St. Charles*. Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 446 p.

⁵⁰ Grenier, G. (2008). *L'opération populaire d'aménagement de Pointe-Saint-Charles: vers une appropriation du quartier par les citoyens sous l'initiative de la table de concertation action gardien ? Mémoire*. En ligne <https://archipel.uqam.ca/2201/>

⁵¹ Clinique Communautaire de Pointe-Saint-Charles. (2018). *Historique de la Clinique communautaire*. Récupéré de <https://ccpsc.qc.ca/fr/historique>

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

nada.⁵⁴ La coalition *Action-Gardien* a joué un rôle déterminant dans l'abandon du déménagement du Casino de Montréal dans le quartier. Elle va aussi ouvrir la voie à d'autres initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace urbain à Montréal. Cette *Corporation de développement* créée en 1981⁵⁵ regroupe 26 organismes communautaires et va être un grand acteur dans les luttes urbaines du quartier. *Action-Gardien* organise un rassemblement à l'automne 2005, pour contrer le projet du Casino. Les militants obtiennent 8 500 noms contre le déménagement du Casino, alors que 57 % des Québécois sont pour.⁵⁶ Les citoyens et la coalition rejettent le projet parce qu'il « tourne le dos au quartier »⁵⁷ et les moyens engendrés pour sa réalisation sont disproportionnés par rapport à la pauvreté du quartier⁵⁸. La coalition arrive à faire obtenir une enquête de la part du gouvernement du Québec pour connaître les impacts potentiels sur le quartier. Finalement, en mars 2006, le rapport *Colombe* du gouvernement et la direction de Santé publique du Québec⁵⁹ préconisent de ne pas déplacer le Casino. Le projet est abandonné. *Action-Gardien* veut que la ville rachète le terrain, pour qu'il soit aux mains du public et que des promoteurs ne s'en accaparent pas. La coalition veut également que le développement du terrain reflète les besoins du quartier.

⁵⁴ La Pointe Libertaire. (2013). *Bâtiment 7, victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Édition Écosociété

⁵⁵ Sévigny, M. Trente ans de politique municipale. Plaidoyer pour une citoyenneté active. *Op. cit*

⁵⁶ Gravel, F. (2012). *La revitalisation de Pointe-Saint-Charles à Montréal: un cas de transformation des quartiers ouvriers péricentraux*. Mémoire. En ligne <http://archipel.uqam.ca/4893/1/M12566.pdf>

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Action-gardien. (2011). *Les années 2000 et l'aménagement citoyen*. Récupéré de <https://vimeo.com/25787952>

⁵⁹ Bisson, B. (2014, 4 janvier). Terrains du CN à Pointe-Saint-Charles: un jugement favorable à L'AMT. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201401/04/01-4725496-terrains-du-cn-a-pointe-saint-charles-un-jugement-favorable-a-lamt.php>

En 2007, avec l'aide de citoyen, d'acteur du quartier, de professionnel et d'étudiant en aménagement, la coalition élabore une *Opération populaire d'aménagement*. L'idée est de réfléchir au développement du terrain du CN avec les habitants et les acteurs du quartier, et de proposer un plan d'ensemble.⁶⁰ Plus de 130 personnes y participent en plus des experts. En 2008, l'*Office de Consultation Publique de Montréal* est mandaté par la ville pour prendre le relais de la consultation citoyenne pour un éventuel plan d'ensemble.⁶¹ Le processus repart à zéro. La première consultation a lieu en octobre 2008. En 2012, l'un des bâtiments du site, le *bâtiment 7*, est cédé au *Quartier Éphémère* pour la somme symbolique de 1 \$ en plus de dons de 800 000 \$ pour des rénovations.⁶² Il devient un bâtiment à usage mixte articulé selon trois thèmes : artistique, culturel et communautaire. Autour du bâtiment, 15 % de logements abordables vont être créés ainsi que 210 logements sociaux, ce qui équivaut à 25 % des logements construits alors qu'*Action-Gardien* en demandait 40 %.⁶³

Le projet du *bâtiment 7* est l'un des exemples les plus récents de redéveloppement de bâtiment par les citoyens à Montréal. Il ouvre la voie à plusieurs initiatives du genre qui verront le jour dans les mois qui suivent. Seulement, ce genre de projet démontre les importants délais dans la mise en place de la participation dans les projets urbains. L'historique de Pointe-Saint-Charles démontre une forte volonté chez les citoyens de

⁶⁰ Action-Gardien & Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles. (2009). *Le site des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles : Pour un développement qui répond aux besoins de la population et respecte l'identité du quartier*. Mémoire <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P40/9a10.pdf>

⁶¹ La Pointe Libertaire. *Bâtiment 7, victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. *Op. cit.*

⁶² Collectif 7 à nous. (2011). *Le projet du bâtiment 7*. En ligne http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_COLLEC-TIF7_20111116.PDF

⁶³ Grif. (2013). *Redéveloppement des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles*. http://www.repertoiregrif.umontreal.ca/ARTICLES/00062/00062_DOC_1.pdf

Tableau 4.1 : Nombre d'expropriation et perte net du nombre de logements après reconstruction

	Expropriation (hab)	Perte du nombre de logement après reconstruction (unité)
Red light	1402	-1200
Faubourg à mélasse	2460	-1255
Victoriatown	1500	-900
Saint-Henri		-1255
Petite-Bourgogne		-900

s'investir dans les projets urbains qui leur sont chers. Et c'est chose gagnée. La municipalité a donné gain de cause. En parallèle des mobilisations du terrain du CN, PSC connaît aussi d'autres luttes comme celle contre la fermeture du son bureau de poste en 2007 dans laquelle la coalition va se ranger aux côtés des citoyens. Encore aujourd'hui le quartier est reconnu comme le quartier où l'esprit communautaire est le plus développé de Montréal.

4.1.3. Lutte communautaire du quartier de Milton-Parc

Entre 1958 et 1968, le promoteur *Concordia Estate* acquit 96 %⁶⁴ des propriétés du quartier Milton-Parc, situé entre les rue Sherbrooke, University, Saint-Laurent et des Pins. Ce quartier ancien de Montréal est composé de nombreuses maisons bourgeoises construites au 19e siècle. Face au promoteur qui prévoit d'ériger quinze tours à la place de 728 propriétés où résident 2100 habitants⁶⁵, les citoyens du quartier créent en août 1968 un comité pour contrer le projet de *La Cité*. Le *Comité des ci-*

⁶⁴ Cousineau, C. (1980). *Milton Park: Housing ownership and community control*. Mémoire. Université de Laval. Récupéré de <http://www.miltonparc.org/272scans.pdf>

⁶⁵ *Ibid.*

toyens de Milton Parc, qui compte 320 membres, est supporté par 90 % des résidents du quartier.⁶⁶ Avec l'aide de l'atelier de design communautaire de l'École d'Architecture de l'Université de McGill (*Community Design Workshop*) créé par l'architecte et professeur Joseph Baker, les habitants créent des plans de réhabilitation du quartier.⁶⁷ Parallèlement à Milton-Parc, Baker propose ses services d'architecture gratuitement pour les comités de citoyens dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.⁶⁸

Malgré la mobilisation des habitants de Milton-Parc, la première phase de *La Cité* commence à être construite au printemps 1970.⁶⁹ [figure 4.9] Deux cent cinquante-cinq propriétés seront détruites.⁷⁰ En contrepartie, le promoteur offre une compensation de trois mois de loyers aux 251 familles affectées. En 1978, le groupe de citoyens demande à *Héritage Montréal*⁷¹ et à Phyllis Lambert —architecte, philanthrope et fondatrice du *Centre Canadien d'Architecture*— de l'aide pour acheter différents îlots afin d'en faire des coopératives d'habitations.⁷² À la demande d'*Héritage Montréal*, la *Société canadienne d'hypothèque et de logement* achète différents îlot pour y établir des coopératives d'habitations.⁷³ Entre-temps, en raison de problèmes financiers, le reste du projet de *La Cité* est abandonné définitivement.⁷⁴ Finalement, au début des

⁶⁶ Kowaluk, L. (1979). Le fruit de dix ans de luttes populaires. *Le devoir*. 2 Octobre 1979.

⁶⁷ Cousineau, C. *Milton Park: Housing ownership and community control*. *Op. Cit.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Beaupré, P. (1984). Milton Parc à Montréal : rester en ville. *Continuité*, (22), 20–22.

⁷¹ Organisation qui oeuvre à promouvoir et protéger le patrimoine de la ville.

⁷² Cousineau, C. *Milton Park: Housing ownership and community control*. *Op. Cit.*

⁷³ Heritagemontreal.org. (2019). *Collectivisation d'un quartier*. [online] Available at: <https://www.heritagemontreal.org/site/quartier-milton-parc/> [Accessed 25 Aug. 2019].

⁷⁴ Cousineau, C. *Milton Park: Housing ownership and community control*. *Op. Cit.*

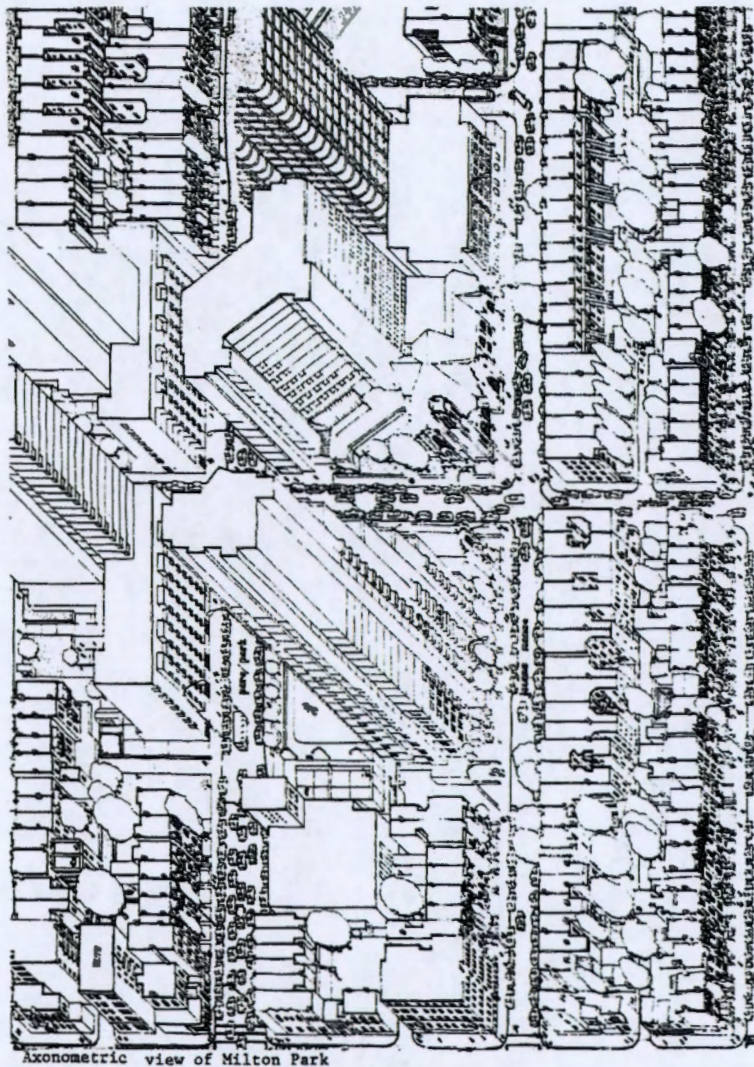


Figure 4.9 : Vue axonométrique de Milton Parc

Source : Cousineau, C. (1980). *Milton Park: Housing ownership and community control*. Mémoire. Université de Laval. Récupéré de <http://www.miltonparc.org/272scans.pdf>

années 1980, 135 maisons condamnées à la démolition sont rénovées avec la participation de 2000 personnes vont participer.⁷⁵ Il s'agit à l'époque du plus grand projet de coopérative d'Amérique du Nord.⁷⁶ [figure 4.10]

La réussite du projet des coopératives du quartier de Milton-Parc et le travail du *Community Design Workshop* a inspiré plusieurs professionnels du design et de l'architecture, mais a également ouvert la voie à différents types organismes. En effet, depuis plus de 40 ans, les *Groupes de Ressource Techniques (GRT)* « accompagnent des organismes ou des groupes de citoyens dans le développement de projets immobiliers communautaires, soit en coopérative ou en organisme à but non lucratif. »⁷⁷ En d'autres mots, ils servent d'intermédiaire entre les différents intervenants lors de l'élaboration d'un habitat communautaire. Depuis leurs débuts, les GRT ont accompagné la création de 80 000 habitations à travers tout le Québec.

Depuis, plusieurs professionnels de l'architecture et du design se mettent aux services des citoyens pour élaborer des projets de design communautaire à Montréal. C'est notamment le cas de l'architecte Ron Rayside qui possède aujourd'hui son propre atelier d'architecture. Son entreprise fonctionne selon le modèle d'une organisme à but non lucratif.⁷⁸ Il alloue une grande partie de ses bénéfices à plusieurs organismes communautaires et sociaux de la ville. Depuis plus de 40 ans, l'architecte élabore des

⁷⁵ Beaupré, P. Milton Parc à Montréal : rester en ville. *Continuité*, (22), 20–22. *Op. Cit.*

⁷⁶ Heritagemontreal.org. *Collectivisation d'un quartier*. *Op. Cit.*

⁷⁷ SHQ. (2010). *Groupe de reconnaissance des groupes de ressources techniques*. Récupéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/GRT/cadre_GRT.pdf p.4

⁷⁸ Albors, M. (2016). Ron Rayside: Nous pratiquons une architecture sociale ancrée dans la communauté. *Novae*. Récupéré de <https://novae.ca/2016/02/ron-rayside-nous-fonctionnons-comme-une-obnl/>

projets communautaires et s'implique dans de nombreux comités de développement communautaire du quartier du Centre Sud de Montréal entre autres.⁷⁹

Selon Hamel⁸⁰, à Montréal les luttes et mouvements urbains, « ont contribué d'une manière significative à la modernisation de la planification, de la gestion urbaine et plus généralement de l'ensemble de l'administration municipale, tant dans ses finalités que dans son fonctionnement démocratique ». En effet, la participation citoyenne s'est petit à petit imposée au Québec après les luttes urbaines,⁸¹ et avec l'arrivée au pouvoir du *Rassemblement des citoyens et des citoyennes (RCM)* dans les années 1970, les groupes de citoyens vont gagner en légitimité et vont être écoutés. On s'aperçoit que petit à petit, face à ce fort caractère communautaire des montréalais, le gouvernement et la municipalité inscrivent la participation du citoyen dans leurs engagements.

4.2. Encadrement de la participation publique à Montréal

Alors que les villes américaines sont de plus en plus dotées de centres de design communautaire dans lesquels les professionnels exercent gratuitement pour le bien de la population, Montréal de son côté crée un cadre de participation publique, par le biais de réformes provinciales.

⁷⁹ Rayside Labossière. (2019). Ron Rayside. *raysidelabossière.qc.ca*. Récupéré de https://www.rayside.qc.ca/?portfolio_page=ron-rayside

⁸⁰ Hamel, P. (2006). Participation, consultation et enjeux urbains. Le cadre du débat public à Montréal et son évolution. In *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, sous la dir. de L. Simard et al., p. 229-240. Paris: L'Harmattan.

⁸¹ Mario, G., Gariépy, M. (2000) *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, edited by Marie-Odile Trépanier, Les Presses de l'Université de Montréal. ProQuest Ebook Central, <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.a>

Tout d'abord, le gouvernement provincial créé en 1978, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 1979. La mission du *BAPE* porte sur les enjeux de développement durable et d'écologie avec deux centres de documentation, l'un à Montréal, l'autre dans la ville de Québec. Il a pour objectif initial d'instaurer une participation des citoyens dans les grands projets environnementaux tels que les routes, les autoroutes, les équipements de production, de transport et de répartition d'énergie électrique et les projets industriels.⁸² Malheureusement les dossiers du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, n'aboutissent que très rarement à un référendum.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est votée par le gouvernement québécois en 1979, afin d'obliger les municipalités, excepté les villes de Québec et Montréal, à consulter leurs citoyens pour la modification de certains documents urbanistiques. La loi « accorde une grande importance à la coordination et à la concertation intermunicipale et intergouvernementale, au partage des responsabilités entre les divers paliers de décision »⁸³

⁸² Gauthier, M. & Simard, L. (2007). Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets. Dans : Cécile Blatrix éd., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (p. 78-91). Paris: La Découverte.

⁸³ Van Neste, S., Gariépy, M., et Gauthier, M. (2012). La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat, *Géocarrefour*, Vol. 87/2 | 2012. Récupéré de <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8756> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.8756

D'après Gariépy et Gauthier⁸⁴ ainsi que Gauthier et Simard⁸⁵ il existe quatre périodes dans le débat public à Montréal :

La première a lieu entre 1960 et 1986 sous le mandat de Jean Drapeau. C'est à cette période que les premiers comités citoyens se créent. Face aux nombreuses contestations des citoyens, le groupe politique du *Rassemblement des citoyens et des citoyennes* (RCM) créé en 1974 est partie prenante des luttes citoyennes. Pour ses membres, « le RCM doit prendre le pouvoir pour changer les choses et non pas se contenter de les influencer ».⁸⁶ La deuxième période commence lorsque le candidat du RCM à la mairie de Montréal, Jean Doré, est élu aux élections municipales de 1986. De nombreuses réformes sur le plan urbanistique seront réalisées durant son mandat, avec notamment la mise en place du premier plan d'urbanisme de l'histoire de Montréal en 1992 à l'occasion du 350^e anniversaire de la ville. Il veut aussi une plus grande démocratisation des institutions politiques et décentraliser l'administration municipale. Parce que Doré veut faire de Montréal « [...] une ville moderne, agréable à vivre et ouverte à la participation des citoyennes et citoyens qui l'habitent », il met en place un nouveau cadre de consultation publique en 1988, le *Bureau de consultation de Montréal* (BCM).⁸⁷ Son système est inspiré de celui du BAPE.

Ensuite, sous le mandat de Bourque entre 1994 et 2001, tout le cadre de consultation publique établi par son prédécesseur est détruit. Finalement, l'idée de consulter les

⁸⁴ Gariépy, M., et Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal: un instrument de développement urbain durable, *Canadian Journal of Urban Research*, Vol. 18, No. 1, Supplement: Canadian Planning and Policy - Aménagement et politique au Canada, p. 48-73

⁸⁵ Gauthier, M. & Simard, L. Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets. *Op. cit.*

⁸⁶ Lavallée, A. (2015, 22 juin). Jean Doré et le RCM, quel bilan?. *Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2015/06/20/jean-dore-et-le-rcm-quel-bilan>

⁸⁷ Gauthier, Mario, and Michel Gariépy. Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. *Op. Cit.*

citoyens est reprise par l'administration de Gérard Tremblay élue en 2001. Le maire Tremblay crée l'*Office de consultation publique de Montréal (OCPM)* en 2002, la *Politique de consultation et de participation publiques* en mars 2005 et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2006.

Aujourd'hui, seules les villes de Québec et de Montréal disposent d'un dispositif de consultation publique inscrit dans leurs chartes au Québec.⁸⁸

4.2.1. *Office de consultation publique de Montréal*

L'*Office de consultation publique de Montréal* est créé en 2002, à la suite de la fermeture du *Bureau de consultation publique de Montréal (BCM)* par le maire Bourque après son élection en 1994. À l'époque, le système de consultations publiques mis en place à Montréal est une référence à travers le monde.⁸⁹ En effet, la municipalité inscrit la participation du citoyen dans son plan d'urbanisme en 2004 et s'engage à promouvoir la participation publique à « garantir le caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet » en 2006.⁹⁰ L'*OCPM* est aujourd'hui le seul organisme légiférant les consultations publiques à Montréal. La ville inscrit l'Office dans l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal* à la suite des fusions des villes en celle de Montréal. L'*OCPM* a pour mandat de « proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par toute instance de la ville, afin d'assurer la mise en place de mécanismes de

⁸⁸ Bherer L. (2011). Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec, *Télescope*, vol. 17, n°1, p. 157-171.

⁸⁹ Prémont, K. (2003). *Les méthodes de consultations publiques. Analyse et description*. En ligne. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2009/06/30105651.pdf>

⁹⁰ Ville de Montréal (2006). *La charte Montréalaise des droits et responsabilités*. En ligne. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_montrealaise_francais.pdf

consultation crédibles, transparents et efficaces ». ⁹¹ La consultation est obligatoire pour tout règlement adopté par le conseil de la ville de Montréal dans des projets :

- d'équipement collectif ou institutionnel;
- de grandes infrastructures;
- d'établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans ou en dehors du centre des affaires;
- de bâtiment de grande superficie qui comprend de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide;
- d'un bien culturel reconnu ou classé ou d'un monument historique et la modification de certains documents urbanistiques. ⁹²

Avant de consulter les citoyens, plusieurs étapes de préconsultation sont imposées. [voir figure 4.11]. Dans ces étapes, le public n'intervient pas encore. Tout d'abord, l'OCPM doit publier un avis public [1] dans les journaux des zones concernées du dossier dans lequel il est inscrit la date et l'objet de la consultation, les documentations disponibles, et le délai de dépôt de mémoire. Ensuite, l'office élargit les communications [2] en publiant dans les journaux locaux et en déposant des prospectus dans les bibliothèques et dans d'autres bâtiments publics. Le but est d'avoir un maximum de participants. Vient ensuite le dépôt des dossiers finaux [3] de documentations dans les bureaux de l'OCPM et sur son site internet. Il s'agit de plans, de réglementations d'urbanisme, de justifications de projet et d'un dossier explicatif. Une fois ces étapes terminées, la commission rencontre le promoteur afin de s'assurer de

⁹¹ Publications Québec. (2018). *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4>

⁹² OCPM, (2017), Rapport annuel 2017. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/rapport_annuel_2017-fr.pdf

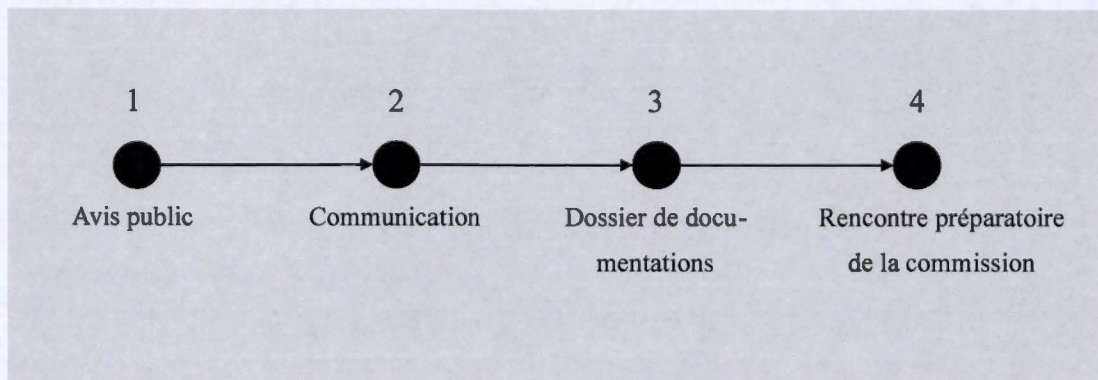


Figure 4.11 : Cheminement d'avant consultation de l'OCPM

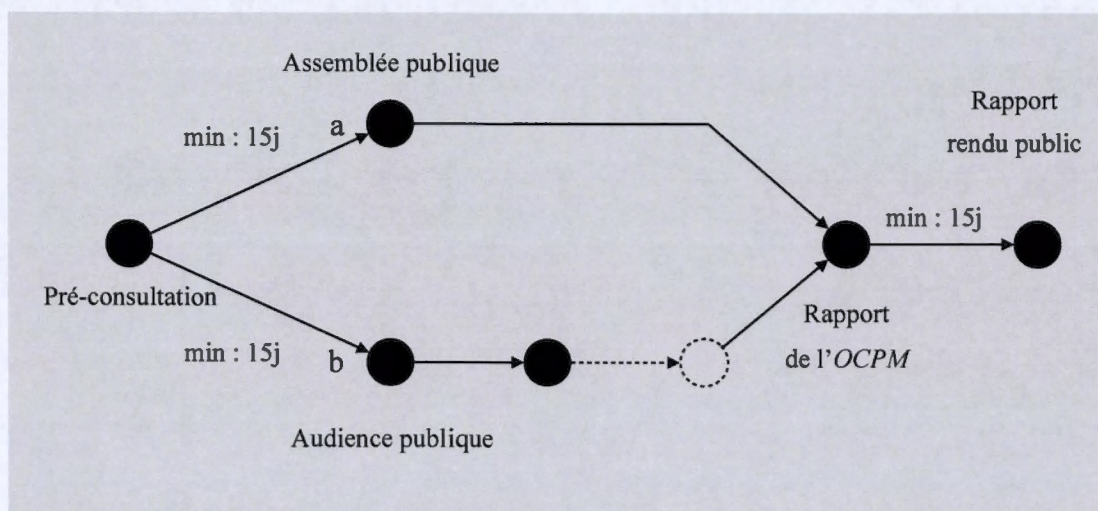


Figure 4.12 : Cheminement de la consultation de l'OCPM

Source : Robin Cagnon-Carbonne

la bonne compréhension du projet [4]. À la suite de ces étapes, la consultation du public peut commencer.

Pour consulter les citoyens, l'office propose deux types de consultation publique [voir figure 4.12]; *l'assemblée publique* et *l'audience publique*.

Tout d'abord, l'*assemblée publique* est le processus le plus court. Il consiste en une seule séance de consultation durant laquelle se suivent les étapes de questions et d'opinions des usagers.

Lors d'un processus d'*audience publique*, le projet est présenté aux citoyens ainsi qu'à la commission durant la première séance. Ensuite le promoteur et les services municipaux répondent aux questions posées par le public, mais aussi par le commissaire.⁹³ Après une durée de quinze jours minimum, une séance d'expression est organisée afin de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs inquiétudes. C'est à ces séances que les personnes peuvent présenter des mémoires.

Que ce soit au terme d'une *assemblée publique* ou d'une *audience publique*, le commissaire qui dirigera les séances pendant tout le processus rédige un rapport soumis aux comités exécutifs ainsi qu'au conseil municipal. Il y présente ses recommandations ainsi que les inquiétudes des citoyens. Après une durée de quinze jours, ce rapport est rendu public. Après la parution de ce dernier, le promoteur est libre de suivre ou non les recommandations du rapport du l'*OCPM*.⁹⁴

Pour André Beauchamp⁹⁵ quelques règles sont primordiales pour augmenter la confiance du public et pour une plus grande neutralité du conseil. En effet, pour l'auteur, la consultation publique doit impérativement suivre des règles claires et équitables, les personnes qui dirigent la consultation doivent être indépendantes, il doit y avoir une période d'information avant la consultation et un rapport public à la fin de chaque consultation.⁹⁶ L'indépendance des commissaires se retrouve être assurée par

⁹³ OCPM. (2004). Rapport Annuel 2004. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/rapport_annuel_2004-fr.pdf

⁹⁴ Bherer L., 2011. *Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec*. Op. Cit.

⁹⁵ Beauchamp, A. (1991). *L'individu, la collectivité et l'éthique : importance de la consultation publique*.

⁹⁶ Ibid.

le code de déontologie de l'*OCPM* qui stipule que les commissaires doivent faire « preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions »⁹⁷

En analysant les chiffres publiés annuellement par l'*OCPM*, on s'aperçoit que le nombre de consultations a fortement augmenté en 2013 et 2016. [voir tableau 4.2].

Tableau 4.2 Nombre de consultations publiques par année

	2002-2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dossiers	397	12	3	6	8	9	12	5	8	9	7	4	5	3	9
Participants	3400	3000	1500	1500	3000	6000	2000	1400	3000	3500	6799	1400	2331	6000	3277
Séances	84	42	40	22	40	30	55	25	42	43	48	22	12		36
Moyenne par dossier	87	250	500	250	375	666	166	280	375	389	1700	350	466	2000	364

Le fort intérêt visible en 2013 et 2016 est dû à deux dossiers très médiatisés et névralgiques à Montréal. Tout d'abord, en 2013 l'*OCPM* a entre ses mains le dossier du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. Trois forums thématiques seront organisés en janvier pour « définir une personnalité pour le Vieux-Montréal (forum 1); faire cohabiter milieu de vie et destination touristique (forum 2); établir les priorités d'aménagement et la gouvernance (forum 3). » Quatre-cents personnes seront présentes pendant les trois forums et 525 personnes lors de la diffusion en direct⁹⁸ sur le site internet de l'*Office de consultation publique de Montréal*. Il s'agit d'ailleurs de la première diffusion en direct d'une consultation publique par l'*OCPM*. Suivront ensuite trois séances où auront lieu 39 interventions. Pour élargir un maxi-

⁹⁷ OCPM. (2011). Guide de procédures. En Ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/guide_de_procedures-fr.pdf

⁹⁸ OCPM, (2013). *Perspective 2017. Plan de protection et de mise en valeur du vieux-montréal. Rapport de consultation publique*. En ligne. <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P66/rapport-vieuxmontreal.pdf>

mum la portée de la consultation publique, l'*OCPM* fera le choix de créer un questionnaire en ligne incluant sept questions fermées. 1250 personnes y répondront.⁹⁹

En 2016, l'*OCPM* est mandaté pour consulter le public sur le dossier de l'*Avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot*, projet hautement médiatisé et décrié par de nombreux citoyens. Près de 2200 personnes vont répondre au questionnaire en ligne, assister aux ateliers créatifs et aux séances publiques d'information. Tout d'abord, l'*OCPM* va rencontrer en préconsultation dix organismes pour lesquels l'office va « présenter la démarche de consultation et valider les enjeux clés avec ces organismes ». ¹⁰⁰ Ensuite deux questionnaires comportant une trentaine de questions vont être mis en ligne pour les citoyens, totalisant 1700 réponses¹⁰¹. Quatre tables rondes thématiques seront organisées qui attireront 80 participants. Cent citoyens vont participer aux neuf ateliers créatifs établis dans différents lieux et plus de deux cents personnes vont assister aux séances d'informations. Lors des trois séances d'auditions, 33 mémoires seront déposés.¹⁰²

Cependant, malgré la hausse du nombre de citoyens participant à des consultations publiques sur de grands enjeux urbains, la portée de l'*OCPM* reste encore faible.

Pour Gauthier et Gariépy, plusieurs promoteurs et services municipaux prennent en compte les avis, les inquiétudes des habitants et les recommandations de l'*OCPM*,

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ OCPM. (2016). *Au delà des chantiers, pensons les quartiers. L'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul. Rapport de consultation publique.* En ligne. <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P81/rapport-quartiers-turcot.pdf>

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.

mais son caractère reste non décisionnel.¹⁰³ On peut alors douter de sa valeur démocratique. De plus, de nombreux auteurs soutiennent que la consultation publique n'est pas réellement une participation équitable entre l'usager, le professionnel et le décideur. En effet, bien souvent les projets présentés lors des consultations publiques sont déjà à des stades de conception bien avancés et l'avis du citoyen n'a qu'une influence minime sur le projet.^{104 105 106} Ces propos rejoignent également les propos d'Arnstein dans son échelle puisqu'elle plaçait la pratique de la consultation dans la catégorie d'une « coopération symbolique ». Pourtant on s'aperçoit que l'Office est ouvert à une co-création, puisqu'il déploie des ateliers thématiques lorsque les enjeux sont difficiles à comprendre pour les citoyens. Mais tant que la consultation publique ne sera pas effectuée dès le début du processus de conception et qu'elle ne sera pas décisionnelle, l'exercice de co-construire avec les citoyens restera vain. Au final, les citoyens se sentent floués et leur participation est faussée. Finalement l'exercice de la consultation publique n'a ainsi qu'un caractère informatif et consultatif.

On peut malgré tout saluer la volonté de la ville d'informer les citoyens sur les projets de grandes ampleurs. Même si maintenant les citoyens sont consultés dans les projets qui altèrent leur environnement, les usagers ne façonnent toujours pas la ville. Il faut donc aller plus loin dans la démarche de participation et intégrer réellement les usagers à la conception. D'autant plus qu'avec les groupes de citoyens et les projets dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, les montréalais veulent participer dans la concep-

¹⁰³ Gariépy, M., et Gauthier, M. *Le débat public en urbanisme à Montréal: un instrument de développement urbain durable*. Op. Cit

¹⁰⁴ Prémont, K. 2003. *Les méthodes de consultations publiques*. Op. Cit.

¹⁰⁵ La maîtrise d'usage: comment contribuer à la transformation de la cité? Rencontre avec le collectif ETC . (15 février 2015). Propos de Lacoste, P. Pensons le matin. [Article]. Récupéré le 31 août 2018 de <http://www.pensonslematin.fr/maîtrise-dusage-comment-contribuer-a-la-transformation-de-la-cite/>

¹⁰⁶ La Pointe Libertaire. *Bâtiment 7, victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Op. cit

tion de leur ville depuis plus de 60 ans. Cela a commencé avec les grandes rénovations urbaines dans les années 1960 et continue aujourd'hui avec le *Bâtiment 7*. Ces combats ont mené la municipalité à mettre en place une structure cadrée de consultation publique au milieu des années 2000. Aujourd'hui, la ville doit mettre en place une nouvelle structure.

Alors que les États-Unis ont pendant longtemps ignoré les volontés des citoyens, aujourd'hui, grâce à la création des *Community Design Center*, le design communautaire est ancré dans plusieurs villes du pays. Son modèle se démarque aujourd'hui de celui de Montréal, où aucune structure de ce genre n'est présente. Finalement avec l'*OCPM* et sa consultation citoyenne, Montréal est en retard en ce qui concerne la mise en place d'une structure en design communautaire. Pourtant, différentes initiatives autonomes et distinctes de co-crétions commencent à peupler la pratique de l'urbanisme et de la participation à Montréal. En effet, outre les enjeux d'habitat et d'architecture, les montréalais souhaitent également intervenir dans des projets qui touchent l'appropriation d'espace. C'est le cas notamment des îlots de chaleur, avec la volonté de convertir les ruelles en ruelles vertes, mais aussi de s'approprier et de développer les terrains et bâtiments vacants qui sont présents dans toute la ville. Dans ce dernier enjeu, le projet du *Bâtiment 7* a été précurseur et a réouvert la voie à une volonté de s'approprier les bâtiments vacants.

4.3. Urbanisme alternatif et enjeux de l'urbanisme montréalais

Le cadre établi après les luttes citoyennes ne satisfait plus les citoyens. En effet, face aux pratiques trompeuses en matière de participation effectuées par l'*Office de Consultation publique de Montréal*, on dénombre plusieurs initiatives citoyennes au

tournant du 21^e siècle. D'après Douay¹⁰⁷, l'objet de mobilisation des citoyens et des groupes communautaires à Montréal a évolué depuis les années 1970-1980. Les mouvements sociaux de « revendications matérialistes (caractéristiques du mouvement ouvrier) »¹⁰⁸ sont devenus aujourd'hui « post-matérialistes (paix, environnement...) ».¹⁰⁹ Ces dernières sont aussi le reflet de l'émergence d'un mouvement mondial, celui de l'*urbanisme alternatif* dont le *Placemaking* et l'*urbanisme tactique* font partis. Comme ces derniers, ce mouvement apparaît dans les années 2000 au moment où les nouveaux outils de conception *open source* deviennent plus facilement accessibles au grand public par l'intermédiaire des *fab labs*, espaces de libre partage d'outils de conception. Avec ces nouveaux outils et l'hypernumérisation, les pratiques de fabriquer l'urbain se diversifient, sont grandement facilitées et la réalisation des projets est de plus en plus initiée par les citoyens. Le mouvement apparaît également après plus de quarante ans de luttes urbaines face à l'architecture et à l'urbanisme rationaliste nord-américaine. Le design communautaire, l'*advocacy planning* et les théoriciens prônant la collaboration entre l'utilisateur et le professionnel ont ouvert la voie à des initiatives citoyennes autonomes de construction de l'urbain. Depuis, plusieurs municipalités et gouvernements ont assoupli leurs règlements et commencent petit à petit à reconnaître que les citoyens ont leur place dans la construction de leur ville. La pratique du design communautaire à Montréal passe par le mouvement de l'urbanisme alternatif et trouve sa place en s'appropriant les friches urbaines, les es-

¹⁰⁷ Douay, N. (2012). L'activisme urbain à Montréal : des luttes urbaines à la revendication d'une ville artistique, durable et collaborative. *L'Information géographique*, vol. 76(3), 83-96. doi:10.3917/lig.763.0083.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

paces vacants et les espaces délaissés¹¹⁰ [tableau 4.3]. Même si la définition et les limites de l'urbanisme alternatif peuvent fluctuer selon les auteurs, nous divisons la pratique en trois catégories d'approches d'après leur temporalité et leur degré de participation citoyenne à Montréal [figure 4.13]. Cette division nous permettra de mieux documenter les différents modèles et reflétera également plus fidèlement les pratiques montréalaises. Les trois catégories de l'urbanisme alternatif à Montréal sont; l'urbanisme éphémère qui s'approprie les projets événementiels; l'urbanisme transitoire qui s'approprie les bâtiments vacants pour une utilisation future; et l'urbanisme tactique qui s'approprie les terrains vacants.

4.3.1. L'urbanisme tactique à Montréal et le cas des terrains vacants

À Montréal, tous les projets d'urbanisme tactique sont initiés par les citoyens et s'installent sur les terrains vacants et les interstices urbains. Selon *LANDE*¹¹¹, la superficie totale des terrains vacants équivaut à 2,5 fois la superficie du Mont-Royal, c'est-à-dire 25 km² et un tiers des terrains vacants sont publics. Un document écrit par *LANDE*¹¹² démontre que les terrains vacants augmentent les risques de criminalités dans le secteur où ils sont présents. Ils font également baisser la valeur foncière des bâtiments environnants s'ils restent inoccupés. Par contraste, l'installation de disposi-

¹¹⁰ Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. (2016). Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir. Dans Métropole de Lyon, Vetagro Sup. (2016). *Le vivant en ville - nouvelles émergences – gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalités urbaines*. Récupéré de https://www.crosemont.qc.ca/public/bd6fad11-ee4c-4d0c-a5d7-c094a8a27d06/mes_documents/cerse/le_vivant_en_ville_nouvelle.pdf

¹¹¹ LANDE (2016). *Réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal – État de la situation et comparaison avec d'autres villes en Amérique du Nord*, (page consultée le 4 mai 2018): [http://www.cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/reglementation_sur_les_terrains_publics_vacants_a_montréal_landé_2016.pdf]

¹¹² Ibid.

Tableau 4.3 L'appropriation d'espaces vacants à Montréal

	Urbanisme alternatif			Officiel	
	Précaire			Durable	
Urbanisme	Éphémère	Transitoire	Tactique		Traditionnel
Appropriation	Événementiel	Bâtiments vacants	Terrains vacants		
Initiatives	La Pépinière	Entremise	LANDE Champ des pos- sibles	Programme Ruelles vertes	OCPM
Création	2014	2017	2014 & 2013	1997	2002
Échelle d'intervention	Micro-locale				Globale
Financement	Limité		Faible	Limité	Élevé
Engagement de la ville	Moyen		Faible		

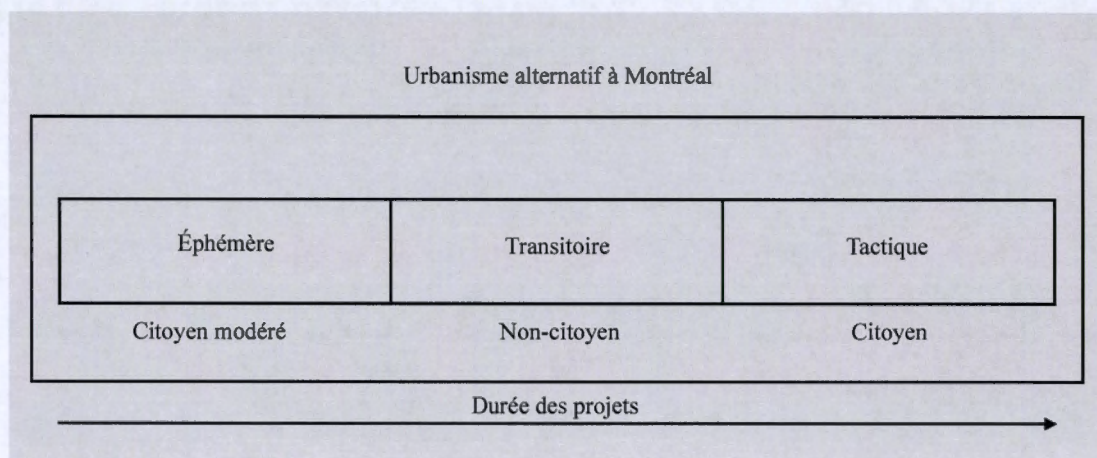


Figure 4.13 : Urbanisme alternatif à Montréal

tifs d'agriculture urbaine augmente la valeur foncière jusqu'à 9,4 %¹¹³. D'après des chercheurs du *Center for a Livable Future de Baltimore*, Melissa N. Poulsen, MPH & Marie L. Spiker¹¹⁴, l'agriculture urbaine aurait également des impacts positifs sur l'environnement, la santé, l'économie et le développement socio-économique. Or ces terrains vacants sont souvent prisés par les citoyens du quartier où ils se trouvent. À Montréal, si tous les terrains vacants étaient transformés en sites d'agriculture urbaine, ils pourraient produire 140 000 kilos de légumes par an et permettraient de nourrir les 43 % des montréalais qui habitent dans un désert alimentaire.¹¹⁵

Le développement des terrains vacants à Montréal commence en 1996 avec le programme *Circuit Jardin* de l'organisme à but non lucratif *Sentier Urbain* sur la rue Panet dans le quartier de Ville-Marie. Aujourd'hui, le programme a réalisé 9 projets et un dixième est actuellement en cours de développement. L'intérêt des terrains vacants continue jusqu'en 1997 quand certains *Éco-quartiers*¹¹⁶ des arrondissements de Montréal mettent en place le programme des *Ruelles Vertes*. Ce programme permet à n'importe quel citoyen de s'approprier une ruelle dans le but de la revitaliser. Chaque arrondissement possède un guide accessible depuis son site internet, qui permet aux usagers de connaître les étapes de mise en place, le but étant de faciliter au maximum les démarches et de rendre facilement accessibles les informations. Le programme des *Ruelles Vertes* fait partie d'un des premiers projets d'urbanisme tactique à Mont-

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Melissa N. Poulsen, MPH & Marie L. Spiker. (2014). *Integrating Urban Farms into the Social Landscape of Cities Recommendations for Strengthening the Relationship between Urban Farms and Local Communities*. Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health

¹¹⁵ Entremise (2017). *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal: une perspective jeunesse*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF

¹¹⁶ Programme d'action environnemental de la Ville de Montréal consistant à financer les organismes communautaires qui organisent des activités d'amélioration de l'environnement dans leur arrondissement.

réel et émane directement d'initiatives citoyennes. La participation de l'*Éco-Quartier* dans le processus permet de faire le lien entre l'usager et l'administration montréalaise et de lever les fonds nécessaires pour la réalisation des projets. Le financement provient surtout d'aides gouvernementales auquel s'ajoutent des aides municipales dans certains quartiers.¹¹⁷ En effet, la ville de Verdun ainsi que les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Rosemont La Petite-Patrie subventionnent également le programme et permettent à leurs citoyens d'avoir plus de financement. Rosemont La Petite-Patrie est le quartier qui comporte le plus de ruelles vertes. Il alloue depuis 2011 un budget de 200 000 \$ par année¹¹⁸ à la transformation des ruelles. D'après l'*Éco-quartier* les ruelles vertes sont :

un endroit aménagé pour recevoir de(s) plantes vivaces, arbres et arbustes. Les plantes indigènes sont privilégiées. Différents aménagements peuvent compléter les plantations : murales, nichoirs, composteurs, bacs de récupération d'eau de pluie.¹¹⁹

L'*Éco-Quartier* permet également d'accompagner les démarches des citoyens en participant à divers comités. Il peut également aider à élaborer les plans d'aménagement et faire des dons de terre, de vivaces ou de mobilier. Un document publié par la *Société de développement environnemental de Rosemont* (SODER)¹²⁰, détaille les différentes étapes nécessaires pour ce type de projets et qui assurent un processus équitable et démocratique au sein du voisinage. Après qu'un groupe de citoyen ait expri-

¹¹⁷ Regroupement des Éco-quartiers. (2019). http://www.eco-quartiers.org/ruelle_verte

¹¹⁸ Muckle, F. (2017). Plus de 100 ruelles vertes dans Rosemont-La Petite-Patrie. *Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2017/08/27/plus-de-100-ruelles-vertes-dans-rose-mont-la-petite-patrie>

¹¹⁹ Écoquartier RPP. (2014). *L'hiver dans la ruelle*. Récupéré de http://www.ecoquartier-rpp.org/wp-content/uploads/Ruelle_hiver_2014.pdf.

¹²⁰ Rosemont–La Petite-Patrie. (2018). *Les ruelles vertes*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RPP_DEPLIANT_RV_MISE-A-JOUR_WEB.PDF

mé son désir de transformer une ruelle, les habitants doivent communiquer avec l'*Éco-quartier* pour connaître les différentes démarches et les aides qu'ils peuvent obtenir. Ensuite, les citoyens doivent organiser une première rencontre avec tous les riverains, lors de laquelle ils seront conviés à échanger, afin de :

- se renseigner et de s'exprimer sur la possibilité de verdir leur ruelle
- discuter de leurs inquiétudes ou de leurs préoccupations
- identifier les membres et le rôle du comité de ruelle

Ensuite le groupe doit nommer trois à sept riverains responsables de la gestion communautaire du projet. Un sondage doit être effectué par le comité de ruelle afin de connaître l'avis des riverains sur le projet de verdissement. Pour qu'un projet de verdissement avec une fermeture d'accès puisse être analysé par l'*Éco-Quartier*, le sondage doit avoir obtenu la réponse d'au moins 75 % des riverains et reçu une réponse de la part d'au moins 51 % des voix en faveur. Si le projet est accepté par l'*Éco-quartier*, celui-ci est transmis à la SODER. Tous les riverains sont ensuite conviés à trois rencontres élaborées par le comité de ruelle pour définir le plan d'aménagement, valider les composantes retenues et procéder à l'adoption des plates-bandes avec la SODER. Si le projet comporte des bandes végétales, viennent ensuite les travaux d'excavation, ainsi que la plantation des fleurs et des arbres dans les nouveaux espaces.

Selon l'arrondissement, les ruelles vertes favorisent la convivialité et le développement d'une solidarité de quartier, ce qui augmente la cohésion sociale dans la communauté¹²¹. Depuis le début du programme en 2011, 3 158 m² d'asphalte ont été verdis, 11 350 plantes et arbustes ont été remis aux citoyens et plantés dans les ruelles

¹²¹ Rosemont–La Petite-Patrie. *Les ruelles vertes*. Op. Cit.

vertes, 54 murales colorées ont été peintes et 23 bancs de parc ainsi que 72 bacs à fleurs ont été installés dans les ruelles¹²². Aujourd'hui le programme des *Ruelles Vertes* constitue l'un des seuls exercice d'urbanisme tactique durable à Montréal, puisqu'il implique deux acteurs différents, l'usager et la municipalité. L'*Éco-quartier* fait seulement office de médiateur entre la ville et les citoyens. La ville de Montréal investit dans ces projets, car les ruelles vertes ont un bienfait social sur les citoyens, sur la qualité de l'air et sur la biodiversité végétale. Elles renforcent également le sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier et permettent de réduire les îlots de chaleur.¹²³ En effet, tout comme beaucoup de villes nord-américaines, les îlots de chaleur sont un fléau. Aussi appelées « îlot thermique urbain », ces zones plus souvent situées en secteur urbain font augmenter la température des villes.

Le programme des *Ruelles Vertes* rejoint bien les grandes idées directrices de l'urbanisme tactique à savoir : toucher directement et positivement les citoyens, être d'origine citoyenne et être facile d'exécution. De plus, il s'agit d'un projet de développement durable, puisque les températures sont amenées à augmenter à l'échelle de la planète. Cependant, même si le programme est soutenu par la ville de Montréal, ainsi que par les arrondissements, il reste précaire et ne reçoit pas tous les fonds nécessaires pour fonctionner durablement. En effet, le 21 septembre 2018, la SODER annonce que son organisation ferme ses portes, laissant les projets en cours en suspend.¹²⁴ L'arrondissement annonce qu'il mettra tout en œuvre pour trouver une solution afin de remplacer les programmes que la SODER avait mis en place, comme l'*Éco-quar-*

¹²² Ibid.

¹²³ Ville de Montréal. (2014). *Lutte des îlots de chaleur*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,82287591&_dad=portal&_schema=PORTAL

¹²⁴ Gladel, C. (2018). La Soder, l'écoquartier de Rosemont-La Petite-Patrie, ferme. *Rue masson.com*. (page consulté le 5 octobre 2018). <http://ruemasson.com/2018/09/21/soder-ecoquartier-rpp-faillite/>

tier, *Tandem* (un programme d'appuis aux comités citoyens dans le cadre de la sécurité urbaine) et Jardins communautaires.¹²⁵

L'urbanisme tactique à Montréal reflète deux vitesses et deux champs d'application : la transformation des ruelles et celle des terrains vacants. Les citoyens s'approprient ces espaces pour pallier aux déserts alimentaires, pour les embellir, quant à la ville elle y voit une manière de lutter contre les îlots de chaleur. Concernant les terrains vacants, les citoyens souhaitent se les approprier pour les mêmes raisons, mais ces projets reçoivent très peu de subventions de la part de la ville, car elle y voit un manque à gagner en termes de rentabilité. Il y'a donc deux vitesses quant au développement des espaces vacants à Montréal. La transformation des ruelles jouit d'une grande popularité, car la réglementation est plus souple et les subventions élevées, tandis que la transformation des terrains vacants est très faible, car sa réglementation est rigide et les subventions très faibles.

Depuis 2014, l'organisme à but non lucratif *LANDE*, tente de faciliter les démarches des communautés de citoyen voulant investir un terrain vacant. Il s'inspire du programme des *Éco-quartiers*. Il s'agit d'une véritable initiative d'urbanisme tactique, puisque les projets émanent d'initiatives citoyennes. L'objectif de *LANDE* est de répertorier les espaces vacants sur son site internet¹²⁶, afin de permettre de regrouper et de réunir les habitants voulant investir un même lieu. Il crée une cohésion communautaire autour d'un projet, d'un lieu. Il s'agit d'une des caractéristiques principales du mouvement de l'urbanisme tactique, à savoir : « créer ou renforcer une cohésion

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Lande. (2018). *Map*. Récupéré de <https://www.landemtl.com/map>

communautaire, une identification à un groupe d'intérêts communs, celui du voisinage. »¹²⁷

LANDE amorce également les projets d'appropriation directement avec les citoyens. Depuis 2014, plus de 100 terrains ont été identifiés par plus de 500 usagers souhaitant embellir leur quartier.¹²⁸ L'organisme joue un rôle essentiel puisqu'il permet de faciliter les démarches administratives des citoyens qui peuvent être parfois très longues et laborieuses comme l'explique l'organisme :

[...] avoir accès à un terrain public vacant à Montréal représente une entreprise de longue haleine qui demande patience, ressources et démarchage politique. Or, ces conditions sont rarement toutes réunies pour les regroupements de citoyens bénévoles; et quand elles le sont, elles ne sont pas une garantie de succès.¹²⁹

En effet, les citoyens doivent entre autres obtenir une assurance de responsabilité civile pour pouvoir occuper un terrain. (R.R.V.M. c.O-0.1, section 1, sous-section 9). De plus, la dernière réglementation en lien avec les espaces vacants publics à Montréal datant de 2016 contraint grandement les groupes de citoyens voulant investir ces lieux, puisqu'ils doivent obtenir un permis d'occupation qui permettra à la ville de louer l'espace à la journée. Dans un rapport de 2016 appelé « réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal »¹³⁰, *LANDE* fait un état des lieux des terrains vacants de Montréal et le compare à d'autres villes d'Amérique du Nord. Il dresse notamment le portrait du cadre législatif montréalais :

¹²⁷ Crombez, R. *La ville sans urbanistes? Urbanisme Tactique En Amérique du Nord : Une Etude De Cas Activiste à Toronto. Op. Cit.*

¹²⁸ Lande. *Map. Op. Cit.*

¹²⁹ Lande. *Réglementation sur les terrains vacants à Montréal. Op. Cit.*

¹³⁰ *Ibid.*

Il ressort que vouloir se réapproprier un terrain vacant qui appartient à la ville pour y réaliser un projet temporaire est une tâche qui demande une certaine connaissance du partage des pouvoirs entre la ville-centre et les arrondissements, ainsi que des responsabilités des différents services à chaque niveau de l'organisation municipale. [...] une démarche qui peut s'avérer laborieuse même pour les initiés.¹³¹

Dans ce rapport, nous pouvons également voir que les villes états-uniennes de Philadelphie, de Youngstown et de San Francisco ont créé des partenariats avec des organismes similaires à *LANDE*, afin de structurer et de faciliter les démarches d'appropriation des espaces vacants par les citoyens. À l'heure actuelle, la ville de Montréal ne possède aucun département spécifiquement responsable des projets d'appropriation citoyenne de l'espace public. Faute de moyens et d'appui de la ville, l'organisme *LANDE* tente tant bien que mal d'aider les citoyens, dans un processus de co-conception, à s'approprier les terrains vacants. Cependant à cause de ce manque d'appui, les projets se résument bien souvent à des structures d'agriculture urbaine temporaires et très peu développés, sur des terrains à l'avenir incertain.¹³² Les projets sont par conséquent précaires.

4.3.2. Urbanisme transitoire et bâtiments vacants

À Montréal, l'urbanisme transitoire s'approprie les bâtiments vacants, très nombreux sur son territoire. En effet, dans un rapport sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal, initié par l'organisme à but non lucratif *Entremise* et le *Conseil Jeunesse de Montréal*, on note qu'en 1986, la *Commission des biens culturels du Québec* comptabilise 500 bâtiments abandonnés. Ce chiffre est similaire aux 500 bâtiments que les

¹³¹ *Ibid.* p. 19

¹³² Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. *Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir.* Op. Cit.

Services de la sécurité incendie signalent en 2009¹³³. En 2016, d'après les recherches faites par l'organisme *Entremise*, ce nombre a augmenté à près de 900¹³⁴ bâtiments vacants, dont 121 d'intérêts patrimonial¹³⁵. Outre le fait que ces espaces représentent un manque à gagner en termes de bâti au moment où la ville tente de réduire l'étalement urbain, qui a des effets néfastes sur l'environnement¹³⁶, les espaces vacants ont des répercussions négatives pour les citoyens résidant aux alentours. D'après une étude du *Temple University Center for Public Policy & Eastern Pennsylvania Organizing Project* de 2001, les habitations présentes dans un rayon de 150 pieds perdent en moyenne 7 627 \$ US de leurs valeurs. 6 819 \$ US dans un rayon de 300 pieds et 3 542 \$ US dans un rayon de 450 pieds.¹³⁷ En ce qui concerne les primes d'assurances pour les propriétés avoisinantes, le coût peut augmenter de 5 à 10 %. Selon l'étude de Bullen et Love¹³⁸, les bâtiments nécessitant une démolition représentent seulement 0,5 à 1 % de l'ensemble des bâtiments abandonnés. Du point de vue écologique, recycler un bâtiment présente également des avantages. D'après le document « *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse* » édité par *Entremise*, il faudrait jusqu'à 80 ans pour qu'un nouveau bâtiment com-

¹³³ Meunier, H. (2009 7 juin). Des épaves de plus en plus gênantes. *La Presse*, (page consultée le 24 septembre 2018): [<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/200906/06/01-863767-des-epaves-de-plus-en-plus-genantes.php>].

¹³⁴ Renaud, D. (2016, 28 décembre). Les incendies criminels liés à la mafia en nette hausse, *La Presse*, (page consultée le 24 septembre 2018): http://plus.lapresse.ca/screens/4884f80e-bd4f4f1e-a049-2f859a50a948%7C_0.html.

¹³⁵ Ville de Montréal. (2017) *Montréal transitoire*: Rapport d'événement.

¹³⁶ Vivre en ville. (2018). Étalement urbain .[collectivites-viables.org](http://collectivites-viables.org/articles/etalement-urbain.aspx). Récupéré de <http://collectivites-viables.org/articles/etalement-urbain.aspx>

¹³⁷ Temple University Center for Public Policy & Eastern Pennsylvania Organizing Project. (2001). *Blight Free Philadelphia*. Récupéré de <https://astro.temple.edu/~ashlay/blight.pdf>

¹³⁸ Bullen, P., et Love, P. (2011). Factors Influencing the Adaptive Re-use of Buildings. *Journal of Engineering, Design and Technology*, vol. 9, no 1, p. 32-46.

pense l'empreinte écologique d'une reconversion d'ancien bâtiment.¹³⁹ En effet, une nouvelle construction nécessite l'extraction, la transformation/fabrication, le transport et la mise en place de nouveaux matériaux. Ainsi, pour déterminer si la réhabilitation d'un bâtiment est viable, les municipalités et notamment celle de Montréal, se basent sur les estimations de coût/bénéfices des promoteurs qui ne prennent pas en compte le coût environnemental global et favorisent bien souvent la destruction¹⁴⁰. Pourtant d'après Shipley, Utz et Parsons, le coût d'une reconversion est souvent moins élevé que la construction d'un nouveau bâtiment quand il s'agit d'un projet résidentiel ou commercial.¹⁴¹ L'étude de 23 projets à travers le Canada démontre que le prix moyen au pied carré d'un projet résidentiel est de 144 \$ pour un bâtiment d'une superficie comprise entre 18 000 et 50 000 pi² alors qu'il est de 155 \$ pour un bâtiment neuf. Un édifice commercial de plus de 50 000 pi² coûtera 38 % moins cher qu'une nouvelle structure. Recycler un bâtiment a aussi des avantages patrimoniaux puisque 99 % des bâtiments vacants ont entre 30 et 50 ans.¹⁴²

Depuis 2017, le cadre juridique et la participation financière de la ville de Montréal pour développer les bâtiments vacants à des fins non lucratives, semble s'assouplir. En effet, *Entremise* investit en 2017 un bâtiment abandonné dans le quartier de Griffintown. Le *Projet Young*, un projet pilote, est le fruit d'un partenariat public-privé-philanthropique entre la ville de Montréal, le programme des *Villes pour tous* de la

¹³⁹ Entremise. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal: une perspective jeunesse*. Op. Cit. p43

¹⁴⁰ Vivre en ville. Recyclages des bâtiments. *collectivitésviables.org*. Op. cit.

¹⁴¹ Shipley, R., Utz, S., & Parsons, M. (2006). Does adaptive reuse pay? A study of the business of building renovation in Ontario, Canada. *International Journal of Heritage Studies*, 12(6), 505-520. Récupéré de <http://seedengr.com/Does%20Adaptive%20Reuse%20Pay.pdf>

¹⁴² Bullen, P., et Love, P. *Factors Influencing the Adaptive Re-use of Buildings*. Op. cit.

fondation McConnell, de la *Maison d'Innovation Sociale et Entremise*.¹⁴³ Il bénéficie également du soutien du gouvernement du Québec par le biais du *Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole*, administré par le Secrétariat à la région métropolitaine du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire*. Le bâtiment accueille pour une durée de 22 mois des entreprises à vocation sociale, notamment les studios de la *Maison de l'Innovation Sociale*, le programme *Ville d'Avenir*, ainsi qu'une vingtaine d'organismes culturels et communautaires, d'artistes et d'entrepreneurs sociaux. Il est le premier projet d'urbanisme transitoire à être soutenu financièrement par l'administration de la ville.¹⁴⁴ Le projet s'inscrit dans le *Plan d'action en patrimoine 2017-2022* ^{145 146} dans lequel la ville de Montréal démontre son intérêt à vouloir s'investir dans les projets d'urbanisme transitoire :

En offrant l'accès à un bâtiment municipal pour accueillir le premier projet pilote d'urbanisme transitoire, notre administration assume son rôle de leader et de propriétaire exemplaire [...] Alors que plusieurs entrepreneurs, groupes communautaires, artistes et citoyens sont à la recherche de locaux pour mener à bien leurs projets, leur offrir d'occuper des bâtiments publics vacants de façon temporaire relève de la bonne gestion. Plutôt que de payer pour garder des bâtiments vides, nous allons encourager l'entrepreneuriat, le travail communautaire, la vie culturelle et la création d'emplois. Tout le monde en sortira gagnant.

¹⁴³ Entremise. (2019). *Projet Young*. *entremise.ca*. Récupéré de <https://www.entremise.ca/laboratoire-transitoire/>

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif (2017, 7 décembre). Valérie Plante fait d'un autre engagement électoral une réalité - La ville de Montréal va de l'avant avec un projet d'occupation temporaire de bâtiments inoccupés. *newswire.ca*. Récupéré de <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/valerie-plant-fait-dun-autre-engagement-electoral-une-realite---la-ville-de-montreal-va-de-lavant-avec-un-projet-doccupation-temporaire-de-batiments-inoccupes-662624853.html>

¹⁴⁶ Ville de Montréal. (2017). *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_PATRIMOINE_2017_2022.PDF

À la différence de l'urbanisme temporaire, l'urbanisme transitoire est orienté vers un projet final et tourné vers un usage futur, il s'agit en d'autres mots, d'un projet « d'une transition entre un état initial et un état final ».¹⁴⁷ Malgré qu'il s'agisse d'un projet d'appropriation d'espaces délaissés, le *Projet Young* ne peut pas être qualifié d'urbanisme tactique puisqu'il n'émane pas d'une initiative citoyenne et ne remplit pas un besoin des citoyens. Cependant, avec le *Bâtiment 7*, il reste l'un des seuls exercices d'appropriation de bâtiments vacants à Montréal à des fins non lucratives. Les critères financier et sécuritaire sont l'une des causes du faible développement des bâtiments vacants. En effet, ces derniers ne sont plus aux normes et les travaux sont trop conséquents pour être entrepris par les citoyens. Cependant, l'ouverture de la ville à vouloir développer les bâtiments vacants pourrait répondre à un besoin citoyen, si la ville coopérait avec les usagers.

En résumé, pour investir la ville, les citoyens montréalais se tournent vers les terrains vacants. Cependant, Montréal a la particularité de n'avoir que très peu d'initiatives d'urbanisme tactique initié par des usagers puisque l'accès à l'information sur les terrains vacants est bloqué par l'administration municipale.¹⁴⁸ En effet, à Montréal, la grande majorité des projets d'urbanisme alternatif d'appropriation d'espace se fait sur des terrains vacants et des ruelles, par l'intermédiaire d'organisations à but non lucratifs¹⁴⁹, qui font le lien entre la ville et les citoyens. Globalement, Montréal est marqué par la précarité des projets d'appropriations d'espaces délaissés. Les projets durables soutenus par la municipalité sont pauvres en solutions et se résument essentiellement

¹⁴⁷ Bachir, L., Dinh, S., Dreuil, M., Krier, C., Théron, E. (2017). *Urbanisme Temporaire. Définitions, acteurs, outils et enjeux*. Récupéré de https://docs.wixstatic.com/ugd/b94efa_4b8e94bb7cc74-be5893efbf588446228.pdf

¹⁴⁸ Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. *Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir*. Op. Cit.

¹⁴⁹ *Ibid.*

à des projets de végétalisation d'espace, manquent de fonds¹⁵⁰ et se confrontent à l'absence de cadre juridique.^{151 152}

4.3.3. Urbanisme éphémère et événement

À Montréal, l'un des projets les plus populaires est celui du *Village au Pied-du-Courant* créé par l'organisme à but non lucratif, *La Pépinière*. Il fait partie du mouvement de l'urbanisme événementiel et éphémère. Fondée en 2014, *La Pépinière* développe des projets dans des lieux délaissés, pour créer des espaces événementiels éphémères. Bien que les citoyens puissent participer à l'élaboration du lieu, les projets sont rarement initiés par les usagers, mais plutôt par la municipalité. Le *Village au Pied-du-Courant* est un des plus grands événements éphémères à Montréal. Il a lieu chaque année depuis 2013 et il propose des activités durant tout l'été. La première édition a été initiée par l'*Association des designers urbains du Québec (ADUQ)* afin de « rassembler designers et collectifs de la relève et de les inviter à réinventer et rendre habitable ce site emblématique de Montréal le temps d'une journée. »¹⁵³ Les éditions suivantes intègrent quant à eux les avis des citoyens notamment par le biais du groupe citoyen des *AmiEs du Courant Sainte-Marie*.¹⁵⁴

¹⁵⁰ Entremise. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal: une perspective jeunesse. Op. Cit.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. *Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir. Op. cit.*

¹⁵³ La Pépinière. (2018). *Histoire du village éphémère*. Récupéré de <https://www.aupiedducourant.ca/blogue/histoire-village-ephemere>

¹⁵⁴ *Ibid.*

4.4. Portait des initiatives citoyennes à Montréal.

L'émergence des initiatives alternatives démontre deux vitesses dans la mise en place de l'appropriation des espaces vacants à Montréal. Celle de la municipalité, qui assouplit ses réglementations et s'investit lentement et timidement, et celle des citoyens qui ont des besoins et des envies qui grandissent de jour en jour, pour un changement immédiat.

Pour bien situer toutes les initiatives de construction de l'urbain à Montréal, nous reprenons le schéma établi par Partoune¹⁵⁵ en 2010 [annexe D], pour l'adapter au cas montréalais [figure 4.14]. Pour différencier les diverses typologies de participation, l'auteure les classe en deux catégories; la *participation spontanée* et la *participation institutionnalisée*. Dans la première, les citoyens manifestent leurs intérêts en revendiquant, en contestant et en se mobilisant contre une modification, un projet ou une gestion d'un espace public.¹⁵⁶ Dans notre cas montréalais, le projet citoyen du *Bâtiment 7* s'insère dans cette catégorie.

La deuxième catégorie, la *participation institutionnalisée*, regroupe les projets « à l'initiative des pouvoirs publics »¹⁵⁷ selon quatre sous-catégories; celle du modèle hiérarchique dans lequel il n'y a consultation, information et/ou concertations; celle du modèle négocié pour une co-gestion, co-production et/ou co-gestion; celle du soutien logistique, appel à projet et/ou d'émergence à des projets d'intérêt public et pour finir celle de la délégation.¹⁵⁸ L'*Office de Consultation Publique de Montréal* est la

¹⁵⁵ Partoune, C. (2010). *Typologie de la participation. Tableau de bord "Participation et espaces publics"-Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics*. Récupéré de <http://hdl.handle.net/2268/107785>

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

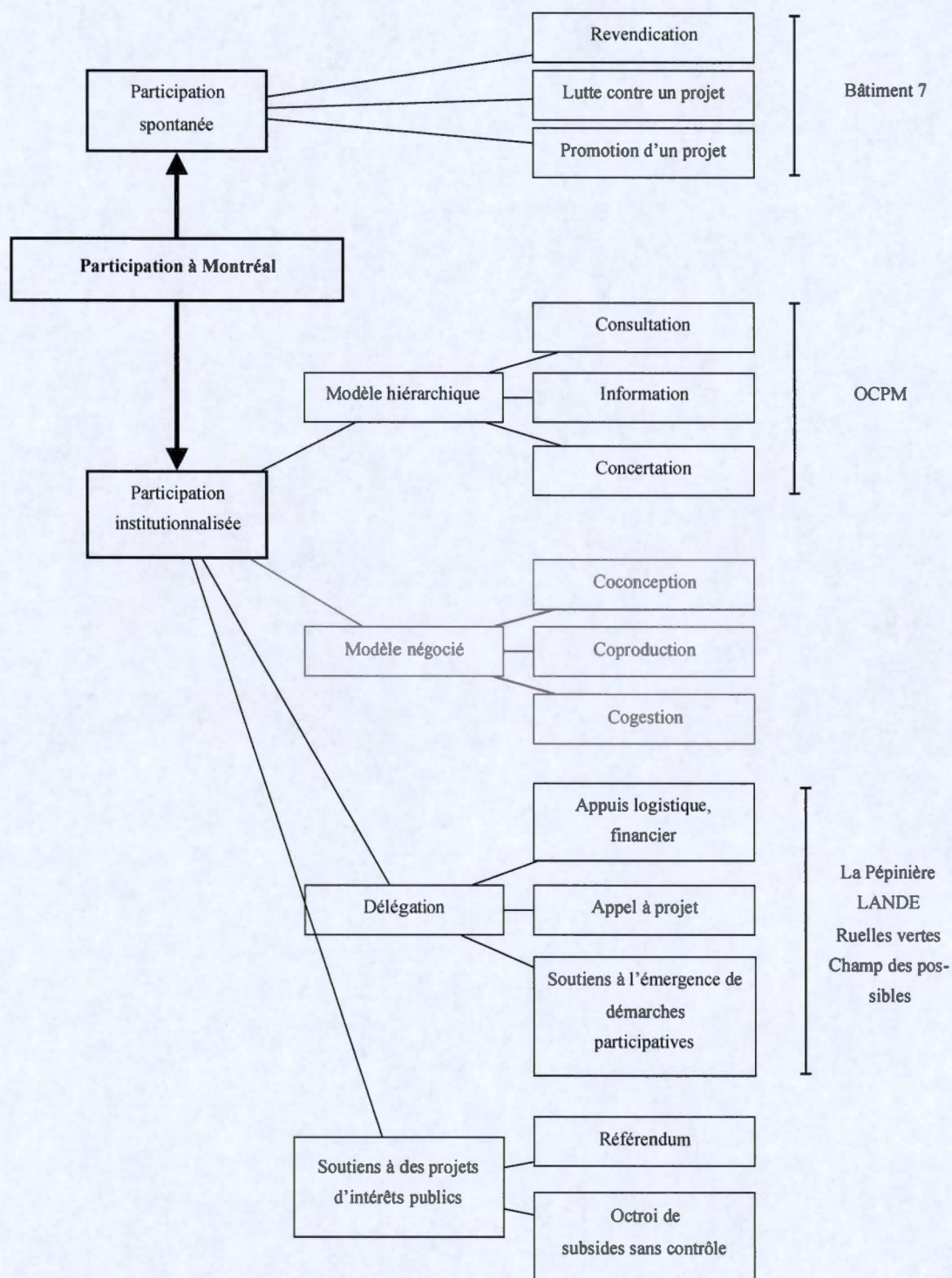


Figure 4.14 : La participation spontanée et institutionnalisée dans la construction de l'urbain à Montréal.

Source : Robin Cagnon-Carbonne

seule initiative des pouvoirs publics concernant l'implication des citoyens dans les projets urbains. Il se classe dans le modèle hiérarchique puisqu'il s'agit exclusivement d'une consultation. Bien que l'*OCPM* ne s'occupe pas principalement de projets d'appropriation d'espaces vacants, il reste la seule entité urbanistique possédant sa propre réglementation et un soutien financier indéniable.

Quant aux initiatives d'urbanisme alternatif, elles s'insèrent toutes dans la catégorie des *soutiens à des projets d'intérêt public*, puisque la ville sous-traite son implication en finançant des organismes à but non lucratif pour coopérer avec les citoyens. L'approche des initiatives montréalaises est binaire car ces dernières emploient l'utilisateur et l'organisation dans son processus de conception. Tous les projets d'urbanisme alternatif montrent qu'aujourd'hui les projets à l'échelle du quartier, qui touchent directement les habitants, ne sont pas une priorité pour la municipalité, puisque le financement de la ville demeure aléatoire et très limité. Ces initiatives sont pourtant les seules à réellement intégrer les citoyens dans leur processus de conception. De plus, que ce soit la municipalité qui tente de réduire les îlots de chaleur et les espaces vacants, ou les citoyens qui tentent d'investir ces mêmes espaces, leurs combats sont le fruit d'une même envie, d'un même besoin. Cependant, la timidité de la municipalité à vouloir aller plus vite dans la mise en place d'une vraie structure municipale ou d'un vrai soutien financier semble être due à la rentabilité financière des espaces vacants. En effet, traditionnellement un terrain vacant est destiné à être développé dans un but de l'investir financièrement. Il est destiné à un promoteur.

Puisqu'ils ne sont pas soutenus par la municipalité les projets urbains alternatifs deviennent de plus en plus unaires et autonomes et font de plus en plus l'impasse sur l'expertise du professionnel et/ou de la municipalité. Cela est dû en partie à la popula-

rité des outils numériques open-source et au DIY¹⁵⁹ qui rend le citoyen autonome dans la conception. C'est également parce que les projets sont principalement sujets au développement de structures d'agriculture urbaines et qu'ils sont très simples de conception. Cela a pour conséquence d'écarter le professionnel qu'est le designer. Puisque les « espaces vacants sont non seulement ignorés par les employés des services de l'urbanisme, mais également confusément assujettis à la réglementation de la ville »¹⁶⁰, toutes les initiatives d'urbanisme alternatif à Montréal adoptent une approche *bottom-up*. Le citoyen veut imposer son projet, au même titre que les municipalités qui voulaient imposer un projet urbain dans les années 1960. Dans les deux cas, il s'agit d'une approche qui impose une vision, au détriment d'une autre.

Finalement, ne pas réellement soutenir ni réglementer les initiatives d'appropriations d'espaces vacants fait en sorte que toutes ces initiatives forment une sorte de « melting pot » d'initiatives éparées dans lequel les soutiens varient en fonction des initiatives. Toutes ces initiatives, qui manquent d'harmonie sont le reflet de ce qu'est également l'urbanisme alternatif, dont les pratiques et les échelles d'action se multiplient et se diversifient de jour en jour.

L'urbanisme alternatif, qu'il soit temporaire, transitoire, ou tactique, semble être une réponse « tampon » entre le rationalisme d'hier, qui est petit à petit abandonné dans les pratiques urbanistiques, et la volonté de véritablement cadrer et faire collaborer les usagers dans le processus de conception. Ces projets sont plutôt perçus comme expé-

¹⁵⁹ abréviation de Do It Yourself — Fait le par toi-même — : l'activité qui consiste à décorer ou à réparer votre maison, ou à faire des choses pour votre maison vous-même, plutôt que de payer quelqu'un d'autre pour le faire à votre place. Définition de Cambridge Dictionary. (2019). DIY. [dictionary.cambridge.org](https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/diy). Récupéré de <https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/diy>. Traduction personnelle.

¹⁶⁰ Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. *Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir*. Op. cit.

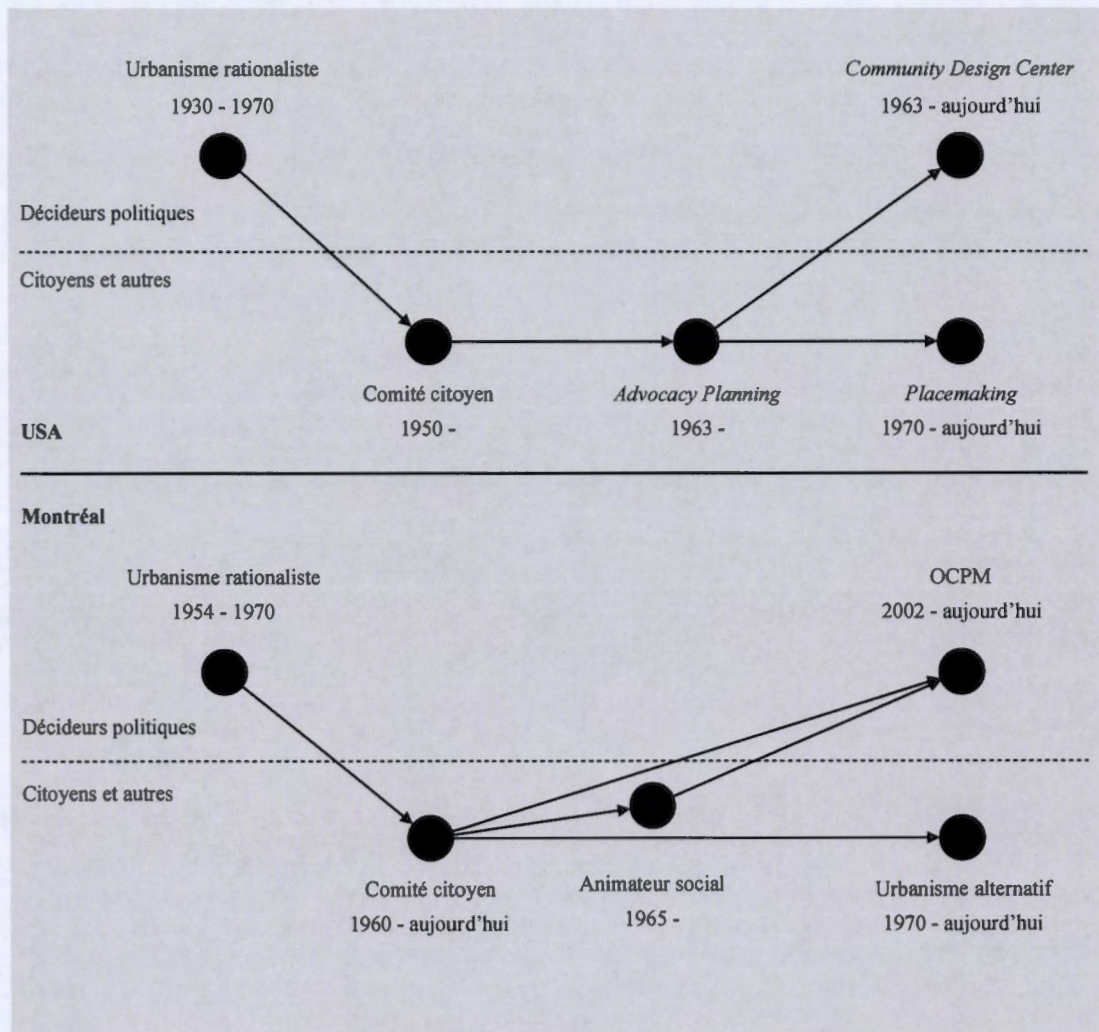


Figure 4.15 : Réformes politiques et initiatives citoyennes états-uniens et montréalais d'après urbanisme rationaliste.

Source : Robin Cagnon-Carbonne

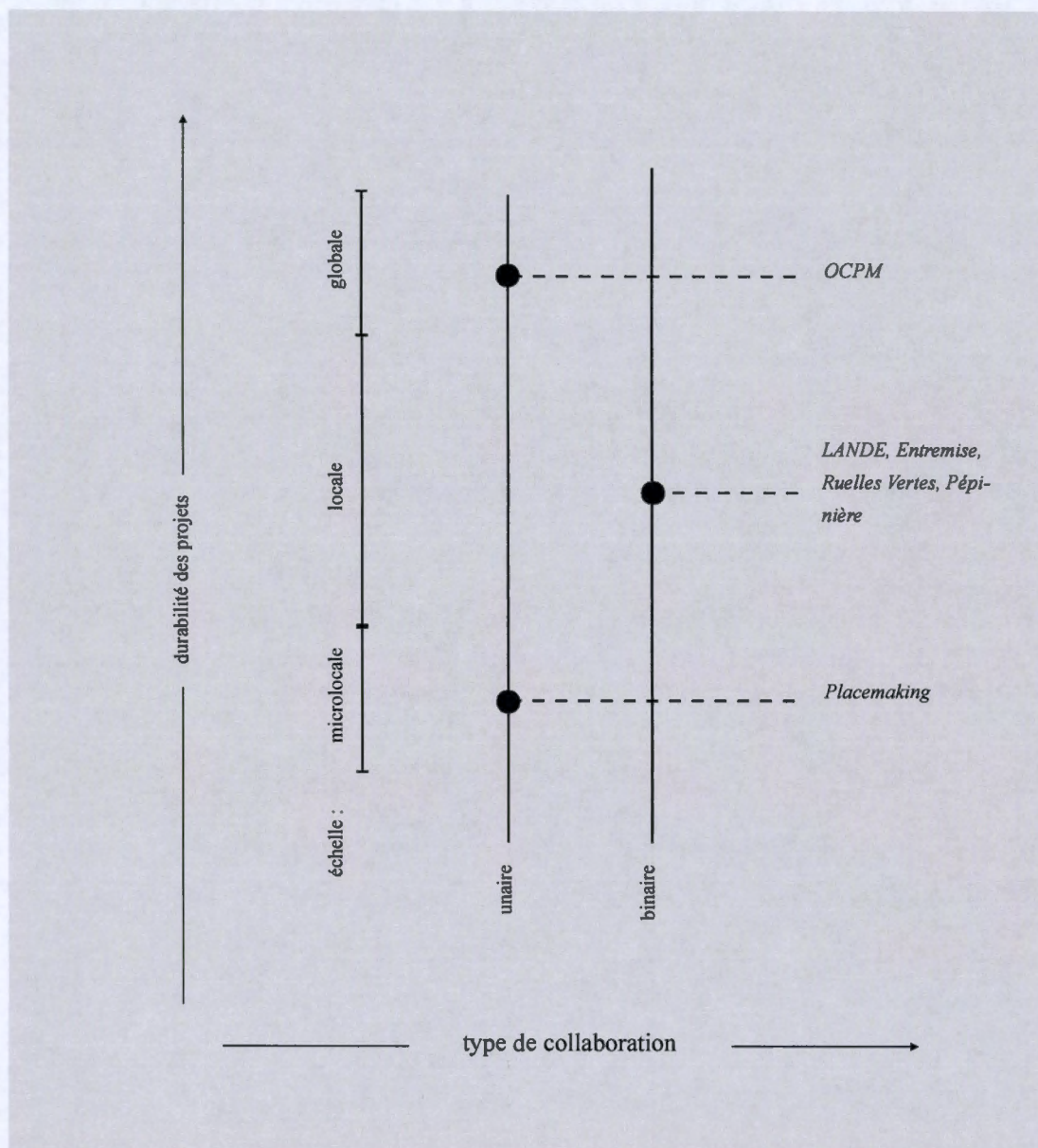


Figure 4.16 Les différentes approches du design communautaire dans la construction de l'urbain à Montréal

Source : Robin Cagnon-Carbonne

rimentaux et prototypes, mais ne sont pas durables.¹⁶¹ Les terrains et les espaces

¹⁶¹ Crombez, R. *La ville sans urbanistes? Urbanisme Tactique En Amérique du Nord : Une Etude De Cas Artiviste à Toronto. Op. Cit.*

dans lesquels s'implantent les projets peuvent être développés autrement un jour ou l'autre. Les projets n'ont alors aucune garantie de leur durabilité. Cependant, l'urbanisme alternatif semble être le point de départ d'une vraie participation du citoyen dans la fabrication de l'urbain. Depuis l'entrée de la dernière administration montréalaise en 2017, les projets de rénovation de bâtiments vacants commencent à s'inscrire dans les volontés politiques de la ville et la réglementation des espaces vacants semble s'assouplir.¹⁶² Le *Projet Young* va-t-il ouvrir la voie à des projets durables d'appropriation d'espaces vacants? L'avenir nous le dira.

¹⁶² Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif. Valérie Plante fait d'un autre engagement électoral une réalité - La ville de Montréal va de l'avant avec un projet d'occupation temporaire de bâtiments inoccupés. *Op. Cit.*

UN CENTRE DE DESIGN COMMUNAUTAIRE POUR UN ENCADREMENT DURABLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À MONTRÉAL ?

La multiplication d'initiatives de participation citoyennes présentes à Montréal et dans les autres villes du monde, marque l'arrivée d'une nouvelle ère dans la construction de l'urbain. [figure 5.1] En effet, les précédents chapitres permettent de comprendre plusieurs phénomènes qui vont dans ce sens. Tout d'abord le *design communautaire*, approche créée dans les années 1960, est une des réponses citoyennes à une politique rationaliste et *top down*. Cette vision de développement de l'urbain a été établie au moment où les villes faisaient face à plusieurs problématiques. En effet, avec la démocratisation de l'automobile et la création des banlieues, les centres-villes se vident et les municipalités développent un réseau de routes et d'autoroutes pour être capables de répondre à la demande. Elles sont en retard, et pour évoluer, elles entreprennent de grands projets pour gérer leur expansion et leur réorganisation. Malheureusement, tous les projets entrepris rationnellement ont mis à mal les citoyens. Ils n'ont pas été entendus et ont été relayés au second plan. Aujourd'hui, avec les usagers qui veulent agir et s'impliquer dans la construction de leur environnement, un nouveau urbain commence à s'installer. Il fait écho aux politiques des administrations qui vont dans le sens d'un développement urbain durable. En effet, le nouvel objectif des villes d'aujourd'hui est d'intégrer le développement durable dans leurs pratiques. Les villes doivent être plus durables pour faire face aux changements climatiques. La participation des habitants est aujourd'hui un outil qui permet de concrétiser cette durabilité, et ces derniers veulent et peuvent, cette fois-ci, être présents aux côtés des mu-

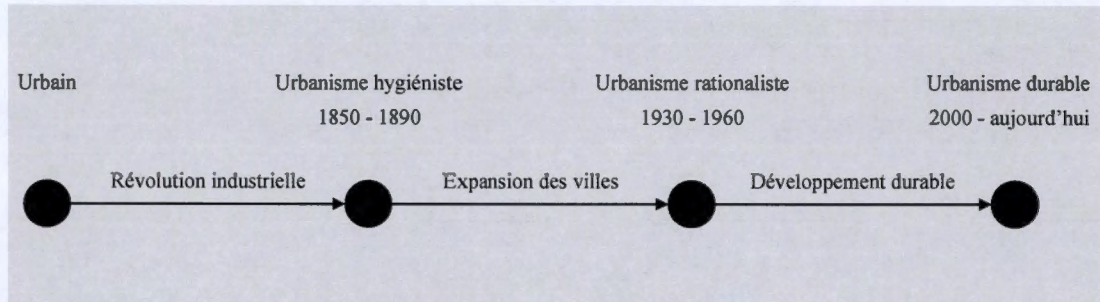


Figure 5.1 : Les différentes ères de l'urbain
Source : Robin Cagnon-Carbonne

municipalités pour réaliser ce nouvel objectif. D'autant plus qu'il s'agit ici de projet à l'échelle du quartier, échelle où les citoyens sont mieux à même de collaborer. Cela s'avère d'autant plus vrai quand on sait que la popularité de ces initiatives est en forte croissance.¹

Depuis les années 1960 et avec le rapport Brundtland dans les années 1980, qui mettait le doigt sur la nécessité d'établir le *développement durable*, plusieurs mouvements urbanistiques apparaissent, le *transit-oriented development* (TOD, développement conçu en fonction des transports en commun), le *smart growth* (croissance intelligente), le *sustainable development* (développement durable), les *livable cities* (villes vivables) et les *healthy communities* (villes et villages en santé). Ces mouvements ont tous comme dénominateur commun : une plus grande mixité sociale ainsi qu'une plus grande équité, une densification des centres-ville plutôt que l'étalement urbain, et un urbanisme plus écologique pour un développement urbain durable.² Ces mouvements que nous pouvons regrouper sous un terme global qu'est celui de l'*urbanisme du-*

¹ Nédélec, P. (2017). De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrique de la ville? Initiatives citadines d'aménagement des espaces publics. *L'information géographique*, 81(3), 94-107.

² Ouellet, M. (2006). Le *smart growth* et le nouvel urbanisme : Synthèse de la littérature récente et regard sur la situation canadienne. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(140), 175-193. <https://doi.org/10.7202/014083ar>

nable appliquent les idées des situationnistes, de Jane Jacobs et leur volonté d'une plus grande intégration des considérations des citoyens dans la conception des projets urbains. En effet, selon Ouellet, cet urbanisme durable qui est « intemporel et de bon sens »³ a aussi :

recours au design participatif [...] [et associent] divers acteurs (promoteurs, représentant du secteur public, mais aussi citoyens et groupe d'intérêt) dans l'élaboration des lignes directrices d'un projet de développement.⁴

Il ne s'agit pas, encore une fois, d'écarter l'un des acteurs de la ville, mais bien de les faire collaborer. Par conséquent le mouvement préconise une collaboration trinaire voir multipartite. Selon Thompson :

Un processus participatif bien construit rend les habitants, le secteur privé et les collectivités locales aptes à travailler ensemble et avec, au final, une valeur ajoutée sur les plans physique, social, économique et environnemental.⁵

Cette recherche démontre que la *participation* et le *design communautaire* sont des notions très complexes. La volonté d'intégrer les usagers dans la construction de l'espace urbain a constamment évolué depuis le début de sa mise en application. Cette évolution s'accélère d'autant plus depuis la démocratisation des nouveaux outils numériques. Le *design communautaire* se multiplie. Ses méthodes sont variées. Ces dernières évoluent au fil des problématiques et des enjeux urbains. Alors qu'hier le *design communautaire* était exclusivement binaire, aujourd'hui le *design participatif* est de plus en plus unaire et autonome avec la démocratisation des outils informatiques. Les municipalités institutionnalisent de plus en plus cette autonomisation des

³ Ibid

⁴ Ibid

⁵ Hauptmann, É., & Wates, N. *Concertation citoyenne en urbanisme: la méthode du Community planning*. Op. cit.

usagers et tendent à intégrer un service de design communautaire dans leur service d'urbanisme. Aujourd'hui, pour réellement proposer un espace urbain durable, la participation des usagers est nécessaire. Cette nécessité est démontrée par de nombreux experts et sa mise en application est promue par les militants du développement durable.⁶ Elle doit être encadrée et le design communautaire, présent depuis les années 1960 aux États-Unis, est une incroyable vitrine de ce qui pourrait être mis en place à Montréal notamment. Plusieurs villes ont emboité le pas, pourquoi la ville de Montréal reste-t-elle encore au stade d'exploration dans la participation de ses citoyens? Il semble quand même qu'une avancée à ce niveau permettra une évolution de son cadre dans les prochaines années, sans doute encouragée par les nombreux témoignages des autres villes dans le monde.

Les pratiques mixtes appliquées par l'administration montréalaise lors des projets rationalistes ont permis de prendre en considération les avis des citoyens. Cependant, en parallèle, les décideurs ont continué les pratiques rationalistes dans certains autres quartiers concernés par des projets de grande envergure, comme le quartier de Pointe-Saint-Charles. Depuis les années 1960, le quartier connaît un caractère communautaire et de résistance face à certaines décisions politiques. Aujourd'hui, Montréal possède plusieurs projets dits « participatifs » fleurissent aux quatre coins de la ville. Que ce soient des projets éphémères, transitoires, ou tactiques, il n'existe aucun cadre pour gérer cette participation. Ce manquement a pour conséquence de multiplier la création d'organismes qui génèrent l'urbanisme alternatif dans la ville. Cette dernière soutient aléatoirement ces projets. L'avenir du design communautaire doit passer par un inconditionnel soutien de la part de la municipalité. Sans un tel soutien de la part

⁶ Mormont, M, Mougenot, C, et Dasnoy, C. *La participation composante du développement durable : quatre études de cas. Op. Cit.*

de la ville, les projets ne peuvent pas être durables. Ils font office de solution temporaire jusqu'à un nouveau développement des espaces.^{7 8}

Malgré des projets rationalistes similaires aux États-Unis et à Montréal, les décisions politiques ont été différentes face aux demandes des citoyens de participer à l'élaboration de l'espace urbain. Alors qu'aujourd'hui la plupart des grandes villes américaines possèdent un ou plusieurs centres de design communautaire, Montréal n'en possède aucun alors que le design communautaire y est présent. Les citoyens manquent d'outils et sont voués à combattre seuls.⁹ L'hypernumérisation provoque un fossé dans les pratiques de construction de l'urbain. Cependant, un projet urbain durable ne peut pas se passer de l'expertise du professionnel et de la municipalité. En effet, selon Hauptmann et Wates « un développement durable peut réellement être atteint si et seulement si, il prend en compte d'amont en aval les connaissances et l'engagement des différentes parties prenantes en présence. »¹⁰ Il doit s'agir d'une collaboration trinaire voire multidisciplinaire.

D'autant plus que le cadre établi après les luttes citoyennes dans les années 1960 ne satisfait plus les citoyens. En effet, l'*Office de Consultation Publique de Montréal*, ne fait que les consulter. Ils sont encore passifs dans les décisions concernant la fabrication de l'espace urbain. Des organismes s'appropriant ces problématiques et soutenus en partie par l'administration de Montréal existent aujourd'hui : les *Éco-quartiers* et

⁷ LANDE. *Réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal – État de la situation et comparaison avec d'autres villes en Amérique du Nord*. Op. Cit.

⁸ Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. *Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir*. Op. Cit.

⁹ Entremise. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*. Op. Cit.

¹⁰ Hauptmann, E et Wates. N. *Propos de Thompson, J. Concertation citoyenne en urbanisme*. Op.cit. p.16

le *Centre d'Écologie Urbaine de Montréal*. Mais ces organismes ne proposent pas réellement une solution en termes de design communautaire. Ils proposent seulement des solutions écologiques et accompagnent les usagers. Les projets sont réduits à de l'agriculture urbaine. Quant aux *Groupes de Ressources Techniques*, ils agissent uniquement en tant qu'intervenants dans le développement de l'habitation communautaire.¹¹ On s'aperçoit alors que les usagers initient de plus en plus la fabrique de projets à l'échelle du microlocal, parfois avec l'aide de professionnels du design. Quant à la ville de Montréal, elle commence petit à petit à soutenir ces initiatives citoyennes et à l'institutionnaliser.¹² Le *design communautaire trinaire* semble être une prochaine étape pour Montréal dans la reconnaissance des initiatives citoyennes. L'avenir tend vers un encadrement du design communautaire et l'assouplissement de la réglementation dans la participation. Demain, des services de design communautaire devront être directement intégrés à un service d'urbanisme, aujourd'hui inexistant. La ville pourrait rejoindre le mouvement plus que grandissant des *Municipal design centers*, dont le nombre se multiplie chaque année. La création d'une véritable entité permettra de mettre en pratique une solution à long terme de participation citoyenne trinaire, durable et viable.

5.1. Une proposition de structure et d'encadrement

Alors qu'aujourd'hui, les initiatives de (ré)appropriation de l'espace urbain se dispersent et se diversifient, l'établissement d'un système de centre de design communautaire intégré au service d'urbanisme semble être l'une des solutions à une pro-

¹¹ SHQ. *Groupe de reconnaissance des groupes de ressources techniques*. Op. Cit.

¹² Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif. Valérie Plante fait d'un autre engagement électoral une réalité - La ville de Montréal va de l'avant avec un projet d'occupation temporaire de bâtiments inoccupés. Op. Cit.

chaîne étape dans la réglementation et dans la mise en place d'un cadre de design communautaire à Montréal. Un encadrement est préconisé par plusieurs auteurs et acteurs.^{13 14} Lors d'un rapport final sur les possibilités d'applications du nouvel urbanisme à Montréal soumis à la ville par Fischer¹⁵, celui-ci cite Lennard et Lennard¹⁶, et préconise la création d'un cadre réglementaire avec la création d'une équipe d'architectes et d'urbanistes qui :

- guide a long term community design process based on designing “from the inside out”, from qualities of urban social life to design solutions.
- provide a resource of images and ideas to stimulate imagination and focus discussion on quality of life, urban space and architectural design
- provide expertise to translate qualitative community generated design solutions into quantifiable working drawings, and to shepherd plans through planning process.
- train and supervise community members who wish to participate in the construction process.

Cette volonté est également partagée par le cofondateur de *LANDE*, Mikael St-Pierre, qui estime que la co-crédation devrait être encadrée.¹⁷ Le document de l'organisme

¹³ Entremise. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal: une perspective jeunesse*. Op. Cit.

¹⁴ LANDE. *Réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal – État de la situation et comparaison avec d'autres villes en Amérique du Nord*. Op. Cit.

¹⁵ Fischler, R. (2003). Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers: Revue des nouveaux courants Nord-Américains en urbanisme et aménagement et de leurs possibilités d'application à Montréal. Montréal, Office de l'Habitation. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/etude_nouvel_urbanisme.pdf

¹⁶ Lennard, S. H. C., & Lennard, H. L. (1995). *Livable cities observed: a source book of images and ideas for city officials, community leaders, architects, planners and all other committed to making their cities livable*. Gondolier Press.

¹⁷ Conseil régional de l'environnement de Montréal. (2012). *La démocratie au service du développement urbain durable*. Récupéré de <http://cremtl.qc.ca/publication/entrevues/2017/democratie-service-developpement-urbain-durable>

démontre que Montréal « n'est pas munie d'outils permettant à des citoyens désireux de se réapproprier des terrains vacants de pouvoir le faire avec facilité en concertation avec la Ville. »¹⁸ Pour aller de l'avant, LANDE établit trois recommandations :

- que la ville de Montréal désigne un répondant, dans la fonction publique en matière de réappropriation temporaire de terrains publics vacants;
- que la ville de Montréal élabore un projet-pilote de réappropriation temporaire d'un terrain public vacant;
- que la ville de Montréal évalue la possibilité de rédiger un règlement cadre pour guider la conduite en matière de terrains publics vacants.¹⁹

À cela s'ajoute les recommandations d'*Entremise* qui préconise, entre autres :

- que le Ville de Montréal clarifie les normes et uniformise les règlements d'entretien de bâtiments et terrains vacants et qu'elle se dote d'outils adéquats pour les appliquer, notamment en ce qui trait aux sites d'intérêt culturel;
- que la Ville de Montréal soutienne financièrement les projets citoyens par un bureau central responsable qui prélèverait 1 % des budgets des grands projets publics, à l'image de la politique provinciale sur l'art public, afin de multiplier les petits projets participatifs et inclusifs.

Ce que recommandent les deux organismes, c'est que la ville doit aller au-delà du soutien timide de quelques organismes. L'établissement d'un réel cadre de participation citoyenne dans lequel les trois acteurs collaborent dans le processus de conception nous semble, nous aussi, nécessaire. Il s'agit sans doute de la prochaine étape pour un urbanisme et un développement urbain plus durable.

¹⁸ Lande. *Réglementation sur les terrains vacants à Montréal. Op. Cit.*

¹⁹ *Ibid.*

Mais avant, il faut redéfinir l'approche de collaboration et le processus de conception entre chaque acteur. En effet, si aujourd'hui les termes de *top-down* et de *bottom-up* sont omniprésents dans les textes et recherches traitant le sujet de la participation citoyenne, c'est qu'ils représentent ce qui s'est passé hier et ce qui se passe encore aujourd'hui. Cependant, ces approches ne sont pas égalitaires puisque dans les deux cas, une entité se retrouve contrainte et l'autre impose. Ces deux approches sont autoritaires [figure 5.2]. Il s'agit donc d'approches unidirectionnelles. Si ces visions sont dépassées et trop extrémistes, la vision d'une approche intermédiaire, plus connectée à la réalité d'aujourd'hui, s'impose.

5.1.1. Approche de *middle-out design trinaire*

Bien qu'apparue en 1979 dans le domaine du traitement visuel et repris notamment par des chercheurs en informatique²⁰, l'approche du *middle-out* est introduite en 2016 dans le domaine du design par Fredericks, Hespanhol et Tomitsch.²¹ Bien que sommaire, il s'agit aujourd'hui de la seule recherche sur l'approche intermédiaire dans le domaine. Les trois auteurs définissent l'approche du *middle-out* comme « une approche collaborative où tous les intervenants participent au processus de prise de décision »²² et plus particulièrement dans la pratique du *Placemaking* dans lequel les citoyens et la municipalité doivent collaborer collectivement sans quoi « les actions entreprises par les citoyens peuvent [...] être associées à des activités illégales »²³.

²⁰ Fredericks, J., Caldwell, G-A, Tomitsch, M. (2016). Middle-out design: Collaborative community engagement in urban HCI. In *OzCHI '16 Proceedings of the 28th Australian Conference on Computer-Human Interaction*, Launceston, TAS, p. 200-204. doi.10.1145/3010915.3010997

²¹ Fredericks, J., Hespanhol, L., and Tomitsch, M. (2016). *Not Just Pretty Lights: Using Digital Technologies to Inform City Making*. In Proc. Of MAB'16, ACM doi. [10.1145/2946803.2946810](https://doi.org/10.1145/2946803.2946810) Traduction libre

²² *Ibid*

²³ *Ibid*

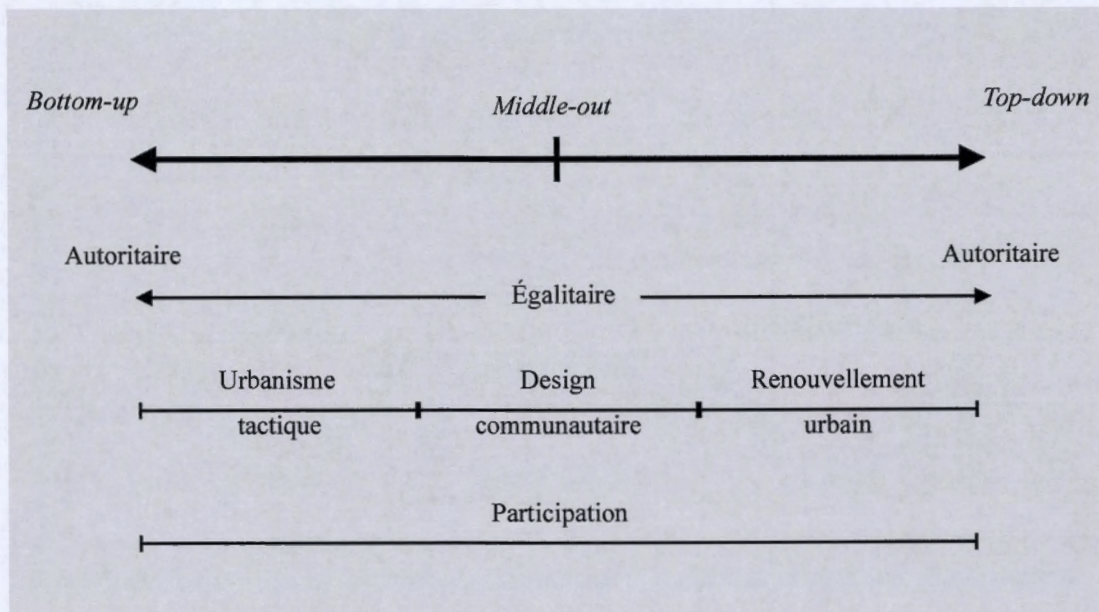


Figure 5.2 : Trois approches de collaboration

Source : Robin Cagnon-Carbonne

L'approche peut être élargie à la pratique du design communautaire dans son ensemble, mais pour qu'elle soit réellement égalitaire, elle doit être dans un rapport de totale collaboration entre toutes les entités associées au projet dès le début. Dans le cas d'une approche collaborative dans la construction de l'urbain à Montréal, les trois acteurs que sont les citoyens, la municipalité et le professionnel doivent coopérer ensemble pour apporter trois expertises différentes, complémentaires et nécessaires pour qu'un projet urbain soit vivable, durable et équitable. Il s'agirait alors d'une collaboration trinaire dans une approche *middle-out*, en fait, une approche *middle-out trinaire*.

En effet, alors qu'aujourd'hui le design communautaire est encore dominé par des systèmes de collaboration binaire, dans lesquelles le professionnel et l'utilisateur collaborent, la vision de la municipalité, qui faisait office de décideur durant les programmes de revitalisation urbaine doit être prise en compte pour former un processus

de conception dans lequel les trois acteurs collaborent. Pour qu'une approche soit réellement égalitaire, elle doit être tridimensionnelle et chacune des entités doit participer à l'évaluation, à la planification et à la mise en œuvre du projet. Comme l'affirme un document de l'OCPM²⁴, l'expertise technique citoyenne et politique sont complémentaires et nécessaires pour bâtir l'intérêt commun. En effet, le professionnel a une expertise dans la consultation, dans les outils de mise en place et de création des projets et possède également une expertise dans la compréhension et dans la traduction des demandes. Le citoyen a une expertise dans l'expérience quotidienne de sa ville et plus particulièrement de son quartier. Il est le plus enclin à en connaître les besoins. Pour finir, la municipalité est experte dans les problématiques et les enjeux de la ville dans son ensemble. De plus, c'est aussi elle qui peut supporter financièrement le projet.

Établir un centre dans lequel les services des professionnels de l'urbain sont mis à disposition permet aussi de faire un lien entre les citoyens et la ville ou les promoteurs. Le processus peut alors se faire dans deux sens. Soit la ville veut développer un projet participatif, dans ce cas, le centre de design communautaire sert alors à donner une expertise professionnelle et à faire le lien entre les maîtres d'ouvrage et les citoyens. Dans l'autre sens, les citoyens voulant investir un lieu peuvent s'adresser au centre de design communautaire qui gèrera équitablement le processus de collaboration middle-out avec les trois acteurs. Le centre sert alors de centre de médiation urbaine des projets communautaires au sein du quartier. Il peut permettre également de créer des projets durables dans le temps et d'en finir avec les projets transitoires ou éphémères que l'urbanisme tactique d'aujourd'hui génère.

²⁴ OCPM. 2010. S'approprier la ville. *Les cahiers de l'OCPM*. Volume 2, no2. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/grands_projets_-_les_temps_forts_de_la_consultation_publique-fr.pdf

Un tel système peut sembler utopique, mais le format d'un centre dans lequel les professionnels sont à la disposition des usagers souhaitant se réapproprier un espace, un lieu, existe déjà ailleurs. Les *Community Design Center* en sont un exemple. Ce genre de structure n'est pas encore présent à Montréal, car l'historique des projets rationalistes a été moins « descendant ». En effet, le *Conseil des Œuvres de Montréal*, a mis en place un système où des animateurs sociaux qui permettaient de faire le lien entre les usagers et la municipalité. Cependant, aujourd'hui, les citoyens états-uniens sont mieux outillés pour développer des projets de construction de l'urbain. Leur participation est encadrée et soutenue.

L'établissement d'un cadre par des structures ne remet pas en cause l'*Office de Consultation Publique de Montréal*. Bien que n'employant pas de démarche participative, ce dernier est nécessaire à l'échelle globale de la ville. Deux cadres peuvent alors être présents et fonctionner en parallèle. Celui de la consultation pour les projets à l'échelle globale et celui de la participation pour les projets locaux, à l'échelle du quartier.

Une structure de service public permet de rendre accessible à tous un service que propose un gouvernement ou une municipalité. Elle est également viable, car elle dépend directement des ressources des administrations, ces ressources étant elles-mêmes issues des contribuables. Cela permet aussi d'avoir une solidité financière et une plus grande crédibilité pour les citoyens, ainsi qu'une plus grande visibilité. Puisque les enjeux de développement durable sont des problématiques préoccupations communes que partagent les citoyens et les municipalités, alors pourquoi ne pas se regrouper? Pour rappel, un service public, tel que défini La Toupie :

[...] est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Par extension, le service public désigne aussi l'organisme qui a en charge la réalisation de ce service. Il peut être une administration, une collectivité locale, un établissement public ou une entreprise du droit privé qui s'est vu confier une mission de service public. Dans ce dernier cas, la mission de service public peut prendre diverses formes : concession, licence, franchise, cahier des charges, fixation de tarifs, contrôle des investissements.²⁵

On peut alors imaginer tout autres types de services que pourraient proposer les centres de design communautaires. Ils pourraient également être affiliés à des universités et des écoles de design. À l'instar des *Community Design Center*, les centres permettraient de conseiller les citoyens sur toutes sortes de questions que ce soit sur des thèmes informels ainsi que sur les aides provinciales ou fédérales concernant des projets d'agrandissement ou des réglementations en vigueur dans leurs villes.

Cette recherche montre également que le *design communautaire* est un design de proximité, à l'échelle du quartier. Pour pouvoir faire bénéficier tous les montréalais des services de design communautaire, il est important que plusieurs centres soient présents sur le territoire de Montréal. La multiplication des structures permet d'être plus près des usagers et de faire partie de la vie de quartier. Chaque professionnel est donc assigné à un quartier. Il devient à la fois acteur de son quartier et spécialiste dans ses problématiques. Multiplier les structures dans chaque quartier permettrait d'être plus proche des citoyens habitant dans le voisinage.

Alors que cette recherche amorce une piste de réflexion quant à la pertinence de l'établissement d'une structure de design communautaire à Montréal, plusieurs ques-

²⁵ La toupie. (s. d.). *Définition de service public*. Récupéré de http://www.toupie.org/Dictionnaire/Service_public.htm

tions restent en suspens. La question financière et réglementaire n'a pas été abordée, mais pourrait faire partie d'une recherche plus approfondie sur le sujet. La mise en parallèle d'une ville possédant un *Community Design Center* avec la ville de Montréal, n'en possédant pas, pourrait également être une recherche pertinente.

D'ici là, la ville doit continuer le soutien d'organisme comme *Entremise*. Le projet *Young*, seul laboratoire transitoire de Montréal est à quatre mois de sa fermeture.²⁶ Le projet se prolongera-t-il? Un deuxième projet est à l'étude?

²⁶ Entremise. Projet Young. *Op. Cit.*

ANNEXE A : ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

	1	2	3	4	5
Degré de participation	INFORMATION	CONSULTATION	DISCUSSION	DÉLIBÉRATION	COLLABORATION
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants formulent un avis sur une question précise.	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.

ANNEXE A : ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE (INSTITUT DU NOUVEAU MONDE 2013)

ANNEXE B : COMPARAISON ENTRE L'ARCHITECTURE CONVENTIONNELLE ET LE *COMMUNITY ARCHITECTURE*

Comparaison entre l'architecture conventionnelle et le Community Architecture

	Conventionnal architecture	Community Architecture
Status of user	Users are passive recipients of an environment conceived, executed, managed and evaluated by others: corporate, public or private sector landowners and developers with professional „experts“.	Users are – or are treated as – the clients. They are offered (or take) control of commissioning, designing, developing, managing and evaluating their environment, and may sometimes be physically involved in construction.
User/expert relationship	Remote, arm's length. Little if any direct contact. Experts – commissioned by landowners and developers – occasionally make superficial attempts to define and consult end-users, but their attitudes are mostly paternalistic and patronizing.	Creative alliance and working partnership. Experts are commissioned by, and are accountable to, users, or behave as if they are.
Expert's role	Provider, neutral bureaucrat, elitist, „one of them“, manipulator of people to fit the system, a professional in the institutional sense. Remote and inaccessible.	Enabler, facilitator and „social entrepreneur“, educator, „one of us“, manipulator of the system to fit the people and challenger of the status quo: a professional as a competent and efficient adviser. Locally based and accessible.
Scale of project	Generally large and often cumbersome. Determined by pattern of land ownership and the need for efficient mass production and simple management.	Generally small, responsive and determined by the nature of the project, the local building industry and the participants. Large sites generally broken down into manageable packages.

	Conventional architecture	Community Architecture
Location of project	Fashionable and wealthy existing residential, commercial and industrial areas preferred. Otherwise a green-field site with infrastructure (roads, power, water supply and drainage, etc.): i.e. no constraints.	Anywhere, but most likely to be urban, or periphery of urban areas; area of single or multiple deprivation; derelict or decaying environment.
Use of project	Likely to be a single function or two or three complimentary activities (e.g. commercial, housing or industrial).	Likely to be multi-functional.
Design style	Self-conscious about style; most likely „international“ or „modern movement“. Increasingly one of the other fashionable and identifiable styles: Post-Modern, Hi-tech, Neo-Vernacular or Classical Revival. Restrained and sometimes frigid; utilitarian.	Unselfconscious about style. Any „style“ may be adopted as appropriate. Most likely to be „contextual“, „regional“ (place-specific) with concern for identity. Loose and sometimes exuberant; often highly decorative, using local artists.
Technology/ resources	Tendency towards: mass production, prefabrication, repetition, global supply of materials, machine-friendly technology, „clean sweep“ and new build, machine intensive, capital intensive.	Tendency towards: small-scale production, on-site construction, individuality, local supply of materials, user-friendly (convivial) technology, re-use, recycling and conservation, labour and time intensive.
End product	Static, slowly deteriorates, hard to manage and Static, slowly deteriorates, hard to manage and maintain, high-energy consumption.	Flexible, slowly improving, easy to manage and maintain, low-energy consumption.

	Conventional architecture	Community Architecture
Primary motivation	Private sector: return on investment (usually short-term) and narrow self-interest. Public Sector: social welfare and party political opportunism. Experts: esteem from professional peers. Response to general national or regional gap in market, or social needs and opportunities.	Improvement of quality of life for individuals and communities. Better use of local resources. Social investment. Response to specific localized needs and opportunities.
Method of operation	Top-down, emphasis on product rather than process, bureaucratic, centralized with specialisms, compartmentalized, stop-go, impersonal, anonymous, paper management, avoid setting a precedent, secretive.	Bottom-up, emphasis on process rather than product, flexible, localized, holistic and multidisciplinary, evolutionary, continuous, personal, familiar, people management, setting precedents, open.
Ideology	Totalitarian, technocratic & doctrinaire (Left or Right); big is beautiful, competition, survival of the fittest.	Pragmatic, humanitarian, responsive and flexible, small is beautiful, collaboration, mutual aid.

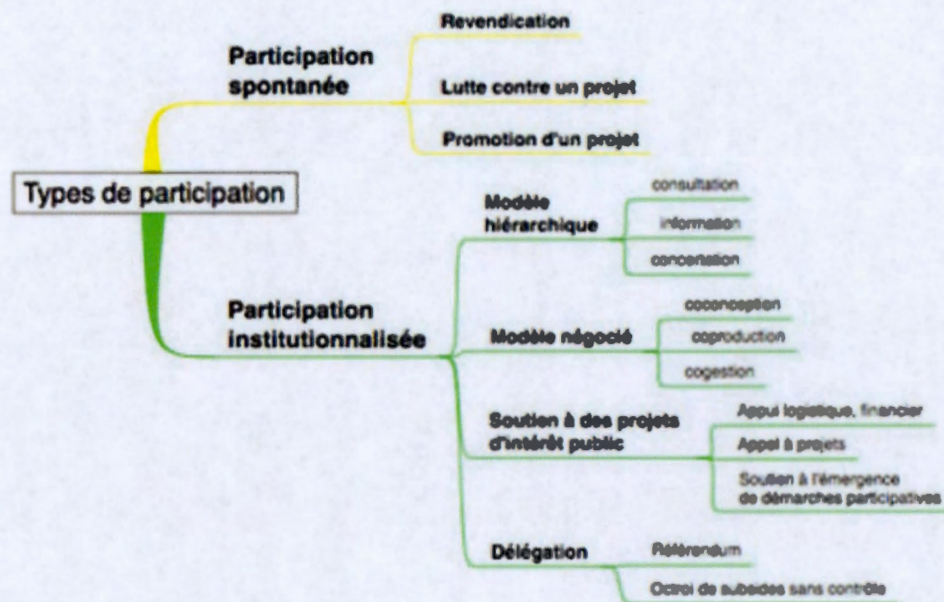
ANNEXE C : COMPARAISON ENTRE LE *RATIONAL PLANNING* ET L'*ADVO-*
CACY PLANNING

Comparaison entre le rational Planning et l'Advocacy Planning

Processes	Rational Planning	Advocacy Planning
Assumptions	Perfect information Rational outcomes One solution is best City is a system of interrelated functions	Non-value-neutral decisions Pluralist society Normative planning is rational Each group is entitled to its own planner Different outcomes benefit different interests
Client	Community as a whole Property owners	« The Negro and the impoverished » or poor, powerless, minority persons One or more interest groups
Public interest	Unity public interest	Plural special interests
Role of planner	Advisor to political decision maker Technician	Expert advice
Locality of planning process	Municipality bureaucracy	Community-wide
Goals of paradigm	Hierarchy of goals Physical land use goals	Access, skills used for pluralistic clients Represent minority interests Citizen participation
Ressource allocation	Through planning process	Redistribution of wealth and public power increases the choices for poor
Public participation	Public hearings	Coalition buildings

Processes	Rational Planning	Advocacy Planning
Planning methods	Comprehensive rational process Value-neutral Physical land use based	Policy techniques Rational model
Definition	Value-neutral, factual Procedural process Begin with goals Rationality and choice Decision making	Facts and values as decisions Procedural process and pluralistic society Normative planning is rational Each group has its own advocate Client centered and future oriented
source: Marcia Feld.		

ANNEXE D : TYPES DE PARTICIPATION PAR PARTOUNE



BILBIOGRAPHIE

- ACSA. (2015). The State of Community Design. Dans *Ressources*. Récupéré de <http://www.acsa-arch.org/resources/data-resources/community-design/charts>
- Action-Gardien & Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles. (2009). *Le site des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles : Pour un développement qui répond aux besoins de la population et respecte l'identité du quartier*. Mémoire <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P40/9a10.pdf>
- Action-gardien. (2011). *Les années 2000 et l'aménagement citoyen*. Récupéré de <https://vimeo.com/25787952>
- Agnew, J. & Duncan, J. (Eds) (1989) *The Power of Place: Bringing together Geographical and Sociological Imagination*. Boston : Unwin Hyman.
- AIA. (1969). Guideline: Community Design Centers, The American Institute of Architects Task Force on Equal Opportunities,
- Albors, M. (2016). Ron Rayside : Nous pratiquons une architecture sociale ancrée dans la communauté. *Novae*. Récupéré de <https://novae.ca/2016/02/ron-rayside-nous-fonctionnons-comme-une-obnl/>
- Alisdairi, L-K. (2014). *A Cry and a Demand: Tactical Urbanism and the Right to the City*. Récupéré de <http://hdl.handle.net/1773/26826>
- Allen, I. (1984). The ideology of dense neighborhood redevelopment. In J. Palen, & B. London, (Eds.), *Gentrification, displacement, and neighborhood revitalization*. 27-42. Albany: State University of New York.
- AND. (2013). *Construction for Empowerment Design for Social Change*. Récupéré de <http://www.andnet.org/storage/history-mission-philosphy/40%20%20for%2040.pdf>
- AND. (2019). *Architecture + Community Planning*. Récupéré de <http://www.andnet.org/architecture/>

- André, P. avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012). Participation citoyenne, dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca
- Arab, N., & Vivant, E. (2018). L'innovation de méthodes en urbanisme : freins et leviers d'une entreprise incertaine. *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, (1). DOI : 10.4000/craup.324
- Architects' Renewal Committee in Harlem. (1968). *East Harlem triangle plan*. Récupéré de : <https://archive.org/details/eastharlemtriang00arch/page/n1>
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Arnstein, S. R. (1969). *Une échelle de participation citoyenne*. [Document électronique]. (Comité d'Évaluation et de Suivi. Trad.). ANRU (2006). p.3. Récupéré de <http://www.anru.fr/index.php/ces/Etudes/La-participation-des-habitants>
- Association of Collegiate Schools of Architecture. (2014). *Community Design Directory*. Récupéré de http://www.acsa-arch.org/docs/default-source/data-documents/community-design-directory_oct15_2014F950B7D53CDF.pdf?sfvrsn=6
- Audelor. (2014, août). Le Placemaking pour les espaces publics réussis. *Note de l'observatoire territorial*. n69. Récupéré de <https://www.audelor.com/fileadmin/Audelor/Publications/Communications/communication69.pdf>
- Bachir, L., Dinh, S., Dreuil, M., Krier, C., Théron, E. (2017). *Urbanisme Temporaire. Définitions, acteurs, outils et enjeux*. Récupéré de https://docs.wixstatic.com/ugd/b94efa_4b8e94bb7cc74be5893efbf588446228.pdf
- Baillargeon, S. (2019). Montréal, héritière Bauhaus, *Le devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/culture/560855/a-montreal-l-esprit-bauhaus-souffle-dans-le-design-les-immeubles-et-surtout-les-ecoles-de-formation-des-createurs?fbclid=IwAR0aM91PrnFZq1HnZTzQdMZJkIQb49peuM8tkfa0MONYVhhv-RswirNQC0UE>
- Bairoch, P. (2017). *Révolution industrielle et sous-développement* (Vol. 9). Walter de Gruyter GmbH & Co KG.

- Ballon, H. (2007). *Robert Moses and Urban Renewal. Robert Moses and the Modern City: The Transformation of New York*, 94-115.
- Barker, M. B. (1970). Advocacy and the Architect. *ALA Journal*, July, 54.
- Baud, J. P. (1981). Les hygiénistes face aux nuisances industrielles dans la première moitié du XIXe siècle. *Revue juridique de l'environnement*, 6(3), 205-220.
- Beauchamp, A. (1991). *L'individu, la collectivité et l'éthique : importance de la consultation publique*.
- Beaupré, P. (1984). Milton Parc à Montréal : rester en ville. *Continuité*, (22), 20-22.
- Benevolo, L., & Pittet-Faessler, E. (1988). *Histoire de l'architecture moderne : L'inévitable éclectisme:(1960-1980)/trad. de l'italien par Edwige Pittet-Faessler et Jacques Vicari*. Dunod.
- Berke, P. R. (2002). Does sustainable development offer a new direction for planning? *Journal of Planning Literature* 17 (1): 21-36.
- Besner, J. (1997). *Genèse de la ville intérieure de Montréal*. Récupéré de [http://www.aftes.asso.fr/contenus/upload/File/Espace% 20Souterrain/Documents/Jacques%20Besner. pdf](http://www.aftes.asso.fr/contenus/upload/File/Espace%20Souterrain/Documents/Jacques%20Besner.pdf).
- Bherer, L. (2006). La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'État. *Nouvelles pratiques sociales*, 18 (2), 24-38. <https://doi.org/10.7202/013285ar>
- Bherer L. (2011). Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec, *Télescope*, vol. 17, n°1, p. 157-171.
- Biau V., Fenker M., Macaire E. (2013). *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville*. Cahiers Ramau n°6, Éditions de La Villette.
- Bibliothèque et Archives du Canada. (2018). *Projet d'une exposition universelle à Montréal et mise en candidature*. Récupéré de https://www.collectionscanada.gc.ca/expo_0533020101_f.html
- Bisson, B. (2014, 4 janvier). Terrains du CN à Pointe-Saint-Charles : un jugement favorable à L'AMT. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201401/04/01-4725496-terrains-du-cn-a-pointe-saint-charles-un-jugement-favorable-a-lamt.php>

- Blake, S. (2015) Defining/redefining community design: A history of community design centers. *Activist architecture: Philosophy and practice of community design centers*, ed. Dan Pitera and Craig Wilkins, 50-67. Récupéré de <https://umich.instructure.com/files/2297530/download>
- Blanc M. (1999). Participation des habitants et politique de la ville. Dans *CURAPP, CRAPS, La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris, Presses universitaires de France, p. 177-196.
- Blanco, I. (2001). Les jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale? *Mouvements*, (5), 132-137.
- Blondin, M. (1965). L'animation sociale en milieu urbain : une solution. *Recherches sociographiques*, 6(3), 283-304. doi:10.7202/055279ar
- Blondin, M., Ouellet H. (1966). *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, p. 3.
- Blondin, M., Ouellet, H., Chagnon, R. (1967). *Relogement des familles expropriées, Îlots Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne »*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Société de Service Social aux Familles.
- Bonard Y., Capt V. (2009). Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes? *Journal of Urban Research*, Special issue 2. Récupéré de <https://journals.openedition.org/articulo/1111>
- Bouhouix, P., De Guillebon, B. (2010). *Quel avenir pour les métaux? Raréfaction des ressources : un nouveau défi pour la société*. EDP Sciences.
- Bouillant, J-B (2015). *Événement et construction durable : les actions temporaires participatives et constructives comme outil pour faire la ville*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/8404/1/M14143.pdf>
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat; entre levier et piège du développement des communautés*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Brodhag, C. (1999). *Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable*. Université d'Été Francophone développement durable et sys-

tème d'information, Saint-Étienne, France, 5-9 juillet 1999. Consulté le 16 novembre 2018. <http://www.ifdd.francophonie.org/docs/lef/LEF51final.pdf>

Brunel, S. (2012). *Le développement durable*.

Bulbulian, M. (1968). *La P'tite Bourgogne [vidéo en ligne]*. Récupéré de https://www.onf.ca/film/la_ptite_bourgogne/

Bullen, P., et Love, P. (2011). Factors Influencing the Adaptive Re-use of Buildings. *Journal of Engineering, Design and Technology*, vol. 9, no 1, p. 32-46.

Busquet, G. (2012). L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie. *justice spatiale-spatial justice*, 5. Récupéré de <http://www.jssj.org/article/les-pace-politique-chez-henri-lefebvre-lideologie-et-lutopie/>

Carte, F. (2016). *Urban Renewal and Effects on Poverty*. Récupéré de <http://hdl.handle.net/11021/33413>

Centre d'histoire de Montréal. (2015 le 11 décembre). *Bienvenue à « Goose Village »*. Récupéré de <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/bienvenue-goose-village>

Cephas, J. The Influence of Community Design Centers on Society. Dans Pitera, D., Wilkins, C-L. (2015). *Activist Architecture : Affect change in the established way of doing things*. p.167 Récupéré de <http://www.dcdc-udm.org/detroit/publications/2015/index.html>

C'est la faute à Le Corbusier. (2012). *Les Grands Ensembles*. Dans *C'est la faute à Le Corbusier*. Récupéré de <https://lafautealecorbusier.wordpress.com/2012/10/16/les-grands-ensembles/>

Cheney, R. H. (1968). *ARCH: Black Advocates, Advocacy Planning, Progressive Architecture*. (traduction personnelle)

Chronopoulos, T. (2014). Robert Moses and the visual dimension of physical disorder: efforts to demonstrate urban blight in the age of slum clearance. *Journal of Planning History*, 13(3), 207-233.

Chtcheglov, I., Apostolidès, J. M., & Donné, B. (2006). *Ecrits retrouvés*. Editions Allia. Récupéré de https://www.editions-allia.com/files/pdf_229_file.pdf

- Choay, F. (Ed.). (2002). *La Conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments (1931)*. Editions de l'Imprimeur.
- Choko, M. H., Collin, J.-P., et Germain, A. (1986). Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain, Montréal 1940-1960, *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 15, no. 2 (1986) : 127-136 et 15, no. 3 (1987) : 243-253.
- Cilliers, E.-J., Timmermans, W. (2014). The importance of creative participatory planning in the public place-making process. *Environment and Planning B: Planning and Design*, volume 41, pages 413 – 429 doi:10.1068/b39098
- Clinique Communautaire de Pointe-Saint-Charles. (2018). *Historique de la Clinique communautaire*. Récupéré de <https://ccpsc.qc.ca/fr/historique>
- Collectif 7 à nous. (2011). *Le projet du bâtiment 7*. En ligne http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_COLLECTIF7_20111116.PDF
- Comerio, M. (1984). Community Design: Idealism and Entrepreneurship. *Journal of Architectural and Planning Research*, 1(4), 227-243. Récupéré de <http://www.jstor.org/stable/43028704>
- Conseil des œuvres de Montréal. (1967). *Montreal Council of Social Agencies, Une politique sociale pour le Québec, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies*.
- Conseil régional de l'environnement de Montréal. (2012). *La démocratie au service du développement urbain durable*. Récupéré de <http://cremtl.qc.ca/publication/entrevues/2017/democratie-service-developpement-urbain-durable>
- Cousineau, C. (1980). *Milton Park: Housing ownership and community control*. Mémoire. Université de Laval. Récupéré de <http://www.miltonparc.org/272s-cans.pdf>
- Crombez, R. (2014). *La ville sans urbanistes? Urbanisme Tactique En Amérique du Nord : Une Etude De Cas Artiviste à Toronto*. (mémoire de maitrise). Université Lille 1. Récupéré de <https://fr.slideshare.net/RmiCrombez/la-ville-sans-urbanistes-urbanisme-tactique-en-amrique-du-nord-mmoire-de-stage-master2>

- Crossman, K. (2016). Architecture - histoire de l'architecture : 1914-1967. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Récupéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/architecture-histoire-de-larchitecture-1914-1967>
- Curry, R. (2004). Turning Established Models - Community Design Centers. Dans Bell, B. (Ed.). (2004). *Good deeds, good design: Community service through architecture*. Princeton Architectural Press. (p. 61-70). New York: Princeton Architectural Press. Traduction libre
- Davidoff, P. (1965). *Advocacy and Pluralism in planning*, Journal of the American Institute of Planners, 31:4
- Davidoff, P., & Reiner, T. A. (1973). *A Choice Theory of Planning. A Reader in Planning Theory*. doi:10.1016/b978-0-08-017066-4.50007-2.
- De Boissieu, L. (2017, 13 février). Banlieues sensibles, que proposent les candidats ?, *La Croix*. Récupéré de <https://www.la-croix.com/France/Politique/Banlieues-sensibles-proposent-candidats-2017-02-13-1200824486>
- Debord, G. (1958). Problèmes préliminaires à la construction d'une situation. *Internationale situationniste*, 1, 11-13.
- Debord, G. (1958). Théorie de la dérive. *Internationale situationniste*, 2, 19-23.
- Debord, G. (1985). *Potlatch (1954-1957)*. Paris : Gallimard. p. 25-26.
- Deleuze, G., & Guattari, F. (2013). *Mille plateaux : Capitalisme et schizophrénie*, 2. Minuit.
- Demers, V., Saint-Pierre, M., Larose, M. (2016). Entre politique institutionnelle et urbanisme tactique : le cas des délaissés urbains Montréalais comme occasion de développer le pouvoir d'agir. Dans Métropole de Lyon, Vetagro Sup. (2016). *Le vivant en ville - nouvelles émergences – gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalités urbaines*. Récupéré de https://www.crosermont.qc.ca/public/bd6fad11-ee4c-4d0c-a5d7-c094a8a27d06/mes_documents/crosermont/le_vivant_en_ville_nouvelle.pdf
- De Moncan, P. (2009). *Le Paris d'Haussmann*. Paris : éditions du Mécène. p. 30-31
- Deschamps, Y. (2009). Architectures de Montréal, architectures des Amériques. *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, 10(1), 9-50.

- Deshler, D., Sock, D. (1985). *Community Development Participation: A concept Review of the International Literature*, Papier présenté au International League for Social Commitment in Adult Education, Ljungskile, Suède.
- Desvallées, S. (2013, septembre). La démocratie locale, outil du Développement Durable. Dans *Développement Durable*. Récupéré de https://www.notre-planete.info/ecologie/developpement_durable/democratie-locale.php#textes
- Detroit Future City. (2019). *Detroit Future City Strategic Framework*. Récupéré de <https://detroitfuturecity.com/strategic-framework/>
- Douay, N. (2012). L'activisme urbain à Montréal : des luttes urbaines à la revendication d'une ville artistique, durable et collaborative. *L'Information géographique*, vol. 76(3), 83-96. doi:10.3917/lig.763.0083.
- Douay, N., Prévot, M. (2016). Circulation d'un modèle urbain « alternatif »?, *Echo-Géo*, 36 | 2016, DOI : 10.4000/echogeo.14617
- Drouin, M. (2012). De la démolition des taudis à la sauvegarde du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973). *Urban History Review* 41, no 1 : 22-36.
- Dubois, M. (2008). Modernisme architectural : simplicité volontaire. *Continuité*, (119), 51-54.
- Écoquartier RPP. (2014). *L'hiver dans la ruelle*. Récupéré de http://www.ecoquartier-rpp.org/wp-content/uploads/Ruelle_hiver_2014.pdf.
- Entremise (2017). *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF
- Entremise. (2019). Projet Young. *entremise.ca*. Récupéré de <https://www.entremise.ca/laboratoiretransitoire/>
- Favretti, É. (2014). *Montréal fait la guerre aux taudis : démolitions et expropriations (1950 - 1966)*. Récupéré de https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/2017/03/FAVRETTI_Evelyne_1.pdf
- Fischler, R. (2003). Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers : Revue des nouveaux courants Nord-Américains en urbanisme et aménagement et de

leurs possibilités d'application à Montréal. *Montréal, Office de l'Habitation*.
Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/etude_nouvel_urbanisme.pdf

- Flanagan, R. M. (2001). Lyndon Johnson, community action, and management of the administrative state. *Presidential Studies Quarterly*, 31(4), 585-608.
- Foura, M. (1999). Le mouvement moderne de l'architecture : naissance et déclin du concept de l'architecture autonome. *Sciences & Technologie. A, sciences exactes*, (12), 89-105. Récupéré de <http://revue.umc.edu.dz/index.php/a/article/view/1643>
- Fourcaut, A. (2006). Qu'elle était belle la banlieue. *L'histoire*, (12), 75-75.
- Francis, M. (1983). Community design. *The Journal of Architectural Education* Vol.36 No 5
- Fredericks, J., Caldwell, G-A, Tomitsch, M. (2016). Middle-out design: Collaborative community engagement in urban HCI. In *OzCHI '16 Proceedings of the 28th Australian Conference on Computer- Human Interaction*, Launceston, TAS, p. 200-204. doi.10.1145/3010915.3010997
- Fredericks, J., Hespanhol, L., and Tomitsch, M. (2016). *Not Just Pretty Lights: Using Digital Technologies to Inform City Making*. In Proc. Of MAB'16, ACM doi. 10.1145/2946803.2946810 Traduction libre
- Freeman, R. (1996). The 1949 Housing Act versus 'urban renewal', *EIR Volume 23, Number 50*. Récupéré de https://larouchepub.com/eiw/public/1996/eirv23n50-19961213/eirv23n50-19961213_027-us_housing_policy_the_1949_housi.pdf
- Friedmann, J. (1973). *Retracking America: A theory of transactive planning*. Garden City, NY: Anchor Press.
- Galster, G., Walker, C., Hayes, C., Boxall, P., & Johnson, J. (2004). Measuring the impact of community development block grant spending on urban neighborhoods. *Housing Policy Debate*, 15(4), 903-934.
- Garibay, D. (2015). Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la démocratie participative en Amérique latine ?. *Participations*, 11(1), 7-52. doi:10.3917/parti.011.0007.

- Gariépy, M., et Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable. *Canadian Journal of Urban Research*, Vol. 18, No. 1, Supplement: Canadian Planning and Policy - Aménagement et politique au Canada, p. 48-73
- Garneau, Vincent. (2011). *Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique*. Mémoire.
- Gauthier, È. (2006). *De Porto Alegre à Montréal : organismes communautaires et budget participatif*. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en études urbaines. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/7371/>
- Gauthier, M. & Simard, L. (2007). Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec : mise en œuvre et effets. Dans : Cécile Blatrix éd., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (p. 78-91). Paris : La Découverte.
- Genty, T. (1998). *La critique situationniste ou la praxis du dépassement de l'art*, 31 et 32
- Gérard, D., Hamel, P., Rose, D., Séguin, A-M., Sénécal, G., Bernard, P., Côté, G., Herjean, P. en collaboration de Blandine Charbonneau. (2006). *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée : démarche d'évaluation*. Montréal : Institut national de recherche scientifique, *Urbanisation Culture et société*, vii, 260 p. En ligne. <<http://www.ucs.inrs.ca/pdf/RevitalisationUrbaine.pdf>>
- Germain, A., Rose, D. & Twigge-Molecey, A. (2010). Mixité sociale ou inclusion sociale? Bricolages montréalais pour un jeu à acteurs multiples. *Espaces et sociétés*, 140-141(1), 143-157. doi:10.3917/esp.140.0143.
- Ghorra-Gobin C. (1989). *La planification aux États-Unis. Questions de méthodes. Interrogations des professionnels américains. Les Annales de la recherche urbaine*, 44-45, p. 225-230.
- Gillet M. (1958). *Le Choléra — La première épidémie du XIXe siècle*, étude collective présentée par Louis Chevalier. In : *Revue du Nord*, tome 41, n°162, Avril-juin 1959. p. 228-229. Récupéré de www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1959_num_41_162_5557_t1_0228_0000_2

- Gladel, C. La Soder, l'écoquartier de Rosemont-La Petite-Patrie, ferme. *Rue masson.com*. (page consulté le 5 octobre 2018). <http://ruemasson.com/2018/09/21/soder-ecoquartier-rpp-faillite/>
- Gouvernement du Québec. (2006). *D-8.1.1 - Loi sur le développement durable, article 6*. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/D-8.1.1?code=se:6&pointInTime=20161108>
- Gouvernement du Québec. (2013). La participation publique : Objectifs et avantages d'une participation significative du public. Dans *Municipalité durable*. Récupéré de <https://www.mamot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/participation-publique/objectifs-et-avantages/>
- Gravel, F. (2012). *La revitalisation de Pointe-Saint-Charles à Montréal. Un cas de transformation des quartiers ouvriers péricentraux*. (mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <http://archipel.uqam.ca/4893/1/M12566.pdf>
- Greater Victoria Placemaking Network. (2019). *Greater Victoria Placemaking Network*. Retrieved 18 August 2019, from <https://victoriaplacemaking.ca/placemaking/>
- Grenier, G. (2008). *L'opération populaire d'aménagement de Pointe-Saint-Charles : vers une appropriation du quartier par les citoyens sous l'initiative de la table de concertation action gardien?* Mémoire. En ligne <https://archipel.uqam.ca/2201/>
- Grif. (2013). *Redéveloppement des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles*. http://www.repertoiregrif.umontreal.ca/ARTICLES/00062/00062_DOC_1.pdf
- Grunow, F. (2014, avril). Designing with Detroiters: DCDC turns 20. *Model D*. Récupéré de <http://www.modeldmedia.com/features/20yrsdc4114.aspx>
- Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale : les mouvements urbains Montréalais*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Hamel, P. (2006). *Participation, consultation et enjeux urbains. Le cadre du débat public à Montréal et son évolution*. In *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, sous la dir. de L. Simard et al., p. 229-240. Paris : L'Harmattan.

- Haydn, F., Temel, R. (2006). *Temporary Urban Spaces: Concepts for the use of city spaces*. Basel: Birkhäuser.
- Hayes, B. (1966 le 30 juin). Roads to the future. *The Gazette*. Récupéré de <https://news.google.ca/newspapers?id=56gtAAAAIBAJ&sjid=uJ8FAAAAIBAJ&dq=bonaventure%20expressway%20montreal&pg=6936%2C6021855>
- Henry, S. (2013). *Vaincre la tuberculose (1879-1939) : La Normandie en proie à la peste blanche*. Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Heritagemontreal.org. (2019). *Collectivisation d'un quartier*. [online] Available at: <https://www.heritagemontreal.org/site/quartier-milton-parc/> [Accessed 25 Aug. 2019].
- Hermanuz, G. (1971). ARCH ou l'urbanisme contestataire. *Architecture d'aujourd'hui*, no.157.
- Hirschman, C., & Mogford, E. (2009). Immigration and the American Industrial Revolution from 1880 to 1920. *Social science research*, 38(4), 897-920.
- Hitchcock, H. R., & Johnson, P. (2001). *Le style international*. Editions Parenthèses.
- Hyra, D. (2012). Conceptualizing the new urban renewal: Comparing the past to the present. *Urban Affairs Review*. 48 (4), 498-527. Récupéré de <http://uar.sagepub.com/content/48/4/498.full.pdf+html>
- Institut du Nouveau Monde. (2015). *Pas de développement durable sans participation citoyenne*. (Mémoire sur le Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020). Récupéré de http://www.clic-bc.ca/Documents/E_CtreDoc/Developpement%20durable/Memoire_Pas_de_developpement_durable_sans_participation_citoyenne_INM_Strategie_DD_2015.pdf
- Ivain, G. (1958). Formulaire pour un urbanisme nouveau. *Internationale situationniste*, 1((June)), 15-20.
- Jacobs, J. (1961). *Death and Life of Great American Cities*, Random House.
- Jacobs, J., Parin, C., & Paquot, T. (2012). *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Marseille : Éd. Parenthèses.

- Jennings Jr, E. T., Krane, D., Pattakos, A., & Reed, B. J. (Eds.). (1986). *From nation to states: The small cities community development block grant program*. SUNY Press.
- Julia, Z. (2009, septembre). Haussmannisation : un modèle d'urbanisme initié par le Baron Haussmann. Dans *Architecture*. Récupéré de <http://projets-architecte-urbanisme.fr/haussmann-projet-dhaussmannisation/>
- Kamoun, P. (2005). Financement du logement social et évolutions de ses missions : De 1894 (loi Siegfried) à nos jours. *Informations sociales*, 123(3), 20-33. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-3-page-20.htm>.
- Khatib, M. (1958). *Essai de description psychogéographique des Halles*
- Kirszbaum, T. (2013). *Rénovation urbaine et équité sociale : Choice Neighborhoods aux Etats-Unis* (Doctoral dissertation, ISP; CNRS; Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective; Secrétariat général du Comité interministériel des villes).
- Koehl, É., & Sintomer, Y. (2002). Les jurys de citoyens berlinois. *Berlin : Centre Marc Bloch*.
- Kowaluk, L. (1979). Le fruit de dix ans de luttes populaires. *Le devoir*. 2 Octobre 1979.
- Kruzynski, A. (2004). *Du silence à l'affirmation, Women Making History in Pointe St. Charles*. Thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 446 p.
- Lavedan, P., & Association pour la Publication d'une Histoire de Paris. (1975). *Nouvelle histoire de Paris : Histoire de l'urbanisme à Paris* (Vol. 366). Hachette.
- La Fabrique de la Cité. (2018). *Quelle place pour les espaces urbains de demain?* Récupéré de <https://www.lafabriquedelacite.com/projets/le-futur-des-espaces-publics/>
- LANDE (2016). *Réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal – État de la situation et comparaison avec d'autres villes en Amérique du Nord*, (page consultée le 4 mai 2018) : [http://www.cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/reglementation_sur_les_terrains_publics_vacants_a_montreal_land_2016.pdf]

- LANDE. (2018) Map. Récupéré de <https://www.landemtl.com/map>
- La Pépinière. (2018). *Histoire du village éphémère*. Récupéré de <https://www.aupied-ducourant.ca/blogue/histoire-village-ephemere>
- La Pointe Libertaire. (2013). *Bâtiment 7, victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Édition Écosociété
- La toupie. (s. d.). *Définition de service public*. Récupéré de http://www.toupie.org/Dictionnaire/Service_public.htm
- Laurence, P. (2007). Jane Jacobs Before Death and Life. *Journal of the Society of Architectural Historians*, 66(1), 5-15. doi:10.1525/jsah.2007.66.1.5
- Laurence, P. (2007). *Pour des approches intégrées de développement urbain durable. Analyse de trois projets urbains*. Mémoire. Février 2007
- Lavallée, A. (2015, 22 juin). Jean Doré et le RCM, quel bilan?. *Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2015/06/20/jean-dore-et-le-rcm-quel-bilan>
- La voix populaire. (1955, août). Le projet d'habitation le plus moderne et le mieux conçu en Amérique. *La voix populaire*.
- Le Corbusier. (1995). *Vers une architecture*. Paris : Flammarion.
- Lefebvre, H. (1961). Utopie expérimentale : pour un nouvel urbanisme. *Revue française de sociologie*, 2(3), 191-198.
- Lefebvre H. (1973), *Le Droit à la ville II : Espace et politique*. Paris : Anthropos.
- Lefebvre H. (1974). *La Production de l'espace*. Paris : Anthropos.
- Lefebvre, H. (2009). Septième Prélude : « Notes sur la ville nouvelle (avril 1960) ». *Cahiers philosophiques*, 118(2), 79-86. doi:10.3917/caph.118.0079.
- LeGates, R. T., Stout, F. (Eds.). (2015). *The city reader*. Routledge.
- Le groupe Banque Mondiale. (2019). Population urbaine (% du total). Dans *Données*. Récupéré de <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.urb.totl.in.zs>

- Le Maire de Romsée, J. (2005). L'architecture participative, essai de chronologie. *Les Cahiers de la Cambre. Architecture*, 3, 123-132.
- Lennard, S. H. C., & Lennard, H. L. (1995). *Livable cities observed: a source book of images and ideas for city officials, community leaders, architects, planners and all other committed to making their cities livable*. Gondolier Press.
- Léonard, J-F. (1973). *L'Évolution du rôle du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal dans l'orientation de la politique d'aménagement de la ville de Montréal, 1941-1971* (thèse présentée à l'Université du Québec à Montréal, comme exigence partielle de la maîtrise es arts (science politique), septembre 1973), p. 127.
- Le réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne (1966) *Mémoire sur les expropriations et le relogement*, Montréal, mars 1966, p. 5.
- Lesemann, F., Thiénot, M. (1972) *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, Montréal, École de Service Sociale, Université de Montréal.
- Levesque, K-T. (2000). *Las Vegas Community Design Center*.
- Linteau, P. (1975). Montréal 1850-1914. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, (1-75), 31-35. <https://doi.org/10.7202/1020580ar>
- Linteau, P. & Robert, J. (1985). Montréal au 19^e siècle : bilan d'une recherche. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 13 (3), 206-223. <https://doi.org/10.7202/1018103ar>
- Lydon, M., & Garcia, A. (2015). *Tactical urbanism: Short-term action for long-term change*. Island Press.
- Macaire, E. (2009). *Des architectes à l'épreuve de la participation. Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éd. de l'Œil d'Or, Paris. Récupéré de <https://www.let.archi.fr/IMG/pdf/ED-emacaire-web.pdf>
- Mario, G., Gariépy, M. (2000) *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, edited by Marie-Odile Trépanier, Les Presses de l'Université de Montréal. ProQuest Ebook Central, <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.a>

- Mario Papillon, B. (2004). La concentration spatiale de l'urbanisation : un problème de développement? L'émergence de Montréal au 19^{ème} siècle. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, avril(2), 223-238. doi:10.3917/reru.042.0223.
- Mark, F. (1983). Community Design, *Journal of Architectural Education*, 37:1, 14-19, DOI: 10.1080/10464883.1983.11102642
- Massé, R. (1962). Après le métro et l'Exposition universelle, Le nouvel objectif principal du PCM : la rénovation urbaine, *La Presse*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Jean-Marc, Laliberté, « Parti civique : après le métro et l'expo, la rénovation urbaine », *Le Devoir*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Paul Sauriol, « La Rénovation urbaine et l'élection municipale », *Le Devoir*, Montréal, 8 octobre 1970
- Meadows, D. H., Randers, J., & Meadows, D. L. (1972). *The Limits to Growth*. New York : Universe Book.
- Melissa N. Poulsen, MPH & Marie L. Spiker. (2014). *Integrating Urban Farms into the Social Landscape of Cities Recommendations for Strengthening the Relationship between Urban Farms and Local Communities*. Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health
- Mengin, C. (1999). La solution des grands ensembles. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 105-111.
- Mercenier, C. (2015). *Comment des actions d'initiative citoyenne peuvent-elles transformer la ville?* (Doctoral dissertation, Université de Liège, Liège, Belgique). Récupéré de <http://hdl.handle.net/2268/206508>
- Mercure-Jolette, F. (2015, 1 avril) Le « Plan Dozois » : Quelques leçons de l'histoire de l'urbanisme et des politiques de rénovation urbaine À Montréal. *Metropolitiques.Eu*. Récupéré de <https://www.metropolitiques.eu/Le-plan-Dozois-quelques-lecons-de.html>.
- Meunier, H. (2009, 7 juin). Des épaves de plus en plus gênantes. *La Presse*, (page consultée le 24 septembre 2018) : [<http://www.lapresse.ca/actualites/montrreal/200906/06/01-863767-des-epaves-deplus-en-plus-genantes.php>].
- Mondelo, R. (1960). La rénovation urbaine, *Cités et villes*, 3.9 (juillet 1960), 16.

- Morange, M., Spire, A (2017). *Droit à la ville*. Récupéré de <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article698>
- Morin, R. (1988). Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal. *Urban History Review*, 17(1), 29–39. <https://doi.org/10.7202/1017699ar>
- Morin, R., & Latendresse, A. (2001). De l'information au partenariat dans les quartiers et arrondissements de Montréal : une contribution à la démocratie participative? /From information to partnerships in the neighbourhoods and boroughs of Montreal: a contribution to participative democracy?. *Géocarrefour*, 76(3), 181-190.
- Mormont, M, Mougenot, C, et Dasnoy, C. (2006). La participation composante du développement durable : quatre études de cas, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 2 | septembre 2006. Récupéré de : <http://journals.openedition.org/vertigo/2346> ; DOI : 10.4000/vertigo.2346
- Moulaert, F. (2009). Le développement territorial intégré : le rôle des rapports sociaux. *Canadian Journal of Regional Science*, 32(1), 43-60.
- Muckle, F. (2017). Plus de 100 ruelles vertes dans Rosemont-La Petite-Patrie. *Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2017/08/27/plus-de-100-ruelles-vertes-dans-rosemont-la-petite-patrie>
- Nédélec, P. (2017). De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrique de la ville? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics. *L'information géographique*, 81(3), 94-107.
- Neighbourhood Placemaking. (2019). *Halifax.ca*. Retrieved 18 August 2019, from <https://www.halifax.ca/recreation/arts-culture-heritage/community-arts/north-common-plazas/neighbourhood-placemaking>
- Nonjon M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation, thèse de science politique*. Université Lille 2. Récupéré de <http://www.sudoc.fr/114275602>
- OCPM. (2004). *Rapport Annuel 2004*. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/rapport_annuel_2004-fr.pdf

- OCPM. (2010). *S'approprier la ville. Les cahiers de l'OCPM. Volume 2, no2*. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/grands_projets_-_les_temps_forts_de_la_consultation_publique-fr.pdf
- OCPM. (2011). *Guide de procédures*. En Ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/guide_de_procedures-fr.pdf
- OCPM, (2013). *Perspective 2017. Plan de protection et de mise en valeur du vieux-montréal. Rapport de consultation publique*. En ligne. <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P66/rapport-vieuxmontreal.pdf>
- OCPM. (2016). *Au delà des chantiers, pensons les quartiers. L'avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot. Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul. Rapport de consultation publique*. En ligne. <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P81/rapport-quartiers-turcot.pdf>
- OCPM, (2017). *Rapport annuel 2017*. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/publications/fr/rapport_annuel_2017-fr.pdf
- OCPM. (2019). *Consultation publiques*. Récupéré de <http://ocpm.qc.ca/fr/consultations-publiques>
- ONF. (1972). *Urbanose (Chapitre 15)*. [Vidéo en ligne]. Récupéré de <https://youtu.be/0kyLooKv6mU>
- Organisation des Nations Unies. (1992, juin). Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Dans *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*. Récupéré de <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>
- Organisation des Nations Unies. (2001). *Le millénaire urbain*. Récupéré de <https://www.un.org/french/ga/istanbul5/kit2.pdf>
- Organisation des Nations Unies. (2018). 2,5 milliards de personnes de plus habiteront dans les villes d'ici 2050. Dans *Actualités*. Récupéré de <https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/2018-world-urbanization-prospects.html>
- Ouellet, M. (2006). Le *smart growth* et le nouvel urbanisme : Synthèse de la littérature récente et regard sur la situation canadienne. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(140), 175–193. <https://doi.org/10.7202/014083ar>

- Paoletti, M. (1996). Le référendum local en France. Variations pratiques autour du droit. *Revue française de science politique*, 46(6), 883-913.
- Partoune, C. (2010). Typologie de la participation. Tableau de bord » Participation et espaces publics"-Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics. Récupéré de <http://hdl.handle.net/2268/107785>
- Pestre, D. (2011). Développement durable : anatomie d'une notion. *Natures Sciences Sociétés*, 19(1), 31-39.
- Petrescu, D. (2010). Jardinières du commun. *Multitudes*, (3), 126-133. DOI : 10.3917/mult.042.0126
- Piggott, J. (2004). *Palace of the people: the Crystal Palace at Sydenham 1854-1936*. Univ of Wisconsin Press.
- Pinon, P. (2002). *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*. Parigramme.
- Pinson D. (1996). *Architecture et modernité*. Paris : Flammarion.
- Placemaking Chicago. (2019). 11 principes of placemaking. Dans *Placemakingchicago.com*. Récupéré de <http://www.placemakingchicago.com/about/principles.asp>
- Plott, C. R. (1968). Some organizational influences on urban renewal decisions. *The American Economic Review*, 58(2), 306-321.
- Prémont, K. (2003). *Les méthodes de consultations publiques. Analyse et description*. En ligne. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2009/06/30105651.pdf>
- Projet for public Spaces. (2018). Project for publics spaces. Dans *Projet for public Spaces*. Récupéré de <https://www.pps.org>
- Projet for public spaces. (2018). Metropolitan Planning Council Chicago. *A Guide to Neighborhood Placemaking in Chicago*. Récupéré de http://www.placemakingchicago.com/cmsfiles/placemaking_guide.pdf
- Prud'homme, R. (1962) Document n°4 : Rapport II, Projet : Organisation Communautaire au Niveau des Quartiers », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 3-4, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal

- Publications Québec. (2018). *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*. Récupéré de <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4>
- Radio Canada. (2008). Le motel de Radio-Canada. *Les Archives de Radio-Canada*. Société Radio-Canada. Dernière mise à jour : 22 juillet 2008. [Page consultée le 24 janvier 2019.]
- Rahaim, J., Gastil, R., & Hundt, K. (2002). American Planning Association Urban Design/Preservation Division: City Design Centers [Forum]. *Places*, 15(1). Récupéré de <https://escholarship.org/uc/item/0cp8q5h3>
- Rao, M. V. (2012). Paul Davidoff and Planning Education: A Study of the Origin of the Urban Planning Program at Hunter College. *Journal of Planning History*, 11(3), 226-241: 226-41. doi:10.1177/1538513212436518.
- Rayside Labossière. (2019). Ron Rayside. *raysidelabossière.qc.ca*. Récupéré de https://www.rayside.qc.ca/?portfolio_page=ron-rayside
- Recoquillon, C. (2009). Les enjeux de la revitalisation urbaine : Harlem, du ghetto au quartier chic. *Hérodote*, 132,(1), 181-201. doi:10.3917/her.132.0181
- Regroupement des Éco-quartiers. (2019). http://www.eco-quartiers.org/ruelle_verte
- Renaud, D.(2016, 28 décembre). Les incendies criminels liés à la mafia en nette hausse, *La Presse*, (page consultée le 24 septembre 2018) : http://plus.la-presse.ca/screens/4884f80e-bd4f4f1e-a049-2f859a50a948%7C_0.html.
- Rioux, G. (2013). *Le milieu de l'urbanisme à Montréal (1897-1941), histoire d'une « refondation »* Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en études urbaines.
- Rioux, J. P. (2014). *La Révolution industrielle (1770-1880)*. Points.
- Rocher, B., Loyer, F. (1991). *Paris-Haussmann: « Le pari d'Haussmann »*. Paris; Edition du Pavillon de l'Arsenal; Paris; Picard.
- Rodriguez, R. K. (2016). *Community Design Centers (CDCs) on the Upsurge: Investigating Perceptions Amongst CDC Leaders and Administrators in Texas* (Doctoral dissertation).

- Rose, D. (1984). Rethinking gentrification: beyond the uneven development of Marxist urban theory. *Environment and planning D: Society and Space*, 2(1), 47-74.
- Rosemont–La Petite-Patrie. (2018). *Les ruelles vertes*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RPP_DEPLIANT_RV_MISE-A-JOUR_WEB.PDF
- Salzano, E. (2013). The city as a common good building our future drawing from our history. Dans Boniburini, L., Smith, H. *Les cahiers de La Cambre - Architecture* no9. La ville comme bien commun. Planification urbaine et droit à la ville. Récupéré de https://www.academia.edu/30315706/The_right_to_the_city_The_city_as_common_good_Between_social_politics_and_urban_planning. Traduction de Mercenier, C. (2015). Comment les initiatives citoyennes de la ville peuvent-elles transformer la ville ?.
- Sanders, E. B. N., & Stappers, P. J. (2008). Co-creation and the new landscapes of design. *Co-design*, 4(1), 5-18. doi:10.5040/9781474282932.0011.
- Sanoff, H. (2000). *Community Participation Methods in Design and Planning*. New York : Wiley.
- Sauriol, P. (1955) Les taudis : Un fardeau trop onéreux, *Le Devoir*, 24 février 1955.
- Schmitz, L. (2016). *Et si Paris s'essayait à l'urbanisme tactique?* Récupéré de <https://urbavengers.wordpress.com/2016/04/28/et-si-paris-sessayait-a-lurbanisme-tactique/>
- Sévigny, M. (2001). *Trente ans de politique municipale : plaidoyer pour une citoyenneté active*. Montréal : Éditions Écosociété.
- Shipley, R., Utz, S., & Parsons, M. (2006). Does adaptive reuse pay? A study of the business of building renovation in Ontario, Canada. *International Journal of Heritage Studies*, 12(6), 505-520. Récupéré de <http://seedengr.com/Does%20Adaptive%20Reuse%20Pay.pdf>
- Shirvani, H. (1985). *The urban design process*. Van Nostrand Reinhold Company.
- SHQ. (2010). *Groupe de reconnaissance des groupes de ressources techniques*. Récupéré de http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/GRT/cadre_GRT.pdf p.4

- Simay, P. (2008). Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes, *Métropoles*, 4 | 2008. Récupéré de [http:// metropoles.revues.org/2902](http://metropoles.revues.org/2902)
- Simonnot A.-L. (1999). *Hygiénisme et eugénisme au 20ème siècle à travers la psychiatrie française*. Paris : Seli Arslan, 173 pages.
- Tam, W I. (2012). *Exploring the typologies of community design centers: Learning from north central Texas case studies*. Master's thesis, University of Texas at Arlington.
- Tamaki, M-G. (1991). *Advocacy in architecture : A case study of the urban design centre Vancouver, B.C. 1970-1976*.
- Teich, M., & Porter, R. (Eds.). (1996). *The industrial revolution in national context: Europe and the USA*. Cambridge University Press.
- Temple University Center for Public Policy & Eastern Pennsylvania Organizing Project. (2001). *Blight Free Philadelphia*. Récupéré de <https://astro.temple.edu/~ashlay/blight.pdf>
- The American Institute of Architects (2018). Breaking the “thunderous silence” Whitney Young and the speech that woke up architecture. Dans *50 years after Whitney Young Jr*. Récupéré de <https://www.50yearsafterwhitneyyoung.org/introduction-aia-and-whitney-young>
- Thomas, H. (1999). Leonie Sandercock, Towards Cosmopolis: planning for multicultural cities. *Planning Perspectives*, 14, 118-120. Récupéré de <http://lien.uqam.ca/s5wXE1F>
- Thumerelle, P. J. (2000). Annick Germain and Damaris Rose: Montréal, The Quest for a Metropolis. *Espace Populations Sociétés*, 18(3), 501-502.
- Toker, Z. (2007). Recent trends in community design: the eminence of participation. *Design Studies*, 28(3), 309-323. doi:10.1016/j.destud.2007.02.008.
- Tural, E. (2011). *Public service, activist architecture or social justice? A typology for university-based community design centers and success lessons from different models*. PhD diss., Arizona State University. Récupéré de https://repository.asu.edu/attachments/56845/content/Tural_asu_0010E_10813.pdf

- Vachon, G., Rivard, É. & Boulianne, A. (2015). La micro-intervention pour comprendre, révéler et faire l'espace public. *Inter*, (120), 8–13.
- Vaillancourt, J. (1998). *Evolution conceptuelle et historique du développement durable*. RNCREQ (Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec), Rapport de recherche, mai.
- Van Neste, S., Gariépy, M., et Gauthier, M. (2012). La cohérence dans l'urbanisme montréalais : entre planification et mise en débat, *Géocarrefour*, Vol. 87/2 | 2012. Récupéré de <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8756> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.8756
- Villagomez, E. (2014). City of Vancouver Urban Design Studio: R.I.P 2004 – 2014. Dans *Spacing Vancouver*. Récupéré de <http://spacing.ca/vancouver/2014/12/01/city-vancouver-urban-design-studio-r-p-2004-2014/>
- Ville de Montréal. (2010). *Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 | 2015*. Récupéré de https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/PLAN_2010_2015.PDF
- Ville de Montréal. (2014). *Lutte des îlots de chaleur*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,82287591&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Ville de Montréal. (2017). *Montréal transitoire : Rapport d'événement*.
- Ville de Montréal. (2017). *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_ACTION_PATRIMOINE_2017_2022.PDF
- Ville de Montréal - Cabinet de la mairesse et du comité exécutif (2017, 7 décembre). Valérie Plante fait d'un autre engagement électoral une réalité - La ville de Montréal va de l'avant avec un projet d'occupation temporaire de bâtiments inoccupés. *newswire.ca*. Récupéré de <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/valerie-plante-fait-dun-autre-engagement-electoral-une-realite---la-ville-de-montreal-va-de-lavant-avec-un-projet-doccupation-temporaire-de-batiments-inoccupes-662624853.html>
- Ville de Paris. (2019). *Budget participatif*. Récupéré de <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

- Vivre en ville. (2018). Étalement urbain .*collectivitésviables.org*. Récupéré de <http://collectivitesviables.org/articles/etalement-urbain.aspx>
- Wachter, S. et al., eds. (2002). *L'aménagement en 50 tendances*. La Tour d'Aigue : DATAR/Éditions de l'Aube.
- Weil, F. (1994). Remarques sur les villes industrielles aux États-Unis (1820-1880). *Histoire, Économie et Société*, 501-506. DOI : <https://doi.org/10.3406/hes.1994.1709>
- Weil, P., & Dufoix, S. (2005). L'Esclavage, la colonisation, et après.... *Audrey Célestine*, 977.
- Wulz, F. (1986). The concept of participation. *Design studies*, 7(3), 153-162.
- Zevi, B., & Hoyet, M. J. (1981). *Le langage moderne de l'architecture*. Dunod.
- Zolberg, A. (2005). Trois siècles d'immigration aux États-Unis. *Hommes & Migrations*, 1255(1255), 8-14. DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.2005.4344>